

# 2020

## Rapport d'activités

Commission communautaire française



Capsules vidéos sur la couverture :  
faites un clic droit pour les visionner.



# Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2020 et perspectives 2021

**Commission communautaire française**

Rue des Palais, 42  
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

[www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)

Vous retrouverez cette publication sur [www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)  
à la rubrique «Qui sommes-nous ?».



## POUR LA LECTURE DE CE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comme vous le savez déjà, de nouvelles pratiques linguistiques se développent afin d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes, et les stéréotypes qui les accompagnent, et de veiller ainsi à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques.

Dans ce rapport, nous avons tenu compte de cette évolution tout en veillant à respecter l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA. Celle-ci vise à rendre «accessible» la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites Internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le «**MASCULIN NEUTRE**» dans l'entièreté de ce rapport d'activités, tout en respectant le décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi.

Nous remercions la **Ligue braille** et plusieurs de ses membres d'avoir accepté de réaliser un exercice de lecture de nos textes avec des écritures différentes (masculin genré, conjonction, inclusive et point médian) à l'aide de barrette braille et des logiciels de synthèse vocale NVDA et JAWS.

C'est leurs réactions qui nous ont permis de faire ce choix.

Bonne lecture !



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	11
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>16</b>
CELLULE COMMUNICATION	18
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	22
CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	24
CELLULE NON MARCHAND	26
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	28
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	30
SERVICE INSPECTION	32
SERVICE JURIDIQUE	38
SERVICE SOCIAL	40
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>42</b>
SERVICE ENSEIGNEMENT	44
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	50
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	54
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	62
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES	66
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	70

**DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ,  
DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE**

**74**

**SERVICE AFFAIRES SOCIALES**

**76**

**SERVICE SANTÉ**

**80**

**SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE**

**94**

**DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**98**

**SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT**

**102**

**SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES**

**106**

**SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION**

**110**

**SERVICE INITIATIVES - INFORMATION**

**114**

**DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**

**118**

**SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT**

**124**

**SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES**

**132**

<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>142</b>
CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	146
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	152
SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES	154
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	158
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES</b>	<b>162</b>
SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	164
SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS	166
SERVICE ACHATS	176
CELLULE TRANSITION	178
<b>CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES</b>	<b>182</b>
<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>184</b>
<b>RÉALISATION DE L'OUVRAGE</b>	<b>189</b>



# PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

L'année 2020 a été une année « extra » ordinaire.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a obligé notre administration et tous nos partenaires à repenser fondamentalement nos modes de fonctionnement.

Mais cette crise inattendue et interpellante nous a aussi obligés à innover, à accélérer les changements liés à la digitalisation et à la modernisation de l'administration et à revoir fondamentalement nos modes de communication.

Ces longs mois de crise ont également été l'occasion de démontrer à quel point notre service public bruxellois joue un rôle essentiel dans la réponse aux besoins des Bruxellois : une grande partie de nos associations étaient en première ligne pour assumer la réponse à ces besoins. Tout au long de cette crise, notre administration a été très présente, en soutien des associations pour mettre en œuvre le vaste plan de soutien et de relance décidé par le Collège de la Commission communautaire française (COCOF), afin de permettre que notre réseau puisse continuer à assurer ses missions de première ligne ou pour les aider à survivre et à maintenir l'emploi malgré l'empêchement sanitaire de mener leurs activités.

Dans nos écoles et nos centres de formation professionnelle, la crise sanitaire a aussi frappé durement nos élèves, nos apprenants et nos enseignants. Il a fallu réinventer les modes de formation, mettre en place des dispositifs de rattrapage et de repêchage du décrochage de nos jeunes et enfin il a fallu encadrer et soutenir les professeurs et les directions de nos écoles et établissements de formation dans leur recherche d'adaptation de leur métier.

Mais tous, au sein de l'administration, nous en sortons plus forts : renforcés par les synergies créées avec nos partenaires bruxellois.

Nous en ressortons plus forts : confortés dans notre conviction que nous devons introduire plus d'agilité dans nos modes de fonctionnement.

Nous en ressortons plus forts, dynamisés par la solidarité et la créativité que cette crise a permis d'exprimer.

**Bernadette LAMBRECHTS,**  
Administratrice générale



## LE PLAN DE RELANCE

Le 7 juillet 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a présenté son plan de relance et de redéploiement pour faire face à la pandémie du Covid-19 qui a profondément bouleversé la société et la vie des Bruxellois, le système socio-sanitaire et l'économie.

Ce plan de relance se poursuivra surtout en 2021.

Un budget global de 9.634.000 EUR est alloué à la Commission communautaire française (COCOF) et est consacré pour l'octroi de subventions de type «facultatif» en 2021 afin de couvrir des frais de rémunération et de fonctionnement des projets relevant de :

- la stratégie régionale de mise en œuvre du droit à l'alimentation;
- la lutte contre les violences faites aux femmes;
- du renforcement des services de médiation de dettes;
- du renforcement des capacités de prise en charge à domicile;
- l'aide aux personnes handicapées de grande dépendance avec troubles du comportement;
- nouvelles places de répit pour enfants et pour adultes en centres d'hébergement (aide aux personnes handicapées);
- du renforcement de l'offre de soins en Services de santé mentale (SM) et du travail mobile en SM et l'accessibilité bas seuil en soins SM;
- du renforcement de la cohésion sociale à Bruxelles;
- la lutte contre la fracture numérique dans le secteur de la cohésion en soutien scolaire (P1) et en alphabétisation (P2);
- du soutien aux associations actives en insertion socio-professionnelle (ISP) et aux centres de formation.

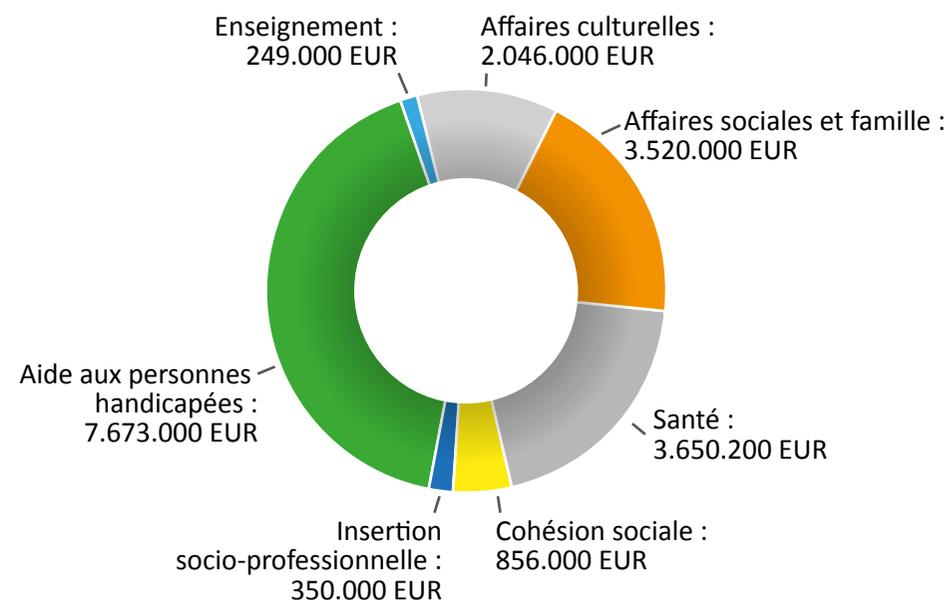
## FONDS COVID

En 2020, suite à la crise sanitaire, des moyens budgétaires complémentaires ont été mis à disposition afin de venir en aide aux associations agréées et subventionnées par la Commission communautaire française (COCOF).

La décision d'intervenir auprès des secteurs a été prise très rapidement - dès le 23 mars 2020 - sur la base des interpellations très inquiétantes lancées par les associations elles-mêmes, par les fédérations d'employeurs et par les organisations syndicales.

Ainsi trois trains de mesures ont été pris par le Collège pour un montant total de plus de 18 millions d'EUR :

- les dépenses supplémentaires inévitables auxquelles les associations étaient confrontées pour prévenir et lutter contre le virus : achats de matériel de protection, installations de matériel de protection, coûts liés aux remplacements de personnel malade ou en quarantaine...
- le maintien des subventions pour garantir l'emploi, même si toutes les activités ne pouvaient pas être menées en raison des exigences de distanciation sociale;
- la compensation de la perte de recettes (liées aux activités ou à la participation financière des bénéficiaires) avec l'objectif de garantir l'emploi.



# PARTENAIRES DE LA COCOF



## **VALEURS DE LA COCOF**

**Service public**

**Solidarité**

**Efficacité, efficience**

**Participation**

**Éthique**

**Professionalisme**

# SECRETARIAT GÉNÉRAL



Créé fin 2013, le service Secrétariat général constitue l'interface entre différentes directions d'administration par la mise en œuvre de dossiers transversaux, tels les accords du non marchand ou comme ce fut le cas en 2020, la gestion et le pilotage des Fonds Covid, en lien avec les cabinets de tutelle.

C'est également au sein du Secrétariat général que sont menés à bien différents dossiers transversaux, tels ceux des «Relations internationales».

Le Secrétariat assure également le suivi et la mise en œuvre de collaborations avec les services du Collège réuni et d'Iriscare, essentiellement dans la gestion des dossiers du non marchand.

Ainsi, chaque administration met ses expertises spécifiques à disposition afin de donner un cadre structurel et collectif à la mise en œuvre des accords, sans dédoubler les lieux de concertation.

Le service coopère aussi avec le Collège réuni et Iriscare, notamment dans :

- le suivi des différents accords de coopération;
- la mise en place de contrôle interne selon des processus identiques;
- la définition d'une approche «bruxelloise» uniforme en matière d'aides d'État;
- l'harmonisation des normes sectorielles en vigueur;
- la mise en place des concertations stratégiques IT structurelles.

Des métiers de support relèvent également du service : chancellerie, communication, etc.

Outre les cellules dont les réalisations et les projets sont développés dans les pages qui suivent, le Secrétariat général peut également compter sur le professionnalisme des agents qui composent les cellules de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat, ou du bien-être psychosocial.

Sans oublier le personnel d'accueil, les huissiers, les chauffeurs ou les responsables du courrier qui contribuent au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration.

## CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'institution et son public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, associations, médias, autres institutions...).

Elle développe deux axes de travail :

- une communication interne tournée vers les collègues à travers des informations, articles et documents publiés sur l'Intranet, la lettre d'information «L'Écho-Cof», l'aide à la conception et à la mise en place de stratégies et de plans de communication pour les projets de services demandeurs, la conception de supports graphiques (cartes de visite, affiches, flyers, etc.) et l'organisation d'événements internes;
- une communication externe tournée vers tous les autres publics (membres de nos organes législatifs et exécutifs, autres administrations, associations, journalistes, grand public, etc.) à travers le site Internet de l'administration, ainsi que des sites satellites de services spécifiques et les réseaux sociaux, la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication pour promouvoir l'identité et l'image de l'administration elle-même ainsi que l'organisation d'événements externes (salons, fête de l'IRIS...).

## Réalisations et faits marquants 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a eu des répercussions importantes sur les activités de la cellule Communication, comme des annulations d'événements (fête de l'IRIS, fête du 21 juillet...), la suppression momentanée de la publication de l'infolettre «L'Écho-Cof» au profit d'un site spécialement créé lors du premier confinement et d'une liste de diffusion d'articles centrés sur la situation sanitaire et ses répercussions sur les agents.

La cellule Communication a été renforcée par l'engagement de personnel, notamment par une webdesigneuse pour parfaire, entre autres, les sites Internet et Intranet de l'administration.

### 15 janvier :

- organisation de la fête de Nouvel An du personnel à l'Auditorium Jacques Brel avec la participation de la troupe des Improbables, composée d'agents de l'administration, qui nous a proposé des sketches spécialement créés pour l'occasion.

### Avril :

- lors du premier confinement, collaboration de la cellule Communication avec des cellules transversales de la Commission communautaire française (COCOF) afin d'apporter aux membres du personnel un soutien lors de cette période particulière. Le site «Cocofinement» a été créé (<https://cocofinement.ccf.brussels>) dans le but d'accompagner les collègues sur les différents axes du bien-être au travail, de livrer des conseils pour pratiquer le sport, la relaxation, la gestion des émotions, des idées d'occupation pour les jeunes afin de faciliter la cohabitation, des tutos pour la réalisation de masques, des conseils pour le télétravail...
- mise en place de la liste de diffusion Infococofinement.

**Juin :**

- mise en place du nouveau site Internet de la COCOF : [www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels);
- mise en accessibilité du site et d'un grand nombre de documents;
- mise en conformité du site avec les décrets et ordonnances conjoints de la COCOF, de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et de la Commission communautaire commune (COCOM) relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises du 16 mai 2019;
- mise en place et analyse des résultats de deux enquêtes d'image, de réputation et de satisfaction de la COCOF auprès des associations et du grand public, afin de pouvoir proposer un plan stratégique de communication externe adapté. Les résultats ont été présentés en septembre au Conseil de direction.

**Juillet :**

- création d'un guide éditorial pour les éditeurs de la page Facebook de l'administration.

**Septembre :**

- ouverture d'une page LinkedIn, en collaboration avec le service de l'Administration du personnel et des carrières;
- organisation, dans le cadre de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et en collaboration avec la direction d'administration des Affaires culturelles, socioculturelles et du sport, d'un spectacle en plein air visant à mettre en valeur les acteurs culturels et composé de prestations artistiques diverses (musique, arts de la scène, humour). Plus de 250 personnes ont pu profiter du spectacle sur le site de Movie Drive, dans le respect des règles sanitaires. Des extraits de ce dernier spectacle ont été diffusés durant les congés de Noël par BX1, qui était venu participer à l'événement.

**Octobre :**

- création de nouvelles bannières, commande d'outils promotionnels : tours de cou et clés USB COCOF;
- adaptation de la charte graphique;
- création d'en-têtes pour les documents officiels de chaque service respectant les normes de celui-ci;
- publication et parution du rapport d'activités 2019, en collaboration avec une coordinatrice, une équipe de 8 relecteurs et un responsable de la mise en «Accessibilité Web», afin de vérifier le respect des exigences de la directive européenne (UE) 2016/2022.

**Novembre :**

- organisation de 3 expositions réelles et virtuelles dans le cadre de la Journée internationale de la tolérance :

- «Jour de fête» - un reportage photographique sur la vie au Village n°1 par Samuel Durt;
- «Un autre Bruxelles, le Bruxelles des Autres» par l'asbl AlterBrussels;
- «Les identités partagées» par l'asbl CEDAS.

**3 décembre :**

- accompagnement du service PHARE dans le cadre de la Journée internationale du handicap avec la diffusion du documentaire «L'école inclusive, l'école de tous les possibles» réalisé par Matilda Ancora et produit par le Cefes/In ULB.
- réalisation et diffusion sur les différents médias de la COCOF d'interviews filmées et sous-titrées de 3 intervenants au sujet de l'inclusion dans les établissements scolaires.

Tout au long de l'année, la cellule Communication a également effectué les activités suivantes :

- aide à la rédaction et diffusion d'informations de service via les Infococofs;
- accompagnement de différents services (Culture, Ressources humaines (RH), cellule Transition, etc.) dans la conception et la réalisation de plans de communication pour leurs projets;
- accompagnement de services demandeurs pour la mise en accessibilité de leurs documents;
- mise en valeur des activités des différents services par la rédaction ou la publication d'articles ou d'informations à leur sujet sur le site Intranet, le site Internet et les réseaux sociaux;
- création d'affiches, de posters, de publicités institutionnelles, d'infographies, de cartes de visite et de cartes de vœux animées;
- veille réputationnelle dans la presse et sur Internet;
- suivi et mise à jour quotidienne de la page Facebook avec une belle progression du nombre d'abonnés en un an;
- réponses aux questions posées par les visiteurs de nos différents médias.

---

## Perspectives 2021

---

Outre les événements récurrents, comme notamment l'accompagnement des services par la création de plans de communication, la mise à jour quotidienne des différents médias, la production de la lettre d'information mensuelle, l'élaboration du rapport d'activités, la cellule Communication aura quelques chantiers à poursuivre ou à lancer :

- continuer à accompagner les différents services pour la production de contenus répondant aux exigences d'accessibilité WEB, liée à la directive européenne (UE) 2016/2102, afin que tous les documents présents sur le site Internet mais aussi Intranet et tous les sites connexes de la COCOF répondent aux normes d'accessibilité;
- adapter le site Intranet à l'évolution de chaque service et de leurs projets;
- participer aux efforts mis en place par l'ensemble des services sur la problématique du *handistreaming*;
- mettre en œuvre les premiers éléments d'un plan stratégique de communication externe accepté par la hiérarchie, rendre cohérente l'image de la COCOF et améliorer sa visibilité auprès du grand public, notamment par la réalisation de capsules vidéos et autres outils de communication;
- créer un réseau interne des chargés en communication de tous les sites et établissements de la COCOF;
- créer une infolettre externe;

- repenser l'événementiel en temps de crise afin de (co)organiser plus d'événements virtuels, que ce soit envers le public spécifique des secteurs, le grand public, en collaboration avec le service de l'Administration du personnel et des carrières, envers les collègues (drinks de départ à la pension, prestations de serment...);
- embellir et améliorer la charte graphique de la COCOF;
- explorer de nouveaux supports plus digitaux comme la vidéo, le motion design;
- développer des outils collaboratifs pour la rédaction du rapport d'activités.



## CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

La cellule CADEQ se compose de 2 secteurs :

### 1. Secteur ambulatoire dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé

La cellule Accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée au sein de l'administration en 2010 par le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Son rôle spécifique d'interface entre l'administration, les services agréés concernés et le politique est défini par le décret précité et son arrêté d'application. Elle a pour mission principale d'informer et d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre obligatoire de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) auprès des services et organismes agréés.

Tous les 3 ans, elle est à l'initiative du lancement des procédures de la DEQ : appel à thèmes vers les services ambulatoires, classification et communication de ceux-ci, analyse et validation des projets déposés.

La CADEQ recueille des données spécifiques sur la mise en œuvre des projets qui permettront l'élaboration du rapport annuel, prévu par le décret. Ce rapport est transmis pour information au Conseil consultatif bruxellois francophone, sections «Aide et soins à domicile» et «Services ambulatoires» et ensuite au Collège.

## Réalizations et faits marquants 2020

Dès janvier, et ce dans la perspective de la DEQ4 (2020-2022), la CADEQ a lancé, comme prévu par le décret, un appel à thématiques vers les services concernés. L'ensemble des services y a participé. Le Collège a ensuite arrêté une liste de dix thèmes DEQ par secteur.

Le 31 décembre, 147 projets DEQ, pour une durée de 3 ans, ont été déposés à l'administration et validés ensuite par la CADEQ.

Les projets émanant des 11 secteurs, en ce compris les fédérations sectorielles, traversent les thématiques, telles que l'accueil, l'accessibilité, la visibilité, la communication, les bénéficiaires, le travail en réseau, le travail en équipe, la prévention, l'évaluation, les missions sectorielles, la gouvernance, les ressources humaines, les politiques et l'innovation.

Les rencontres sur terrain se sont poursuivies malgré la crise sanitaire.

Les nouvelles directions ou coordinations ont été rencontrées en priorité.

## Perspectives 2021

Une vigilance sera portée sur les missions habituelles de la CADEQ et l'accompagnement méthodologique des projets DEQ en cours dans les secteurs relevant de l'ambulatoire en raison de la crise sanitaire.

Une attention particulière sera accordée aux services nouvellement agréés (Maisons médicales).

## 2. Secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap

Le décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (article 102) et les arrêtés sectoriels d'application entrés progressivement en vigueur ont instauré la réalisation d'une évaluation interne par les associations agréées.

Afin de faciliter la réalisation de cette évaluation par les associations concernées, une circulaire explicative relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne a été élaborée début 2020. Cette circulaire en présente le contexte, rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités de mise en œuvre.

Les missions de la CADEQ, telles que définies dans cette circulaire, sont les suivantes :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne;
- organiser des rencontres régulières avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

---

### Réalizations et faits marquants 2020

---

L'année est marquée par la tenue de réunions de présentation et d'échange concernant la circulaire explicative relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne.

Des rencontres ont été organisées avec les représentants des entreprises de travail adapté (ETA), les responsables des services d'accompagnement des personnes en situation de handicap, les associations et autres services d'aide à l'intégration concernés par la mise en application de l'évaluation interne.

Parallèlement à ces rencontres, le suivi a été assuré par le partage d'outils et de ressources en lien avec l'évaluation ainsi que par l'accompagnement à la demande des associations (réponses aux questions concernant les dispositions réglementaires, partage de réflexion sur le démarrage ou la formulation du projet d'évaluation).

---

### Perspectives 2021

---

La CADEQ poursuivra sa démarche d'accompagnement des associations concernant leur processus d'évaluation interne en cours, tout en bénéficiant, si cela s'avère nécessaire, de la collaboration des responsables du service PHARE/gestionnaire.

A partir de cette année 2021, toutes les associations concernées par la mise en application de l'évaluation interne (cfr arrêtés sectoriels d'application) devront en présenter les «modalités et les résultats» dans leur rapport annuel d'activités. Les retours et échanges avec les associations concernées sur cette base seront un nouveau chantier pour la CADEQ.

## CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule Égalité des chances et lutte contre les discriminations mène une action transversale au travers des différentes directions de la COCOF. Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, liée à l'origine ethnique, la culture, l'orientation sexuelle et le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc.

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent : l'un avec UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) depuis 2012 et le second avec l'IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel de la COCOF, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF, l'administration effectue chaque année un travail de *gender budgeting* sur l'exercice budgétaire de l'année suivante. Ce décret a pour objectif de défendre

une amélioration de l'égalité de genres et de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres.

De façon récurrente, la cellule :

- présente ses missions dans les différentes directions d'administration et sensibilise les agents au *gender budgeting*;
- participe au Comité de pilotage et au groupe de coordination «*Handistreaming*», c'est-à-dire l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises (infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport...);
- organise des midis ateliers thématiques (genre, sexisme, discriminations, violences conjugales, harcèlement, etc.) sur les différents sites de la COCOF.

---

### Réalisations et faits marquants 2020

---

Les deux agentes attachées à la cellule ont suivi une formation au Centre de formation continue en Sciences humaines et sociales de l'ULB intitulée «Certification en genre et sexualité». Cette formation de 64 heures a pour objectif de mieux appréhender le genre : le définir, en saisir sa complexité et sa richesse, le décliner dans diverses disciplines et thématiques.

Initiation de nouvelles démarches dans la méthode d'intégration du genre dans le budget et dans le processus de rédaction du rapport, dont plusieurs sont issues des recommandations du précédent rapport *gender budgeting*.

Intégration dans le rapport disponible sur <https://discriminons-nous.ccf.brussels/gender-budgeting-budget-initial-2021> d'un chapitre consacré au Covid-19. Cette crise a amplifié toutes les inégalités présentes dans notre société, et, en particulier, des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.

Subvention en faveur de l'asbl Bricophonik pour couvrir les frais liés à la création d'un kit mobile de l'exposition «I.V.G. intime vulnérabilité gynécologique». Cette exposition est un excellent outil de sensibilisation et d'approche d'un sujet qui est encore tabou. Elle n'impose aucun jugement, mais reflète différentes réalités, vécus intimes et parcours humains, aussi bien celui des femmes, que celui des hommes. C'est un outil facilitateur de débat.

Participation au groupe de travail relatif au Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes initié par la Secrétaire d'État au Logement et à l'Égalité des chances de la RBC.

Participation de la cellule à la plateforme trilingue «Connecting Brussels» qui a été lancée par la COCOF, la VGC, Muntpunt, et l'association pour bénévoles Steunpunt Vrijwilligerswerk Brussels. L'objectif de cette plateforme est de rassembler les citoyens de Bruxelles pour combattre l'isolement social et la solitude pendant la crise CORONA. Être là, les uns pour les autres !

---

## Perspectives 2021

---

Assurer le suivi d'appels à projets et subventions dans le cadre du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

Finaliser la campagne Compagnies in Europe Associated to End Gender-Based Violence (CEASE) (interrompue en 2020 par la crise Covid-19) par :

- le développement d'un réseau de personnes-ressources au sein de la COCOF pour aider les personnes victimes de violences conjugales. Recherche de formations spécifiques pour ces personnes-ressources;
- la mise en place de deux actions thématiques suite à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui s'est déroulée le 25 novembre 2020, avec diffusion d'informations sur le sujet et un atelier participatif de discussion;
- la préparation d'une campagne contre les violences domestiques.

## CELLULE NON MARCHAND

Le «Non marchand» (NM) englobe différents secteurs relevant des compétences de la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit de la santé et de l'aide aux personnes, de l'aide aux personnes handicapées, de l'insertion socio-professionnelle (ISP) et de la cohésion sociale. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'institution.

Depuis 2000, plusieurs accords intersectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel des associations agréées et subventionnées et de soutenir les employeurs.

Le dernier accord non marchand (ANM) a été signé par le gouvernement et les partenaires sociaux le 18 juillet 2018, allouant un budget global de 6.000.000 EUR complémentaires au financement de diverses mesures, au profit des travailleurs, que ces personnes fassent partie des cadres agréés ou soient affectées à des tâches en lien avec les missions confiées aux asbl par la COCOF. Certaines mesures sont également prises en faveur des employeurs.

Le dernier accord comprend notamment :

- un complément de prime de fin d'année;
- une prime syndicale majorée;
- des jours de congé supplémentaires en entreprise de travail adapté (ETA);

- un renforcement du subventionnement de la mobilité pour les transports en commun intra-bruxellois;
- une extension du périmètre d'action de l'Association bruxelloise pour le Bien-être au travail (ABBET) au secteur de la Cohésion sociale;
- la création d'outils de concertation et de cadastre.

Les accords précédents sont pérennisés, par exemple au travers de :

- la mesure d'embauche compensatoire consécutive à la réduction du temps de travail du personnel âgé de 45 ans et plus;
- une intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS), afin de couvrir partiellement le différentiel entre le montant des échelles barémiques appliquées au personnel des cadres agréés par la COCOF et celles d'Actiris;
- le soutien de l'ABBET pour ses frais de fonctionnement et de personnel ainsi que pour des actions thématiques mises en œuvre par les fonds sociaux paritaires dans le cadre du «Bien-être et Sécurité au travail»;
- le paiement de près de 2.500 primes syndicales aux travailleurs affiliés, par l'intermédiaire de deux asbl syndicales créées à cet effet.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

La COCOF a négocié et appliqué les accords de juillet 2018 en divers arrêtés afin de les opérationnaliser et de permettre aux travailleurs et aux employeurs de bénéficier des avantages obtenus par lesdits accords.

Plus que jamais, le soutien au secteur non marchand a été déterminant durant la crise sanitaire du Covid-19.

A l'instar du Fédéral, la Région bruxelloise a versé une prime d'encouragement aux travailleurs du non marchand pour soutenir le secteur, en plus des autres mesures, et de la prime de fin d'année versée par la COCOF.

Cette prime d'encouragement est de 985 EUR brut par prime, soit un total de 9.000.000 EUR, charges patronales comprises.

---

## Perspectives 2021

---

La cellule continuera à participer aux négociations de l'accord de 2018 en vue de clôturer celui-ci en 2021.

Dans le même temps, les négociations d'un nouvel accord pour 2021-2024 débuteront afin de continuer à améliorer les conditions de travail de ce secteur durement touché par la crise.

## CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côtés du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La Commission communautaire française (COCOF) a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

La COCOF a octroyé des aides financières pour soutenir la participation d'experts à des projets de coopération internationale (9 subventions) et à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (8 subventions).

Ces subventions ont concerné 3 accueils à Bruxelles et 16 déplacements à l'étranger.

Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (9), en Afrique (6) et en Amérique du Nord (2).

74% des projets ont porté sur la santé, 16% sur les affaires sociales et 10% touchent les autres compétences.

Accords bilatéraux : 252.000 EUR / 31 projets

Hors accords : 60.000 EUR / 17 projets

9 Coopérations internationales

8 Colloques

3 Accueils à Bruxelles

16 Envois à l'étranger

9 Europe

6 Afrique

2 Amérique du Nord

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

La COCOF a renforcé sa coopération avec la Tunisie. Indépendamment de la coopération bilatérale s'inscrivant dans la programmation 2019-2023, elle a soutenu les actions suivantes :

- Le projet «Société civile active pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé de première ligne en Tunisie» de Médecins du Monde.

L'objectif général du projet est d'améliorer l'accès aux services de santé de première ligne au bénéfice des groupes les plus vulnérables de la population dans 13 zones géographiques bien ciblées. La COCOF intervient dans les ateliers d'identification des besoins pour accompagner les organisations de la société civile et les acteurs locaux dans la réalisation d'analyses participatives des besoins en matière de santé.

- La 20<sup>e</sup> édition du CINEMAMED - Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles dans le cadre de la programmation «Tunisie en mouvements» coordonnée par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Le Festival met en lumière la Tunisie à travers une programmation spécifique qui a pour ambition, notamment, de créer la rencontre avec le public associatif. Il s'agit ainsi d'évoquer des questions de société, comme la place de la femme dans la société tunisienne, la représentation des minorités, les stéréotypes, etc.
- Le projet de la Fédito pour un soutien spécifique à la communauté thérapeutique L'Espoir. La COCOF prend à sa charge une partie des frais de fonctionnement du centre tunisien notamment pour soutenir le caractère pluridisciplinaire de l'équipe en place et pour acquérir des tests urinaires rapides multi-drogues pour le contrôle

avant l'admission et/ou la réintégration dans la communauté thérapeutique.

---

## Perspectives 2021

---

Lancement d'un appel à projets permettant de soutenir des organisations de première ligne actives à l'étranger pour répondre à des besoins immédiats dans le cadre du Covid-19.

Cet appel vise à financer des actions de terrain menées par des partenaires étrangers bien identifiés.

# SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la Commission communautaire française (COCOF), à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail sont définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail :

- la sécurité au travail;
- la protection de la santé des membres du personnel au travail;
- les aspects psychosociaux du travail;
- l'ergonomie;
- l'hygiène du travail;
- l'embellissement des lieux de travail;
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une conseillère-cheffe de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail;
- la section Gestion des risques de la COCOF;
- la section Gestion des risques de BF;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

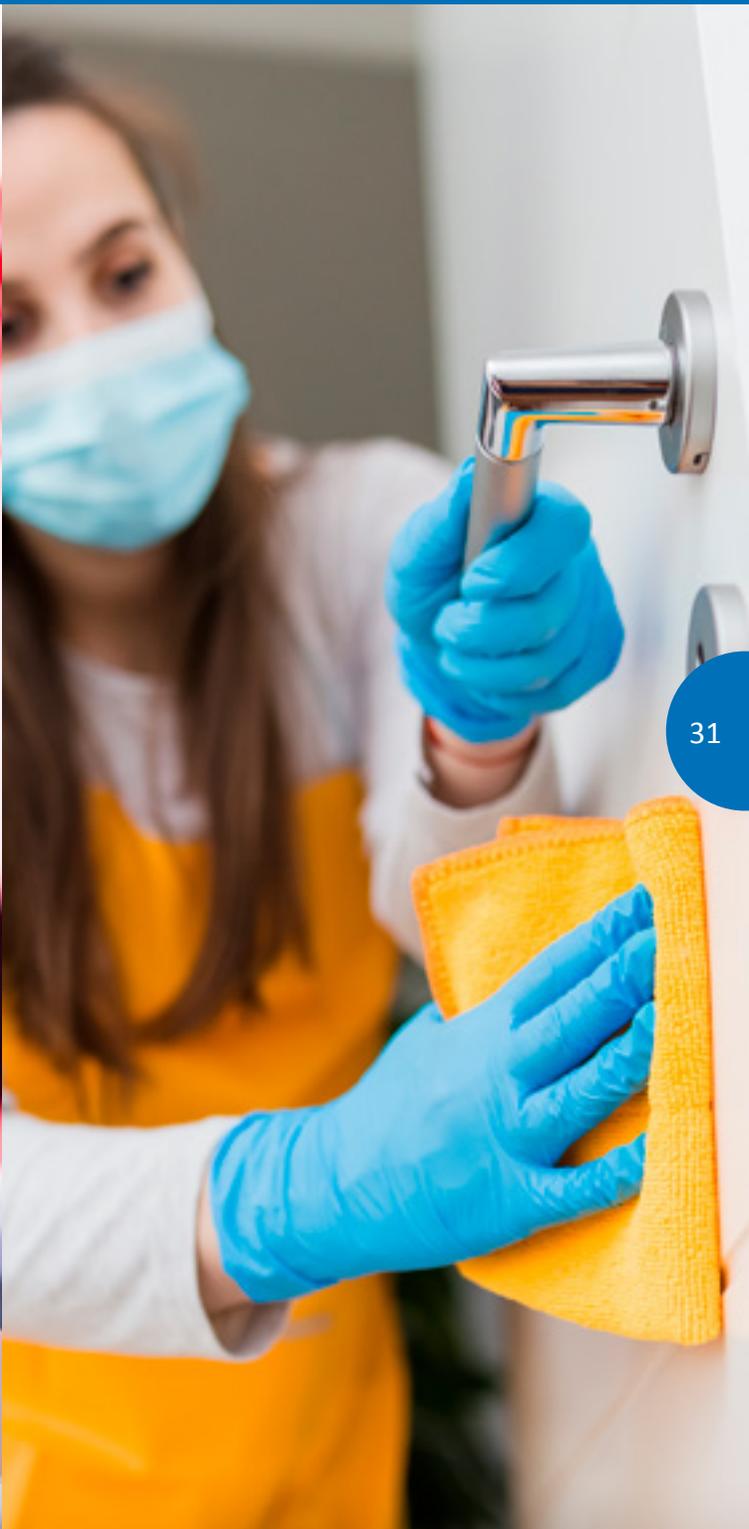
Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code BET sont assurées par le SIPP, à l'exception des missions relatives à la protection des risques psychosociaux au travail pour lesquelles le SIPP collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (Cohezio).

En application de l'article 43 de la loi sur le BET, les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Ces personnes établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du SIPP sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base BET de la COCOF et de BF.

Le SIPP assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



# SERVICE INSPECTION

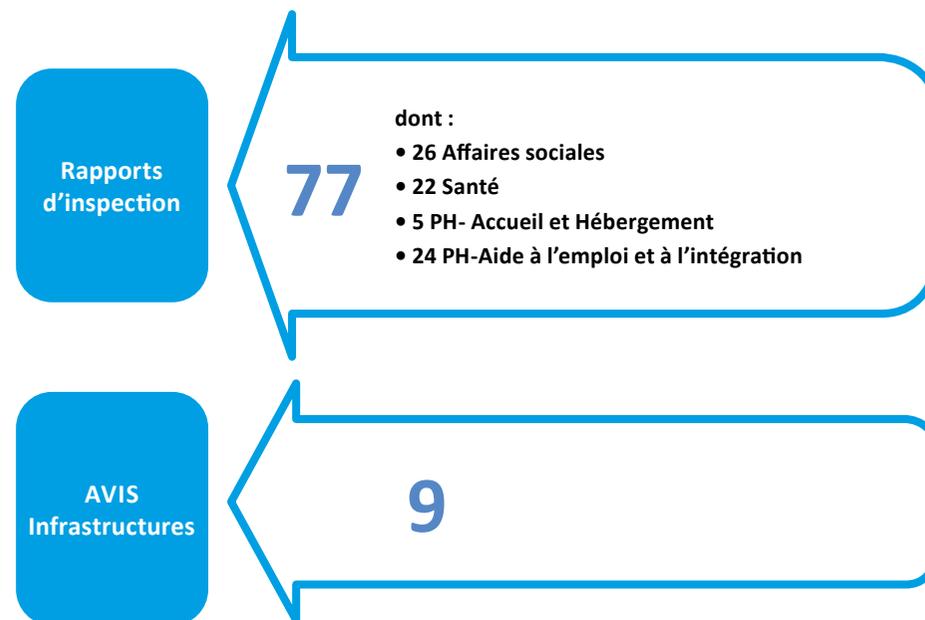
Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer une mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide aux personnes handicapées.

Pour exercer la mission du service, les inspecteurs désignés par le GFB vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le GFB.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et également dans le cadre de la gestion des plaintes.

## Quelques chiffres



## Réalisations et faits marquants 2020

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, le service a dû se réinventer.

Début mars, la crise sanitaire se déclare et le service est désigné comme point de contact (SPOC) pour la COCOF. A ce titre, il participe à la Taskforce bruxelloise Covid-19, qui réunit des représentants des services du Collège réuni, d'Iriscare et des ministres bruxellois.

Une collaboration intense entre toutes les entités débute donc.

Le service met rapidement en place un numéro d'appel unique, le 02/800.84.48.

Il s'attèle également, en étroite collaboration avec les services du Collège réuni, Iriscare et tous les services gestionnaires de la COCOF, à rédiger des circulaires pour les différents services agréés et/ou subventionnés par la COCOF.

L'évolution rapide de la pandémie induit alors un travail intense, tant pour donner les bonnes indications aux secteurs confrontés de plein fouet à ce virus, que pour répondre à leurs besoins en termes de matériel et d'organisation.

Le service a notamment :

- rédigé des circulaires sur base des instructions de Sciensano, d'Iriscare et du service de l'inspection d'hygiène;
- créé des listes pour amener du matériel de protection vers les asbl ou pour organiser le testing dans les institutions;
- accompagné les institutions face aux cas Covid-19 parmi leurs bénéficiaires ou leur personnel;
- soutenu les directions prises en étau entre les règles sanitaires, l'inquiétude des bénéficiaires, des familles et de leur personnel, parfois en adaptant certaines décisions à la réalité de la situation ou en indiquant au service gestionnaire les coûts supplémentaires induits par la crise sanitaire;

- préparé le processus de vaccination.

Tout cela a bousculé le travail du service qui a pu en tirer les conclusions suivantes :

- les structures résidentielles (tant hébergement que centre de jour) doivent avoir accès à un relais médical et infirmier;
- les normes architecturales des structures résidentielles (tant hébergement que centre de jour) doivent être revues à la hausse pour permettre un accueil dans de bonnes conditions et éviter un isolement éventuel;
- une souplesse dans les procédures d'engagement de personnel doit être rapidement mise en place pour permettre aux institutions de remplacer le personnel malade quand l'absentéisme atteint un pourcentage trop important;
- les décisions doivent être prises par un nombre restreint de personnes et pour plus d'efficacité par des personnes ayant une réelle connaissance de l'organisation des structures.

La prise en charge du traitement des plaintes a également été impactée par cette crise sanitaire. Depuis mars, les plaintes sont exclusivement traitées par téléphone. Les mois de mars, avril et mai ont été particulièrement calmes et le service a de nouveau été sollicité par des plaignants à partir du mois de juin.

Au cours de l'année, seules deux plaintes avaient pour objet des changements de prise en charge en raison de la crise du Covid-19.

### Objectifs transversaux à l'ensemble du service :

- maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis;
- poursuivre l'harmonisation du travail d'inspection;
- poursuivre l'amélioration de la cohésion de l'équipe.

### Objectifs par secteurs :

Pour les secteurs **de la direction d'administration (DA) en charge des personnes handicapées (PHARE)** :

- mener à bien les renouvellements d'agrément des services d'accompagnement;
- la réalisation d'inspections thématiques, qui était le 2<sup>ième</sup> objectif, n'a pu aboutir que partiellement;
- l'analyse de la situation en matière de formation des moniteurs en ETA a eu lieu et a abouti sur un rapport global;
- par contre l'analyse du fonctionnement des Conseils des usagers dans le secteur accueil et hébergement n'a pas eu lieu. En effet, la crise sanitaire a limité les inspections in situ et la plupart des conseils des usagers n'ont pu avoir lieu.

27

Rapports de renouvellement d'agrément ou de nouvel agrément

14

Rapports d'agrément d'une nouvelle structure

1

Rapport de visite spontanée

Pour les secteurs de la **DA Affaires sociales, Santé et Cohésion sociale** :

- le renouvellement de l'agrément de la structure psychothérapeutique mixte et de l'IHP, ainsi que des réseaux;
- la réalisation d'inspections thématiques dans tous les secteurs n'a pas été menée à bien. Pour le secteur Social-santé, elle devait concerner particulièrement le dossier des bénéficiaires et le registre des autres activités dans les secteurs des maisons médicales, services actifs en toxicomanies, services de santé mentale. Seules quelques inspections ont eu lieu;
- l'organisation des inspections dites « annuelles et thématiques » ayant pour objet l'analyse des missions prévues par la réglementation pour une partie des secteurs ambulatoires;
- le suivi des demandes de modification d'agrément;
- la participation au jury de délibération des sessions de formation des aides familiales.

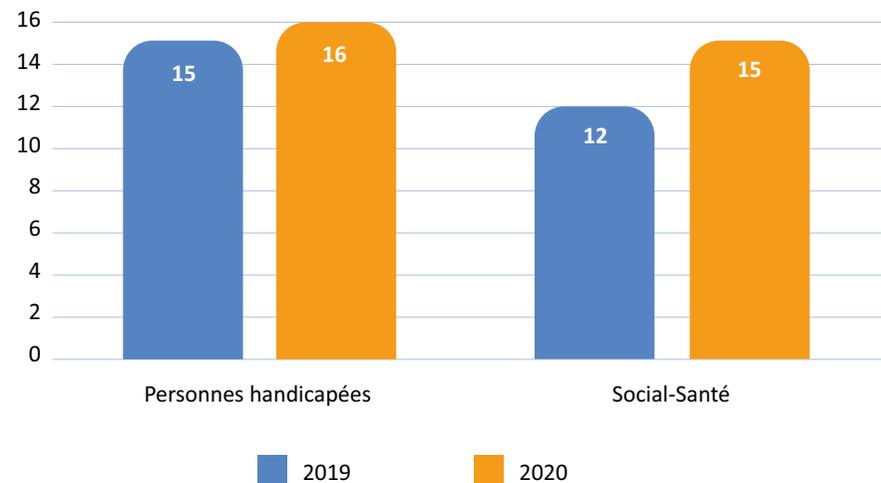
9	Rapports de renouvellement d'agrément
8	Rapports d'inspections annuelles
21	Rapports de modification d'agrément
10	Délibérations

### Le traitement des plaintes

L'année 2020 a compté 31 contacts (soit 4 de plus qu'en 2019). De ces 31 contacts, 12 ont été traités comme des plaintes et 19 comme des signalements.

De plus, une dizaine de contacts étaient hors compétences du service : le transport scolaire, l'enseignement, les maisons de repos... ou des institutions non agréées par la COCOF. Ces demandes ont été relayées vers les instances compétentes.

### Répartition par secteur et par année

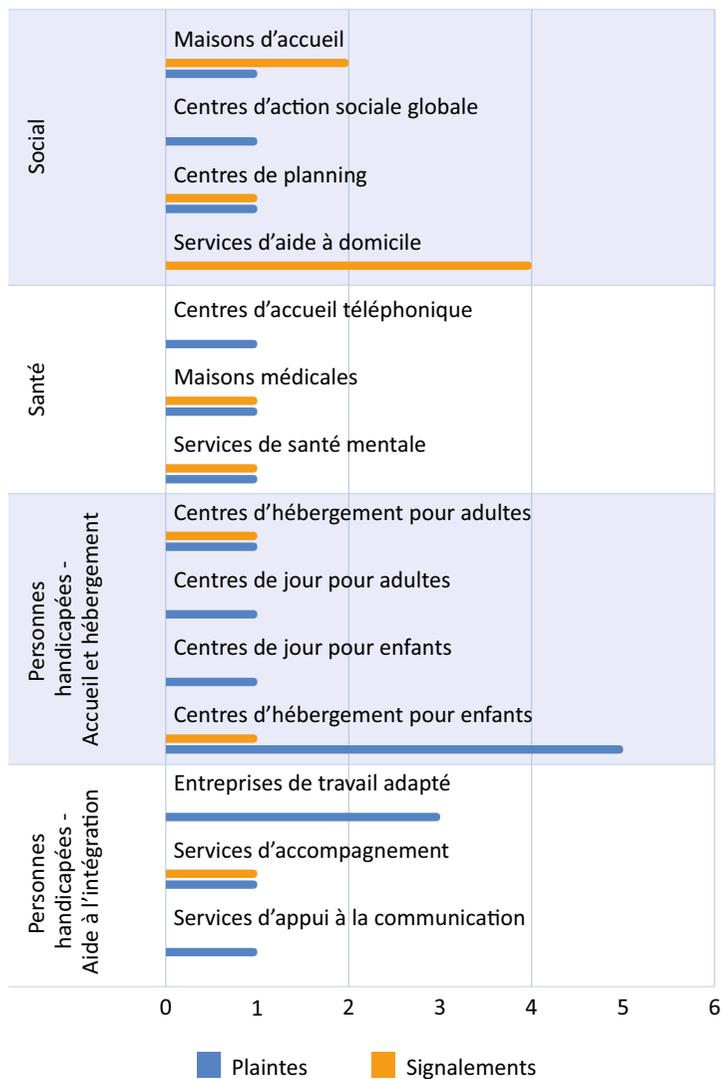


Depuis la mise en œuvre de la procédure ainsi que de la comptabilisation, le service remarque que les dépôts de plaintes augmentent. Par ailleurs, de nombreux contacts téléphoniques parviennent sans aboutir au dépôt d'une plainte ou d'un signalement.

Suite au traitement des 12 plaintes déposées au service, 4 ont été déclarées fondées, 7 non fondées et 1 sans suite.

Les contacts les plus fréquents relèvent du secteur de l'hébergement des enfants en situation de handicap, suivi par les services d'aide à domicile puis par les ETA.

## Répartition par type de demande et par secteur



## Perspectives 2021

Les objectifs globaux sont :

- Au niveau des prestations :
  - le **1<sup>er</sup> objectif** restera de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis.
  - le **2<sup>ème</sup> objectif** sera d'accompagner au mieux les associations face à l'épidémie Covid-19 et suivre la vaccination. Le service tentera de faire un bilan de cette crise sanitaire.
- Au niveau du développement :
  - le **1<sup>er</sup> objectif** visera à poursuivre l'harmonisation du travail d'inspection.
  - le **2<sup>ème</sup> objectif** sera de soutenir l'amélioration de la cohésion de l'équipe et la bonne intégration des nouveaux agents dans l'équipe.



# SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des assurances.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions. Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux. Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés. Il est en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation. Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion. Le service juridique apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché. Enfin, il est en charge de la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'État.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

**Fonction publique :** projets d'arrêtés en lien avec la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2020-2021 dont la concrétisation aura lieu en 2021 : modifications statutaires afin d'introduire le principe de plan de personnel dans nos statuts, ainsi que l'abrogation du cadre organique, modifications de la partie des statuts relative aux congés (augmentation du nombre de congé annuel de vacances supplémentaires selon l'âge jusqu'à 67 ans, octroi d'un jour de congé pour déménagement, alignement des modalités relatives aux congés de naissance au regard des décisions réglementaires supra-COCOF, fête de l'Iris en remplacement du 22 juillet après-midi, neutralisation des jours de maladie pour harcèlement reconnu, congé pour aidant-proche), secrétariat de la commission d'évaluation des mandataires.

**Accidents du travail et maladies professionnelles :** réalisation de la numérisation de l'ensemble de la procédure de gestion interne des accidents du travail et finalisation du processus de déclaration d'un accident du travail par voie électronique.

**Marchés publics :** collaboration avec le service informatique pour réaliser un flux «marchés publics» via Alfresco en vue d'un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée.

**Assurances :** attribution du marché «Audit assurances» et mise en place des nouveaux contrats en collaboration avec l'auditeur.

**Numérisation :** travail de numérisation du service juridique dans son ensemble, notamment via un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée.

## Perspectives 2021

**Marchés publics :** Progression dans le traitement des dossiers marchés publics via Alfresco.

Implémentation des résultats du marché «assurances» attribué en 2020.

Révision du fonctionnement des chambres de recours et modification du statut en conséquence.

Révision des procédures de sélection des mandataires des services du Collège de la COCOF. Poursuite des modifications statutaires afin de mettre en œuvre l'accord sectoriel 2020-2021 : plan de personnel, arrêté «congrés», arrêté visant à fixer les contours précis de la mobilité intra-COCOF.

Participation au groupe de travail visant à l'adaptation et au renforcement du télétravail.

Poursuite numérisation-digitalisation du service.

## Données chiffrées



## SERVICE SOCIAL

L'asbl Service social de la Commission communautaire française (COCOF) propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel, qu'ils soient actifs, en congé de maladie ou retraités (près de 3.000 personnes), ainsi qu'à leur(s) conjoint et enfant(s) vivant sous le même toit.

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de douze administrateurs, provenant des trois organisations syndicales, et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de sept agents faisant partie du personnel de la COCOF, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'asbl.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical.

Suivant les circonstances, une aide peut se présenter sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par le Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture sont privilégiés et reflètent les missions de la COCOF.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistage sont proposées aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective soins de santé - hospitalisation, à laquelle 51% des agents sont affiliés.

La crise sanitaire de 2020 a transformé en profondeur la manière de travailler. Les réunions du Conseil d'administration et les réunions d'équipe se sont principalement déroulées en visioconférence. L'équipe, essentiellement en télétravail, a assuré une permanence sociale et administrative. Elle a prouvé sa disponibilité pour accueillir les demandes d'aide et d'intervention en privilégiant les moyens technologiques pour communiquer afin d'assurer la sécurité de tous. L'équipe sociale s'est de plus associée aux personnes de confiance de la COCOF pour être à l'écoute des agents dans le besoin d'exprimer leur vécu dans ce contexte si particulier. Les missions sociales du service ont donc été poursuivies dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Malheureusement, cette crise a empêché certaines activités de se dérouler. Les spectacles proposés habituellement aux agents ainsi que la fête de la Saint-Nicolas ont été annulés. Les enfants du personnel n'ont toutefois pas été oubliés et ont reçu par la poste un livre-CD avec des chèques-livres.

Le Service social est prêt pour redémarrer toutes ses activités culturelles dès que les conditions le permettront.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE

42



Les plus de 600 collaborateurs de la direction d'administration (DA) ont vu leur quotidien bousculé, à l'instar de l'ensemble des travailleurs belges et d'un bon nombre de pays de la planète, en raison de la pandémie. Dans des délais très courts, nous avons pu opérer une réorganisation de nos modes de travail, afin de continuer à assurer les services attendus à destination de la population bruxelloise ou des collègues pour les services de support.

Il s'agit bien entendu du fait marquant de l'année : l'adaptation à une situation inédite, avec l'apparition en force du numérique à tous les niveaux de l'organisation. Le numérique utile - voire indispensable - qui nous a permis de découvrir à nouveau l'importance du lien humain, de la relation professionnelle de proximité, des moments informels entre collègues, des rires et des confidences à partager. Un nouvel équilibre sera à dessiner dans notre organisation pour tirer le meilleur de ce que nous avons vécu sous la contrainte.

Nos réalisations 2020 sont donc remarquables au sens d'avoir pu être menées dans ces conditions :

- assurer le transport scolaire des enfants lorsque les écoles étaient ouvertes, tout en développant des outils numériques et en donnant un statut nouveau aux accompagnateurs scolaires;
- maintenir les activités de recherche en lien avec l'enseignement, en permettant les travaux en laboratoire, l'accueil de stagiaires, et en poursuivant le déploiement du Plan stratégique de Labiris;
- dans l'enseignement, le passage dans les apprentissages digitaux constitua une petite révolution en soi. Mais beaucoup d'autres projets ont vu le jour ou se sont consolidés : la réflexion sur l'inclusion, le développement de l'accrochage scolaire, le soutien matériel

aux étudiants, le projet pédagogique des nouvelles écoles, les jardins didactiques...;

- en formation professionnelle, les activités se sont maintenues, avec un volet numérique important. Certains secteurs ont été plus impactés (notamment dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle), mais les dispositifs de formation et de validation ont pu continuer à rendre les services attendus;
- les services de support (gestion des sites et appui aux établissements) ont permis le maintien et la reprise des activités dans ces circonstances exceptionnelles. Il faut souligner qu'un certain nombre d'agents n'ont pu bénéficier du télétravail et ont assuré par leur présence le bon fonctionnement des infrastructures.

Les perspectives de redémarrage en 2021 sont largement conditionnées par la situation épidémiologique. L'ouverture de l'École Jules Verne en septembre constituera un événement dans l'histoire de la Commission communautaire française. Des rencontres sont prévues avec l'ensemble des membres du personnel des différents services pour échanger à propos du plan stratégique de la DA, dans une perspective post-Covid-19.

**Patrick BEAUDELOT,**  
Directeur d'administration



# SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

## MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la Commission communautaire française (COCOF) a donné pour mission principale au service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé, l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que le secrétariat des commissions paritaires locales (Enseignement, centres psycho-médico-sociaux (CPMS), Ecole supérieure des arts du cirque (ESAC)).

Ces écoles sont :

### dans l'enseignement spécialisé

- L'institut *Alexandre Herlin* : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys). L'enseignement primaire accueille aussi les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux).

En intégration, il accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

Son enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- L'institut *Charles Gheude* : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4). Il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide mécanique, montage en sanitaire, montage en chauffage, peinture du bâtiment, piquage polyvalent, retouche, maroquinerie, cuisine et salle, aide ménagère et aide logistique.

### dans l'enseignement secondaire technique et professionnel

- L'institut *Emile Gryzon* qui offre les formations suivantes :
  - 1<sup>er</sup> degré commun et 1<sup>er</sup> degré différencié;
  - agent d'éducation, techniques sociales et d'animation, services sociaux, aide familial et aide soignant;
  - assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité;
  - agent en accueil - tourisme et secrétariat tourisme;
  - boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie-glacerie, cuisine de collectivités, hôtellerie-restauration, restauration, traiteur-organisation de banquets, cuisine, salle, sommellerie et barman.

- Le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) :

- cuisine et salle;
- vente et auxiliaire de magasin.

- L'institut Redouté-Peiffer (IRP) qui offre les formations suivantes :

- 1<sup>er</sup> degré commun et 1<sup>er</sup> degré différencié;
- dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-arrivants et assimilés (DASPA);
- horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, grimpeur/élagueur et grimpeuse/élagueuse, arboriste;
- assistant et assistante pharmaceutico-technique, technicien et technicienne en chimie, sciences appliquées;
- gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien en comptabilité;
- techniques artistiques, techniques en photographie;
- éducation physique et sport - études (football);
- technicien et technicienne en transport et logistique.

### **dans l'enseignement de promotion sociale**

- L'institut Roger Lambion qui offre les formations suivantes :

- chimie à finalité biotechnologie;
- boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie/glaceries;
- découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, salle, aide polyvalente en restauration de collectivités, œnologie, restauration, entrées et plats de fête, cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.

- L'institut Roger Guilbert qui offre les formations suivantes dans les domaines :

- baccalauréat en gestion des ressources humaines;
- alphabétisation, initiation aux premiers secours, Humanités générales Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et complément CESS, Français Langue étrangère (FLE);
- conseiller et conseillère en prévention;
- conseiller et conseillère en insertion sociale et professionnelle;
- Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES), Insertion socio-professionnelle (ISP) et fonctions de promotion et de sélection (PROM), Certificat didactique du cours de philosophie et citoyenneté, formation aux pédagogies actives (secondaire et supérieure) et formation en alphabétisation.

- L'institut Jean-Pierre Lallemand qui offre les formations suivantes :

- bibliothéconomie;
- bibliothécaire - documentaliste;
- administration publique;
- orthopédagogie;
- auxiliaire de l'enfance;
- éducateur et éducatrice

## dans l'enseignement supérieur

- la *Haute École Lucia de Brouckère* (HELDB) qui offre des formations en partenariat avec la province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- architecte de jardins et de paysage;
- assistant et assistante de direction - option langue et gestion;
- comptable - option fiscalité ou gestion;
- diététicien;
- éducateur spécialisé et éducatrice spécialisée;
- électronique médicale;
- gestion de l'environnement urbain;
- gestion hôtelière;
- instituteur et institutrice primaire;
- master «ingénieur industriel» en option chimie ou biochimie;
- juriste;
- marketing;
- relations publiques;
- management du tourisme et des loisirs.

- l'*École supérieure des arts du cirque* (ESAC) :

Elle est la seule école en Belgique à offrir une formation officielle en Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication option Arts métier d'artiste de cirque.

À la spécialité principale en art du cirque pré-requise à l'admission sont associés les ateliers de création, les projets personnels, les cours d'interprétation de danse, de jeu et de musique, l'acrobatie dynamique et statique ainsi que les cours théoriques.

## Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

### MISSION 2

Le service Enseignement assure également la gestion des CPMS et du Service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

**Les centres PMS** sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 10 ETP subventionnés et 2,5 ETP non subventionnés et assure la guidance de 5.790 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'Institut Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 14,5 ETP subventionnés et 2 ETP non subventionnés et assure la guidance de 8.159 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 11 ETP subventionnés et 0,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.102 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'Institut Emile Gryzon de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 9,5 ETP subventionnés et 1,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.219 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que l'Institut Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 10 ETP subventionnés et assure la guidance de 5.488 élèves issus de la commune d’Anderlecht, ainsi que l’Institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le **Service Promotion de la Santé à l’École (PSE)** est composé de 8 médecins, 7 infirmières, 2 assistantes sociales et 1 secrétaire. Ce service assure le suivi médical de 10.114 élèves issus d’établissements d’enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l’enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

ÉTABLISSEMENT	Nombre de professeurs (personnel enseignant et assimilé - ETP)	Nombre d’élèves/ étudiants
Haute École Lucia de Brouckère	137,5	1.162
ESAC	30,25	53
Institut GRYZON + CEFA du CERIA	169	936 à Gryzon 113 au CEFA du CERIA
Institut REDOUTÉ-PEIFFER	95	782
Institut Ch. GHEUDE	92	265 sans intégration 299 avec intégration
Institut A. HERLIN	127	Fondamental : 185 Secondaire : 200
Institut R. GUILBERT	25	839
Institut R. LAMBION	16	1.304
Institut J-P LALLEMAND	18	489
Internat Autonome du CERIA	7	24

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

Le travail au sein du service ainsi que dans les établissements a été, on peut s'en douter, fortement impacté par la gestion de la crise sanitaire.

De nombreuses réunions et groupes de travail ont été organisés avec les directions en vue de se conformer strictement aux injonctions visant au maintien de l'enseignement à distance dans un premier temps et à l'hybridation dans un second temps.

Du personnel supplémentaire a été recruté en vue de lutter contre le décrochage scolaire et soutenir les enseignants dans la découverte et la maîtrise des outils mis à leur disposition pour assurer un enseignement «virtuel» dans les meilleures conditions, ainsi que pour leurs élèves et étudiants.

La journée de sensibilisation pour les membres du personnel intitulée «Comment promouvoir les aménagements raisonnables au sein de l'enseignement de promotion sociale?» prévue en mars a dû être annulée suite au premier confinement. Elle sera reprogrammée ultérieurement.

Les instituts Herlin et Gheude, dans le cadre des plans de pilotage, ont continué leurs travaux participatifs avec les membres de leur personnel et rédigé leur plan de pilotage, qui ont été soumis au PO et aux organes de concertation.

Durant l'été, des ateliers ont été proposés aux élèves de la COCOF ainsi qu'à des élèves extérieurs. Ces ateliers, qui ont recueilli un franc succès, visaient tant une remise à niveau dans différentes matières que des activités sportives et culturelles. Un accent a aussi été mis sur l'utilisation de l'outil informatique.

Le travail s'est poursuivi en vue de préparer l'ouverture de l'École Jules Verne : des groupes de travail autour des problématiques administratives ont été mis sur pied, des ateliers de co-construction ont débuté dans le but de réfléchir, avec des enseignants, des membres des CPMS, des chercheurs, aux implications concrètes du projet pédagogique retenu. Des campagnes de communication ont également été orchestrées.

Avec l'appui de la Cellule Relations internationales Enseignement et Formation (CRIEF), un premier consortium a été créé permettant à des enseignants et des élèves de la section Horticulture de l'institut Redouté-Peiffer de participer à un échange avec le Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon. Ces échanges ont dû être interrompus suite à la crise sanitaire.

Pour avoir accès aux subsides européens, l'arrêté organisant les missions à l'étranger pour le personnel non enseignant a été modifié avec la collaboration de la cellule Relations internationales (RI) et soumis au Collège en fin d'année.

La situation sanitaire ayant entraîné l'arrêt quasi complet de la CRIEF, l'agente responsable a intégré la Plateforme d'entraide *Brussels Helps* et, après un bref passage par la Cellule fédérale de Tracing, est devenue la référente COCOF pour les cas Covid-19 survenant au sein des établissements scolaires.

---

## Perspectives 2021

---

L'École Jules Verne (Degré d'observation autonome (DOA)) ouvrira ses portes en septembre 2021, d'abord dans des locaux provisoires, le temps que les travaux puissent être réalisés sur le site du CERIA. Ce sont environ 120 élèves qui pourront être accueillis lors de cette première rentrée. Cette ouverture étant liée à la fermeture progressive du premier degré de l'Institut Gryzon, des réflexions seront menées pour étoffer les sections au sein de cet établissement, dans le but de maintenir le nombre d'élèves actuel et dès lors, le nombre d'emplois.

Dans le cadre de la création des pôles territoriaux, le PO de la COCOF a décidé de se porter candidat pour administrer un de ces pôles, l'Institut Herlin étant proposé comme établissement-siège.

En plus des ateliers d'été qui seront à nouveau organisés durant le mois d'août, il sera aussi proposé aux élèves de la COCOF et à d'autres, si le nombre de places le permet, des matinées consacrées à la révision de matières durant les deux semaines du congé de printemps.

La reprise des activités de mobilité européenne (gestion administrative et financière), dont celles menées avec Lyon, est espérée fin 2021. Le travail d'analyse des besoins et possibilités de mobilité internationale à destination des établissements d'enseignement spécialisé devrait également reprendre.

Outre la mise en ligne des nouveaux sites Internet pour chaque établissement, 2021 verra également l'implémentation, dans l'enseignement obligatoire, d'une nouvelle plateforme destinée à faciliter la communication entre les enseignants, les élèves et leurs parents.



# LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

LABIRIS est le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF), implanté sur le campus du CERIA à Anderlecht. Il développe une activité de recherche fondamentale et appliquée, en support à l'enseignement. Il comprend 45 personnes réparties dans trois bâtiments du campus.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de six thématiques :

- «métabolisme des micro-organismes modèles»;
- «biochimie des macromolécules et des métabolites secondaires»;
- «glycosides hydrolases»;
- «développement de bioprocédés et microbiologie appliquée»;
- «chimie, procédés et sciences des surfaces»;
- «développement de procédés et caractérisation de produits alimentaires et brassicoles».

Dans une mission de sensibilisation, de formation et de communication externe au public, LABIRIS comprend également une cellule «nutrition-santé-alimentation durable».

LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent directement bénéficier aux étudiants et à la formation de manière plus générale. La collaboration avec l'enseignement se traduit par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, TFE et thèses

de doctorat), l'organisation de travaux pratiques, la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs. L'approche scientifique et le développement de l'esprit critique constituent les valeurs essentielles d'apprentissage dans la mission de support à l'enseignement et de transmission du savoir de LABIRIS. Des formations spécifiques sont aussi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins. LABIRIS s'implique dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques, des brevets, des conférences, une transmission du savoir développé dans le cadre d'activités de support à l'enseignement ainsi que par le transfert des compétences développées vers d'autres centres de recherche et vers le monde industriel.

Différents projets sont développés au sein de ces thématiques. Ils concernent, notamment, l'excrétion d'acides aminés par la levure, la détermination de la structure-fonction de différentes biomolécules, des applications environnementales de la microbiologie, le développement et la caractérisation de différents catalyseurs, le développement de différents procédés de fermentation et l'étude du mécanisme fonctionnel de différentes enzymes...

## Réalisations et faits marquants 2020

Malgré les perturbations liées au contexte sanitaire, LABIRIS a pu poursuivre la majorité de ses activités en adaptant ses modalités de travail, considérant que la recherche et le support à l'enseignement nécessitent le maintien d'activités en présentiel.

Les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de LABIRIS consistent en des cours spécialisés, dispensés à la Haute École Lucia de Brouckère ainsi qu'à l'ULB et en des activités de support à des travaux pratiques. L'expertise de LABIRIS est également sollicitée pour donner des formations continuées dans différents secteurs, notamment en microbrasserie, en végétarisme et en diététique pédiatrique.

L'accueil d'étudiants dans le cadre d'un stage ou de la réalisation d'un travail de fin d'études est indéniablement une des activités importantes de support à la formation et à l'enseignement accomplie par LABIRIS. En 2020, LABIRIS a accueilli au total 52 étudiants dont 2 issus d'une formation doctorale, 12 issus de formations de master, 29 issus de formations de baccalauréat professionnalisant et 9 issus de l'enseignement secondaire (technique ou général). Les chercheurs de LABIRIS participent aussi à des jurys d'évaluation des stages et des travaux de fin d'études.

Un autre aspect du support à la formation se traduit par l'encadrement de thèses de doctorat développées au sein de LABIRIS en collaboration avec des partenaires académiques. Parmi les deux thèses menées par des membres du personnel de LABIRIS, une a été soutenue et a débouché sur l'attribution du titre de Docteur en Sciences pour un agent.

(\*) Cette participation est souvent menée en collaboration avec l'asbl Meurice R&D.

Trois autres thèses sont co-encadrées par des chercheurs de LABIRIS.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 9 publications dans des revues scientifiques internationales (*peer reviewed*);
- la participation à des programmes\* de recherche subsidiés par des organismes publics et menés en collaboration avec des partenaires académiques ou industriels :
  - 1 par l'Union européenne;
  - 4 par la Région wallonne;
  - 2 par Innoviris / Région de Bruxelles-Capitale;
  - 1 par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES);
  - 3 programmes ont été soumis pour financement dont 2 sont acceptés.

Le contexte lié à la crise Covid-19 n'a pas permis la participation à des congrès scientifiques, activité qui donne traditionnellement l'opportunité aux chercheurs de partager leurs résultats avec la communauté scientifique.

La participation de LABIRIS à des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences a été fortement perturbée par le contexte sanitaire. Elle s'est limitée à l'accueil de quelques étudiants de l'enseignement secondaire en stage d'observation et à la participation au programme «I Love Science Festival» d'Innoviris avec le projet : «La cellule de levure, une véritable usine biochimique». Ce dernier projet, néanmoins, a été interrompu par l'annulation de l'événement de clôture programmé à Bruxelles-Expo.

LABIRIS a participé à des groupes de réflexion en soutien à la direction

d'administration Enseignement et Formation professionnelle, notamment dans le cadre de sa nouvelle réflexion stratégique.

### **Description du projet de recherche PRECIOUS :**

Afin d'illustrer l'activité de recherche, les objectifs du projet PRECIOUS financé par Innoviris sont décrits. Ce projet a été initié en 2020.

Dans un contexte d'utilisation croissante de métaux, de raréfaction des ressources primaires (minerais) et de forte dépendance de l'Europe, l'exploitation de résidus industriels et de déchets domestiques s'avère autant profitable qu'incontournable. Ce programme s'inscrit dans cette dynamique circulaire d'«urban mining» en proposant une approche biologique réduisant les impacts environnementaux pour la production de matières premières métalliques. Le projet vise en effet le développement d'une technologie globale pour la valorisation de circuits imprimés de PC, ordinateurs portables et autres composants électroniques en exploitant des bactéries des milieux extrêmes originaires qui permettent de dissoudre les métaux comme le cuivre, le nickel, le zinc, l'aluminium... et ainsi d'enrichir les matières en métaux précieux, majoritairement l'or.

PRECIOUS a pour objectif de mettre au point une combinaison de procédés biologiques et chimiques pour aboutir à une technologie efficace mais souple et modulable qui pourrait offrir une solution aux opérations clandestines ayant cours dans des pays où le recyclage n'est pas contrôlé, avec des conséquences dramatiques sur la santé publique et l'environnement. L'approche innovante permettrait également un développement industriel local, à proximité de la mine urbaine que représente une ville comme Bruxelles, sans retombées toxiques et en minimisant les transports.

Dans une première étape microbiologique, des métaux de base sont extraits sous forme liquide par l'action de bactéries acidophiles générant un agent oxydant, l'ion ferrique. Un challenge important du projet consiste à réduire les intrants chimiques du procédé pour le rendre autonome ou ne consommant que des matières résiduelles d'autres activités. Le déchet étant alors concentré en or, l'extraction chimique nécessitera moins de réactifs. La récupération du métal précieux sera également réalisée par voie biologique en exploitant un déchet d'une activité typiquement bruxelloise, la brasserie. La levure, résidu du procédé de brassage, présente en effet des propriétés exceptionnelles pour l'extraction sélective de l'or dissous dans un lixiviat polymétallique. Le caractère global du procédé envisagé repose sur la valorisation totale de toutes les composantes des circuits imprimés : des métaux lourds au métal précieux en passant par les plastiques.

---

### **Perspectives 2021**

---

L'année 2021 verra la mise en place du plan stratégique de LABIRIS, ainsi que le réaménagement de l'infrastructure de différents laboratoires.



# SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service Formation professionnelle regroupe **2 secteurs** d'activités :

- le secteur Formation PME (sfpme)
- le secteur Insertion socio-professionnelle (ISP).

## SECTEUR FORMATION PME

Le sfpme est un service de la Commission communautaire française (COCOF) qui est en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Il subventionne, coordonne et agréé le centre de formation efp. Concrètement, il est chargé de :

- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer l'évaluation pédagogique;
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue et des examens;
- contrôler l'usage des subsides accordés;
- identifier les besoins en matière de formation en alternance;
- élaborer les programmes de formation en alternance;
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs.

Le sfpme assure également l'accompagnement et l'encadrement des personnes apprenantes et notamment le suivi des stages en entreprise ainsi que l'agrément des entreprises formatrices.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers : coiffure, menuiserie, mécanique automobile, comptabilité, régie de spectacles, restauration, digital marketing, informatique...

## Réalisations et faits marquants 2020

### Cellule partenariats et projets transversaux

#### **Au niveau partenarial :**

Complémentairement au suivi des collaborations déjà systématisées au niveau institutionnel et dans différents secteurs professionnels (bien-être, transport & logistique, assistant et assistante dentaire ...), l'année 2020 a également permis - en articulation avec l'efp - l'actualisation et/ou le développement des coopérations existantes, la conclusion de nouveaux partenariats et l'amorce de contacts avec de nouvelles structures.

De façon non exhaustive, notons :

- la formalisation de partenariats sectoriels entre le dispositif de formation en alternance PME (sfpme et efp) et :
  - le *secteur immobilier* : conventions de partenariat formalisées avec la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique

- (Federia) et l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers (IPI) ou en cours de validation avec le Centre d'Étude et de Formations Immobilières (CEFIM) et le Fonds social 323; lancement d'un comité multi-partenarial avec le secteur;
- la *Société Royale de la Chambre Belge des Comptables (CBC)*;
  - le *secteur de la construction* : convention de collaboration en matière de formation et d'insertion professionnelle avec le secteur de la construction (Constructiv, Construcity, CCB-C).
- l'intégration du sfpme au CA d'Horeca BePro;
  - l'intégration du sfpme à l'organe d'administration du PFE Logisticty;
  - l'intégration du sfpme au Comité stratégique de ConstruCity;
  - la mise en œuvre d'une collaboration effective avec le Centre FAC et la CCB-C pour l'organisation conjointe de formations aux métiers du secteur de la construction dans les locaux du Centre FAC;
  - le travail d'actualisation du partenariat avec le secteur de l'électrotechnique (Volta);
  - le lancement d'un projet-pilote avec le Cefora (fonds sectoriel des employés de la CP200) pour la mise en œuvre spécifique de la formation «Community Manager» pour des chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris;
  - la structuration du partenariat avec Infor Jeunes Bruxelles relatif à la permanence d'accueil et d'information au sein de l'efp;
- la finalisation d'une convention de partenariat dans le cadre de la promotion des métiers techniques, technologiques et de la valorisation des compétences avec WorldSkills Belgium;
  - la conclusion d'une convention avec Bruxelles Formation relative à l'octroi d'une subvention permettant la prise en charge des frais d'inscription et dossiers d'entrée à l'efp des chercheurs d'emploi. Ces personnes doivent être domiciliées en Région bruxelloise et inscrites chez Actiris pour l'année académique 2019-2020;
  - la poursuite du projet de révision du partenariat avec l'Adeps;
  - la participation du sfpme au travail de construction d'un accord de coopération relatif à Formaform, comme centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences (en cours);
  - le développement des collaborations avec différentes structures comme :
    - la systématisation d'actions de collaboration avec la Cité des Métiers de Bruxelles;
    - la poursuite des contacts avec certaines enseignes dans le cadre d'une perspective de collaboration avec de grandes entreprises en soutien au développement de la formation en alternance comme : la conclusion de partenariats formalisés avec la RTBF et BMW Group Belux et l'avancement de futures perspectives de collaboration (Engie Academy; IKEA...);
    - les premiers groupes de travail dans le projet de collaboration avec Citydev, administration bruxelloise qui coordonne les 3 FabLabs publics de la Région bruxelloise.

- le développement de contacts avec des partenaires étrangers par l'accueil de délégations (sfpme/efp) :

- *européennes* :

- VMA (centre de formation islandais);
- Réseau des Maisons Familiales Rurales (France);
- délégations bulgare et estonienne;

- *autres continents* :

- délégations québécoise et ougandaise.

#### **Dans le cadre de la participation et du développement de projets :**

- Poursuite de la participation du sfpme aux projets :

- *Erasmus+Itineris* : projet de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne (porté en consortium);
- *Assises de l'Enseignement et de la Formation* : projet de collaboration des acteurs de l'Enseignement et de la Formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- *Handistreaming* : groupes de travail (GT) conjoints réunissant les acteurs impliqués dans la formation des personnes en situation de handicap;
- *Démarche de communication conjointe sfpme/efp* (site Internet, coordination des actions de communication, participation conjointe à des événements internes et externes...).

- Poursuite de la participation du sfpme aux projets :

- *Start Digital* : préparation du projet déposé dans le cadre du programme européen EASI, qui a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numériques de base

pour les demandeurs d'emploi et apprenants adultes peu scolarisés. Le projet associe tous les opérateurs publics d'enseignement et de formation professionnelle pour adultes en Belgique francophone, de même que les opérateurs de formation du monde associatif subventionnés par le service public;

- *Fonds Prince Philippe* : réunions de travail afin d'examiner la faisabilité d'un projet autour de l'apprentissage dual dans les trois communautés linguistiques belges.

#### **Cellule juridique**

La production d'arrêtés pour l'année académique 2019-2020 a été bousculée par le Covid-19. La cellule juridique a dû, comme d'autres services, se concentrer sur l'élaboration d'arrêtés de pouvoirs spéciaux afin de permettre aux auditeurs de la formation professionnelle en alternance de pouvoir continuer ou finaliser leur parcours formatif.

Un règlement relatif à l'agrément des formateurs dans notre dispositif a néanmoins pu être finalisé et deux autres arrêtés pourront être adoptés au premier trimestre 2021 : le premier relatif à l'agrément des formations continues, le second permettra d'actualiser l'arrêté relatif à la convention de stage.

#### **Cellule Qualité/Méthodes**

#### **Projets initiés en 2019 et poursuivis et/ou finalisés en 2020 :**

*Implémentation d'Alfresco* (projet initié en juillet 2019 et finalisé, avec l'aide du CIRB, en mars 2020). Une note de présentation de la future et unique base documentaire pour les besoins du service a été diffusée aux collègues en septembre 2020. Il est prévu que l'alimentation de la nouvelle plateforme se fasse en deux étapes :

- 1° Analyse de la documentation existante, nettoyage et transfert des documents à jour, actuels, utiles et nécessaires depuis ARBOR (base documentaire actuelle) vers la nouvelle plateforme. Au terme de cette étape, ARBOR sera supprimé;
- 2° Alimentation progressive de la nouvelle base documentaire.

*Révision des procédures relatives au core business du service* (initiée en juillet 2019 et finalisée en juin 2020 (proposition par la cellule Qualité au regard de la réglementation actuelle)) :

- Concernant le volet tutelle (processus «Accompagner un apprenant») : il s'agit des procédures suivantes :
  - accueillir le public en première ligne;
  - accueillir et informer le candidat apprenant (1<sup>ère</sup> rencontre avec une personne déléguée à la tutelle);
  - établir un parcours de formation individualisé;
  - établir le contrat d'alternance ou la convention de stage;
  - accompagner l'acquisition des compétences;
  - favoriser l'accrochage à la dynamique de formation;
  - évaluer les compétences en fin d'année et en fin de formation;
  - délivrer un titre ou une attestation;
  - réaliser les suivis post-formation;
  - informer et agréer une entreprise formatrice;
  - retrait d'agrément des entreprises formatrices;
  - accompagner l'entreprise formatrice.
- Concernant le volet pédagogique (processus «Créer, évaluer et optimiser les formations») : il s'agit des procédures suivantes :
  - élaborer les référentiels et les outils pédagogiques;

- mettre en œuvre les formations;
- agréer les formateurs;
- retrait d'agrément des formateurs;
- agréer les cours et les auditeurs;
- accompagner les formateurs.

Suite à une réunion organisée début décembre 2020, des groupes de travail ont été constitués et il est prévu un retour par les acteurs de terrain sur les procédures début février 2021.

#### **Projets initiés en 2020 :**

Procédure relative aux «Marchés publics et commandes» (marchés publics dits «de faible montant») initiée en septembre 2020 et finalisée début octobre 2020 : présentation en octobre 2020 aux membres du personnel concernés par la passation d'un marché public : depuis la décision d'engager une dépense jusqu'à la réalisation de la dépense.

Signature numérique des différents documents du service (projet initié en décembre 2020) : le but est de remplacer la signature manuscrite par une signature numérique.

#### **Cellule pédagogique**

Malgré la crise sanitaire, le sfpm a poursuivi son développement et la mise à jour de son offre de formation :

- création et adaptation majeure de nombreux référentiels de formation, avec l'ouverture de 15 nouvelles formations sur le site de l'efp et de ses partenaires;

- mise à jour avec le centre efp du dispositif d'accrochage des personnes apprenantes, dès l'inscription;
- élaboration de mesures pédagogiques transitoires concernant la formation, l'évaluation des acquis d'apprentissage et leur certification dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, concrétisées dans un arrêté de pouvoirs spéciaux;
- adaptation des référentiels et des évaluations (examen C et UAA) par les CP dans le cadre Covid-19;
- travaux en cours concernant la réforme de la filière «Chef d'entreprise»;
- gestion du centre de validation «Tuteur en entreprise», avec la certification «candidat»;
- présidence du comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au GT qualité relatif au CFC;
- poursuite des travaux du GT Europass;
- 2<sup>ème</sup> phase du projet pilote Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) : poursuite du développement sur mandat politique d'une certification professionnelle partagée qui répond à la définition de l'accord de coopération CFC tout en alliant les 5 opérateurs historiques de formation professionnelle (Bruxelles-Formation, IFAPME, Forem, sfpme, Enseignement de promotion sociale) et en impliquant fortement les partenaires sociaux;
- concertations sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de Qualification de l'Enseignement de plein exercice;
- suivi et mise en œuvre de la passerelle vers le baccalauréat en comptabilité avec l'Enseignement de promotion sociale;
- coordination avec l'IFAPME : directions, commissions de profil de formation (COPROFOR), mobilités interrégionales...;
- participation au Comité directeur de la Validation des compétences (VDC), ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC;
- participation au projet européen «Validation de compétences clés» avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB);
- participation au dispositif «diagnostics croisés» : suivi du CA et réalisation de diverses inspections et rédaction de rapports;
- instruction de nouveaux dossiers : reconnaissance des acquis de formation et délivrance de titres de compétences aux apprenants ayant réussi les épreuves d'évaluation des acquis d'apprentissage visés;
- suivi des dossiers permettant le renforcement de la certification de la formation PME, notamment pour l'accès à des emplois publics;
- mandat à la Cheffe du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), suivi des dossiers et pilotage;
- participation à de multiples COPROFOR du SFMQ en vue de la rédaction de profils de formation et d'évaluation.

### Apprentissage 2020/2021

Intitulé	Durée/formation
Superviseur et superviseuse d'entrepôt / magasinier et magasinière	3 ans

### Chef d'entreprise / COEN - 2020/2021

Intitulé	Durée/formation
Carreleur et carreuse - Chef et cheffe d'équipe	1.5
Maçon et maçonne - Chef et cheffe d'équipe	1.5
BIM Coordinateur et coordinatrice	1
Menuisier et menuisière d'intérieur	2
Opticien monteur-vendeur et opticienne monteuse-vendeuse de lunettes (CE)	3
HVAC - ventiliste	1
Smart-home - domotique	1
Gestionnaire des approvisionnements et stocks : magasinier et magasinière - conducteur et conductrice de chariots élévateurs - superviseur et superviseuse d'entrepôt	2
Bijoutier et bijoutière - refonte totale	3
Conseiller et conseillère en solutions de Datacenter	2
Conseiller et conseillère en solutions d'objets connectés (iot)	2
Développeur et développeuse Frontend	2
Développeur et développeuse Mobiles apps	2
Concepteur et conceptrice d'animation 3D	2

### Cellule tutelle

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur la formation pratique en entreprise des apprentis et des stagiaires «Chefs d'entreprise» : secteurs fermés, suspension des stages en entreprises, généralisation du télétravail, confinement...

Malgré ce contexte difficile, les délégués à la tutelle ont continué à assurer leurs missions. Les permanences au public se sont déroulées pour l'essentiel en visioconférence ou par téléphone. Idem pour ce qui concerne le suivi des stages en entreprises et les relations avec les entreprises partenaires.

Une attention particulière a été apportée à la communication envers nos usagers. L'ensemble des informations utiles (suspension d'activité, droit au chômage temporaire, dérogations pour secteurs prioritaires...) ont été mises en ligne sur le site efp/sfpme avec des mises à jour presque quotidiennes.

Le service s'est adapté et a continué à fonctionner de manière efficace.

Il reste cependant à constater les difficultés, dans ce contexte, à trouver un nombre suffisant de places de stage pour l'ensemble des personnes apprenantes.

## **SECTEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ISP)**

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il finance l'OIP Bruxelles Formation (BF), chargé de la régie de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la RBC.

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de 50 organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par BF, en application du décret «ISP» du 27 avril 1995 et de l'accord non marchand (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des personnes demandeuses d'emploi inoccupées et peu qualifiées de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés de l'ISP. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Toujours dans le cadre de l'ANM, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres.

Il subventionne aussi des projets d'initiatives en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor-Jeunes Bruxelles pour son projet «Trec One».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, aux travailleurs indépendants et aidants, qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences. En soutenant le Consortium de VDC, le Collège renforce d'une part, l'employabilité et la mobilité professionnelle des travailleurs occupés ou non et, d'autre part, la cohésion sociale permettant aux citoyens qui ne possèdent pas de titre scolaire de voir reconnaître par un système légal des compétences acquises par l'expérience de travail, de formations professionnelles, de vie.

7.131.000  
EUR

Pour le financement des «équipes de base» des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non marchand

200.000  
EUR

Pour soutenir l'innovation dans la formation professionnelle

616.000  
EUR

Consacrés à la certification de la validation des compétences

47.828.000  
EUR

Budget de subvention à Bruxelles Formation

## Réalisations et faits marquants 2020

- Soutien de nos OISP en mettant en place deux Fonds Covid-19. Un fonds de 175.000 EUR destiné à couvrir certains frais liés à la crise sanitaire (achats de masque, gel hydro, plexi, aménagements liés à la distanciation...) et un deuxième fonds de 100.000 EUR octroyé dans le cadre de la reprise des formations du secteur ISP.

- Renouvellement de la Convention FeBISP 2021-2023.
- État des lieux de la politique du *handstreaming* au sein des OISP.
- Au sein du Comité Alpha : organisation de la rencontre thématique «Jeunesse et prévention de l'illettrisme».
- Deux subventions ont été octroyées au Consortium de VDC pour :
  - la mise en œuvre d'un plan d'impulsion de développement de l'offre de VDC;
  - le financement des épreuves de VDC.

## Perspectives 2021

- Soutenir et renforcer la lisibilité de l'offre de formations des OISP.
- Développer la politique du *handstreaming* au sein des OISP avec les partenaires institutionnels.
- Préparation de la Conférence Interministérielle de l'Alphabétisation (CIM Alpha).
- Volonté de soutenir l'innovation sur les dispositifs pédagogiques et sur les métiers visés par la formation ou favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi.
- Création d'un fonds de développement pour soutenir la validation des compétences, porté par le Consortium de VDC.

# SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le transport scolaire facilite, gratuitement, l'accès des élèves à des établissements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le transport scolaire par bus implique de nombreux acteurs : transporteurs, chauffeurs, éducateurs, directions d'école, accompagnateurs scolaires, parents. C'est la mobilisation de chacun qui permet que le transport des enfants se déroule parfaitement chaque jour.

Un autre volet moins connu, mais tout aussi important, est la prise en charge financière complète par la Commission communautaire française (COCOF) des abonnements scolaires des élèves de l'enseignement spécialisé auprès des sociétés de transports publics (STIB, De Lijn, TEC et SNCB).

## Objectifs du transport scolaire :

- assurer la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille tout en faisant face à l'augmentation de la population scolaire à Bruxelles et aux problèmes de mobilité;
- assurer la sécurité des enfants transportés;
- poursuivre l'amélioration du statut des accompagnateurs scolaires;
- poursuivre la simplification administrative;
- poursuivre et améliorer le programme des formations proposées aux accompagnateurs scolaires.

## Réalisations et faits marquants 2020

Afin d'améliorer le statut des accompagnateurs scolaires, une étude analysant l'impact d'un contrat CDI en lieu et place d'un contrat CDD a été menée au premier semestre 2020. Après concertation avec les partenaires sociaux, celle-ci a débouché sur la proposition d'un contrat CDI aux accompagnateurs scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Entre-temps un travail d'information et de simulation a été réalisé auprès de chaque accompagnateur scolaire.

En septembre, le service du transport scolaire est entré de plain-pied dans l'ère du numérique avec la mise en place de 4 nouveaux outils :

- achat et déploiement de plus de 200 smartphones afin d'équiper chaque accompagnateur;
- mise en place d'une application mobile de gestion des prestations des accompagnateurs (Kronos Mobile);
- mise en place d'une application de prise des présences des élèves et des horaires lors de l'embarquement et du débarquement du bus (Transco Mobile);
- mise en place d'un portail pour les écoles afin de gérer les demandes de prise en charge par les bus de ramassage scolaire, permettant l'élimination de documents papiers et améliorant le suivi des demandes (Transco Web). Le logiciel de gestion de l'activité du transport scolaire a été adapté afin d'intégrer les données du portail à destination des écoles et de l'application mobile de prise de présence des élèves.

Pour chaque outil, des modes d'emploi et des séances d'information ont été réalisés, ainsi qu'un soutien très actif tout au long des mois de septembre et octobre pour aider chaque accompagnateur et/ou école à utiliser ces nouveaux outils.

Un marché public relatif à un audit prospectif afin d'établir un bilan et un état des lieux pour pouvoir faire face aux défis démographiques et à l'évolution de l'enseignement spécialisé a été attribué.

Vu la situation liée au Covid-19, seules quelques formations ont pu être assurées aux accompagnateurs scolaires.

---

## Perspectives 2021

---

- Améliorer les outils informatiques déployés en 2020 : mise en place d'outils de gestion des données collectées afin de pouvoir entre autres réagir rapidement à des temps de trajets trop longs; réalisation de statistiques.
- Poursuivre la transition des contrats CDD vers des contrats CDI pour les accompagnateurs scolaires.
- Finaliser l'audit prospectif de l'activité du transport scolaire de la COCOF et mettre en œuvre des pistes d'amélioration.

## Nouvelles statistiques :

- Plus de 13.000 modifications ont été effectuées en 2020 dans la base de données du transport scolaire.
- 630 remplacements d'accompagnateurs scolaires ont été assurés tout au long de l'année.
- 1.360 dossiers ont été ouverts pour signaler des difficultés liées à l'organisation du transport scolaire : 3.450 suivis ont été assurés pour leur gestion (1.300 mails échangés - 2.000 appels téléphoniques - 60 déplacements sur le terrain - 90 courriers).
- Analyse et traitement de plus de 1.000 demandes liées au ramassage scolaire par bus de septembre à décembre 2020 (600 pour le seul mois de septembre) entraînant régulièrement des adaptations de trajet des bus.

## Le transport scolaire bruxellois en chiffres

221

services de transport scolaire

51

établissements scolaires

205

accompagnateurs scolaires  
engagés

3.180

élèves transportés en bus  
chaque jour

2.200

abonnements délivrés  
pour l'année scolaire

10

agents en soutien  
administratif et en appui  
sur le terrain

25

sociétés de transport



# SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES

Le service Gestion et entretien des sites (SGES) comprend de très nombreuses fonctions en plus de ses services administratifs dans les secteurs suivants : Technique, Auditorium, Bibliothèque, Sécurité, Complexe sportif. Dans son ensemble, il comprend 124 agents.

Eu égard à sa fonction, le secteur technique est amené à intervenir sur les sites pour des tâches ne se limitant pas qu'à des interventions ponctuelles dans les secteurs divers (plomberie, électricité...). Les tâches y sont nombreuses pour les effectifs de ce secteur et mobilisatrices en ressources humaines.

L'année 2020 fut singulière : confinement, télétravail obligatoire dans la mesure du possible. Les dispositions prises au niveau fédéral ont modifié l'organisation des activités pour différents secteurs. En effet, les secteurs des infrastructures sportives et culturelles ont fermé ou limité leurs activités ou l'accès aux locaux.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

Avec le service Ressources humaines (RH), le cycle de réalisation a été présenté à l'ensemble des agents des niveaux 1 et 2+.

Ci-dessous, quelques réorganisations intervenues et activités réalisées au sein de divers secteurs.

### Secteur technique

Suite à une réorganisation interne du service comprenant du personnel technique affecté à la piscine du CERIA, une meilleure réponse a pu être donnée à des demandes relatives à des aspects techniques (plomberie et électricité) sans préjudice de réponses appropriées à des demandes prioritaires de l'institution au sein de laquelle des membres du personnel étaient affectés.

Dans le souci de dynamiser le cadre de travail avec les équipes, de prioriser la coordination de la sécurité mais aussi d'assurer le confort des utilisateurs et des membres du personnel fréquentant les espaces ouverts du site, une seconde réorganisation sous les vocables «sécurité et aspects techniques - environnement et entretien des espaces extérieurs» s'est imposée.

Le secteur a fait l'objet tout au long de l'année d'un audit par une société extérieure qui a rendu ses conclusions fin décembre. Il a établi une feuille de route en vue d'apporter des modifications structurelles.

Un marché de vêtements spécifiques a été lancé dans le courant du mois de juin afin de permettre aux agents de disposer d'équipements adéquats à l'exercice de leurs fonctions.

Un conseil de gérance a été mis sur pied et son organisation a été présentée notamment sous forme de tableau.

Il donne un avis dans les matières suivantes :

- préparation et suivi des réunions de la commission Enseignement;
- préparation et suivi des réunions du Comité de Concertation de Base - Bien-Être au Travail;
- questions intéressant les travaux du secteur technique;
- programmation annuelle pour la réalisation des travaux en maintenance dans le respect des ordres de priorité (sécurité, économie d'énergie et bien-être);
- définition des procédures pour la réalisation des travaux;
- questions intéressant le SGES hors questions relatives à la gestion des ressources humaines.

L'instance vise également à s'assurer d'une communication pour les dossiers et leurs éléments entre les partenaires du secteur technique en vue d'une réalisation optimale des travaux.

Parallèlement au conseil de gérance, des réunions spécifiques au secteur technique ont été organisées de septembre à décembre en vue d'apporter un soutien aux suivis techniques pour le secteur.

Un véhicule électrique a été acheté pour le travail en remplacement d'un véhicule déclassé.

### **Secteur nettoyage**

Une réorganisation du département nettoyage a été mise en place et des restructurations importantes ont eu lieu pour l'ingénierie du secteur technique.

### **Secteur Auditorium**

Nonobstant les péripéties de l'année, en collaboration avec un partenaire extérieur, l'administration a souhaité se poser et travailler en intelligence collective avec l'équipe disciplinaire de l'auditorium en vue de repenser ses rôles et missions.

L'auditorium a poursuivi ses activités dans le respect des règles de distanciation sociale et des mesures sanitaires.

Dans le contexte de confinement et en vue d'assurer le fonctionnement des institutions, un travail en mutualisation pour l'aide comptable et administrative a été mis sur pied.

### **Secteur Complexe sportif**

Un nouveau gestionnaire a été désigné dans le courant de l'année. La coordination du personnel de nettoyage, de sauvetage et des caisses est assurée pour le complexe sportif et le hall des sports par deux coordinatrices au regard de leurs attributions respectives. Elles ont poursuivi les activités dans le respect des mesures liées à la pandémie.

Dans le contexte de confinement et en vue d'assurer le fonctionnement des établissements scolaires, un travail en mutualisation pour l'aide logistique des écoles a été mis sur pied par les services d'appui et d'entretien.

## Secteur Sécurité

Un travail de coordination a été mis sur pied pour le travail des appariteurs et gardiens.

Suite à l'audit du service technique, des pistes de réformes porteront sur les éléments suivants : nouvel organigramme, recrutement d'agents, maintien du fonctionnement du Conseil de gérance... A plus long terme, il s'agira d'optimiser la coopération avec le service Patrimoine. Un calendrier de travail avec la constitution de réunions de groupes sera à suivre.

Poursuite de la mise en conformité des ascenseurs en tenant compte dans la mesure du possible des besoins PMR. En effet, certains bâtiments ne se prêtent pas aux modifications nécessaires.

Installation de parkings vélos au CERIA dans le cadre de la mobilité douce mise en route sur le campus et projet d'acquisition d'autres véhicules électriques et de vélos cargos pour le service technique.

La mise en place de la saison 2021-2022 des activités de l'auditorium dépendra de l'évolution de la crise sanitaire avec le projet de création d'un cinéclub pour les «jours blancs\*» à destination des jeunes et élaboration de la saison 2022-2023.

La bibliothèque du CERIA travaille sur un projet de création d'une «bibliothèque gourmande» en collaboration avec la commune. La question des locaux disponibles sera une donnée importante.

\* "Les jours blancs" : période située à la fin du mois de juin pendant laquelle les cours sont suspendus dans le secondaire.



# SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le service d'appui aux établissements scolaires (SAES) est un service de support aux différents secteurs de l'enseignement que sont les établissements scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

137 membres du personnel titulaires font partie du SAES et sont répartis comme suit :

43  
agents

## Institut Redouté-Peiffer

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur horticulture : 14
- secteur cuisine : 7
- secteur technique/conciergerie : 5
- secteur nettoyage : 11
- secteur laboratoires : 2

14  
agents

## Institut Emile Gryzon

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur logistique : 1
- secteur économat : 9

20  
agents

## Institut Alexandre Herlin

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur cuisine : 6
- secteur technique/horticulture : 5
- secteur nettoyage/lingerie : 7

5  
agents

## Institut Charles Gheude

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 2
- secteur nettoyage : 1

6  
agents

## Institut Roger Lambion

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 1
- secteur économat : 3

2  
agents

#### **Institut Jean-Pierre Lallemand**

- secteur administratif : 2

3  
agents

#### **Haute École Lucia de Brouckère**

- secteur technique/conciergerie : 3

3  
agents

#### **Internat du Karreveld**

- secteur cuisine : 1
- secteur nettoyage : 2

6  
agents

#### **Centres psycho-médico-sociaux**

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur nettoyage : 2

35  
agents

#### **Secteurs transversaux**

- logistique : 8
- lingerie : 3
- reprographie : 2
- free-flow : 19
- affaires générales : 3

## Objectifs du service

- Mettre du personnel à disposition du secteur Enseignement afin d'assurer le bon fonctionnement des instituts et d'assurer la continuité du service.
- Organiser le service en s'adaptant aux circonstances, aux variations de la population scolaire dans les différents secteurs.
- Développer les secteurs transversaux tels que les secteurs logistique, lingerie, reprographie, free-flow, affaires générales.
- Poursuivre le développement professionnel et personnel de nos agents par des formations.
- Veiller aux entretiens et travaux divers des instituts Redouté-Peiffer, Herlin et Gheude par les agents des services techniques mis à leur disposition, en collaboration avec le service de la gestion et de l'entretien des sites (SGES).
- Organisation du nettoyage à l'institut Redouté-Peiffer, l'internat du Karreveld, le free-flow et, en complément de sociétés de nettoyage dans les instituts Herlin, Gheude et CPMS.
- Organisation de permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant les congés scolaires.
- Collaboration plus intense avec le secteur «cuisine» des écoles et internats pour proposer des repas variés intégrant les légumes et fruits cultivés par nos horticulteurs du site du Bon Air.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec les agents de l'enseignement dans les secteurs économat et horticulture.
- Etroite collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) dans le cadre du plan de personnel, suivi des auditions et des recrutements dans les fonctions critiques.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

- Poursuite des projets «win-win» avec Actiris par l'engagement de 7 stagiaires First répondant aux besoins des écoles dans les rôles d'aide administratif, aide magasinier, aide éducateur.
- Présentation du cycle de réalisation aux agents de niveau 1 et 2+ en collaboration avec les services Ressources humaines (RH) et GES et préparation des descriptions de postes.
- Poursuite de l'organisation du service par la désignation de nouveaux coordinateurs d'équipe et superviseurs.
- Optimisation du transport de nos élèves entre les sites d'enseignement en veillant à diminuer notre empreinte écologique.
- Poursuite de l'implémentation des copieurs Ricoh dans les établissements scolaires.
- Organisation de formations aux rôles d'équipiers de première intervention (EPI) à l'attention du personnel enseignant.
- Projet d'extension du secteur lingerie en vue d'une collaboration avec les élèves de la section aide familiale de l'institut Emile Gryzon.

## Covid-19

Dans le respect des règles sanitaires, nous avons organisé des permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant le confinement. Les équipes ont ensuite participé aux réaménagements de locaux pour répondre aux règles de distanciation sociale et à l'implémentation des mesures sanitaires.

Un nettoyage spécifique et une aide à la désinfection sont prévus dans les écoles, l'internat du Karreveld, le free-flow et les CPMS. Les équipes de nettoyage ont été renforcées, soit par la réaffectation de membres du personnel dont le secteur était à l'arrêt ou fonctionnait en effectif réduit suite aux décisions du Conseil national de sécurité (CNS) ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), soit par le recrutement de personnel complémentaire en bonne collaboration avec le SAPC.

Les membres du personnel administratif et comptable se sont réorganisés afin de privilégier le télétravail à plus grande échelle. Les coordinateurs se sont également adaptés au télétravail dans un rythme compatible avec leur fonction de terrain. Des PC portables supplémentaires ont été distribués en octobre.

---

## Perspectives 2021

---

Les travaux d'extension de la buanderie du secteur lingerie commenceront au printemps. Le nettoyage du linge professionnel des agents des deux services de support sera pris en charge en interne à partir du mois de juin.

L'économat et le magasin de ventes s'installeront dans les nouvelles installations au sein du bâtiment 2 rénové en début d'année.

Besoin d'une aide alimentaire, financière, administrative...

JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE  
JE SUIS AU BOUT...  
... DU FIL



Nous vous aidons à trouver la solution!

Plus d'information : [www.auboutdufil.be](http://www.auboutdufil.be)

#auboutdufil



Editeur responsable:  
FdSS, Calixte Niswenhops -  
49 rue Ghede 1070 Anderlecht.  
Ne pas jeter sur la voie publique.

## DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE

La direction d'administration des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

Etant donné les compétences gérées dans le département, les trois services ont été particulièrement impactés par la crise Covid-19.

En collaboration avec le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF), le département a accompagné, conseillé et encadré les opérateurs de terrain qui se trouvaient dans une situation inédite. Le département a dû se réinventer en urgence et les agents ont dû effectuer de nouvelles tâches dans un contexte difficile.

Les agents du département ont été particulièrement à l'écoute des opérateurs afin de répondre au mieux à leurs nombreuses questions. Durant le mois d'avril, afin de bien cerner les difficultés des opérateurs de terrain, une enquête élaborée par les spécialistes de la promotion de la santé a été réalisée auprès de tous les

opérateurs qui dépendent du département. Cette enquête a fait l'objet d'un rapport auprès du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) qui a permis d'orienter les décisions de celui-ci durant la crise.

En collaboration avec la Fédération des Services Sociaux (FdSS), le département a mis en place à Bruxelles, le numéro vert « Urgences sociales » à destination des Bruxellois. Ce numéro vert, toujours actif, est destiné aux Bruxellois qui éprouvent des difficultés sociales liées à la crise. Les répondants du numéro vert ont été hébergés à la COCOF pendant plusieurs mois. Aujourd'hui, le numéro vert est intégralement géré par la FdSS.

Dans le cadre de ce numéro vert, le département a également mis en place au profit des opérateurs une base de données partagée reprenant les activités des opérateurs maintenues durant la crise ainsi que tous les nouveaux projets actifs sur le terrain. Cette base de données a permis aux répondants du numéro vert d'orienter les appelants vers les services disponibles durant la crise.

Le département a par ailleurs participé à la rédaction de tous les outils élaborés durant la crise (circulaires contenant les recommandations COVID, FAQ, flyers d'informations...). Ces documents ont été élaborés en collaboration avec le service Inspection de la COCOF, la COCOM et Iriscare afin de transmettre aux opérateurs bruxellois des directives et des informations coordonnées.

Dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés au GFB durant la crise COVID, le département a adapté toute une série de règles imposées aux opérateurs qu'ils ne pouvaient plus respecter étant donné les circonstances. Les réglementations et les règles d'usage imposées aux opérateurs ont dû être modifiées dans l'urgence afin de leur permettre de mener leurs activités malgré les conditions difficiles.

Afin de soutenir les opérateurs bruxellois durant la crise, le GFB a pris de nombreuses décisions de soutiens aux opérateurs Bruxellois. Le GFB a créé un fonds COVID et adopté des dizaines de décisions de financement aux opérateurs bruxellois. Près de 25 millions d'euros en 2020 ont été inscrits au budget de la COCOF pour soutenir les opérateurs bruxellois dont une bonne partie a été affectée aux opérateurs actifs dans les secteurs social, santé et cohésion sociale.

Pour distribuer ces moyens aux opérateurs, le département a dû, souvent dans l'urgence, conseiller le GFB en amont, élaborer des appels à projets, traiter les demandes, préparer les décisions du GFB et assurer le suivi de celles-ci.

Enfin, la crise a également eu un impact sur les agents et sur la gestion des équipes dans la mesure où le télétravail a été rendu obligatoire au maximum. Les équipes ont dû être réorganisées et certaines procédures revues dans l'urgence afin de maintenir la continuité du service, dans un contexte de crise et de pression accrue des opérateurs de terrain. Une enquête a été réalisée au sein du département auprès de tous les agents, en petits groupes, afin de cerner les difficultés des agents dans la mise en œuvre de leurs missions. Cette enquête a permis de tirer des conclusions sur le fonctionnement du département pour le futur.

Je suis particulièrement fière de tous les agents durant cette crise qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité et d'un engagement sans faille à l'égard du GFB et des opérateurs de terrain afin de veiller à la continuité du service, d'accompagner les opérateurs et de mettre en œuvre toutes les décisions prises durant la crise.

**Isabelle FONTAINE,**  
Directrice d'administration



# SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service des Affaires sociales gère les matières suivantes relevant de l'action sociale et de la famille :

- **Secteurs ambulatoires** : centres d'action sociale globale, centres de planning familial, services de médiation de dettes, services d'aide à domicile, réseaux en action sociale et famille.
- **Secteurs personnes âgées** : établissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées).
- **Autres secteurs** : maisons d'accueil et centres de formation d'aides familiales (CFAF).
- **Subventions facultatives («Initiatives»)** : Le service soutient diverses associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des animations dans le cadre de la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles et il contribue au financement de la ligne d'écoute violences conjugales. Il soutient également l'informatisation des secteurs.
- **Activités transversales** : Le service participe aux plans d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles).

Le budget 2020 pour les programmes Action Sociale et Famille de la mission 22 totalise 60.830.000 EUR auxquels se sont ajoutés en 2020 : 3.146.188 EUR pour les subventions de toute nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19 et 1.431.600 EUR pour le plan de relance, soit un total de 65.407.788 EUR.

Nombre de travailleurs subventionnés : pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

---

## Réalizations et faits marquants 2020

---

- Agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées.
- Lancement de la recherche relative à l'évaluation des missions spécifiques en maisons d'accueil (soutien à la parentalité, soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, logement accompagné) ainsi que de la mission de post-hébergement.
- Octroi d'une prime exceptionnelle aux travailleurs du non marchand.
- Préparation et adoption du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Phase transitoire pour l'intégration des subventions EVRAS dans les cadres agréés des centres de planning familial (CPF) (passage des subventions aux 27 CPF en année civile, financement des stratégies

concertées, de formations, d'une étude en économie de la santé, d'une analyse des outils pédagogiques et subventions à l'achat de ces outils pour les 27 CPF).

## Covid-19

Les secteurs relevant du service des Affaires sociales ont été fortement impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19 et le service des Affaires sociales a été extrêmement sollicité. Il a dû faire face à un important surcroît de travail, souvent dans l'urgence :

- aide à la rédaction et envoi des circulaires relatives aux consignes sanitaires aux différents secteurs, entretiens avec l'ensemble des opérateurs pour leur apporter suivi et appui, relevé des besoins et établissement des listes des services pour le testing, la distribution de matériel de protection, la vaccination...
- dans le cadre du Fonds Covid-19, octroi de subventions en lien avec la crise sanitaire Covid-19 pour un montant total de 3.146.188 EUR, représentant 34 arrêtés et 129 subventions à 65 asbl (subventions exceptionnelles destinées à couvrir certains frais liés à la crise sanitaire Covid-19 aux asbl agréées, renforcement des dispositifs de soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, dont un hôtel pour ces victimes, création du numéro vert «Urgences sociales», renforcement des centres d'action sociale globale et des services de médiation de dettes);
- adaptation de deux législations afin d'y intégrer des aménagements permettant aux maisons d'accueil et aux CFAF de maintenir leurs activités tout en respectant les consignes sanitaires;

- octroi de primes d'encouragement pour les travailleurs de 65 services agréés relevant du non marchand.

Dans le cadre du plan de relance 2020, des subventions ont été octroyées pour un montant total de 1.431.600 EUR, représentant 17 arrêtés et 17 subventions pour 17 asbl (augmentation du contingent des services d'aide à domicile, droit à l'alimentation, lutte contre les violences faites aux femmes).

---

## Perspectives 2021

---

Le service Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants :

- finalisation de la recherche relative à l'évaluation des missions spécifiques et de post-hébergement en maisons d'accueil et analyse des propositions qui en ressortiront;
- finalisation de la recherche EVRAS en économie de la santé;
- agrément d'une nouvelle maison d'accueil pour familles monoparentales;
- agrément provisoire d'une nouvelle maison communautaire pour personnes âgées et
- mise en œuvre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

## Plan de relance

Augmentation du contingent d'heures de prestations des aides familiaux et ménagers pour les services d'aide à domicile.

Poursuite des subventions complémentaires pour le renforcement du personnel dans les services de médiation de dettes afin de faire face à l'augmentation des demandes de médiation suite à la crise :

- lancement d'un appel à projet dans le cadre de la stratégie régionale de mise en œuvre du droit à l'alimentation;
- poursuite des subventions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes (renforcement de la ligne d'écoute violences conjugales, projet de pair-aidance).



## Données chiffrées

Nombre d'associations subventionnées et/ou agréées :

Associations subventionnées	Nombre d'associations	Budget 2020
Maisons d'accueil	16	13.400.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	9	3.273.000 EUR
Centres de planning familial	27	8.415.000 EUR
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	68	700.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	234.000 EUR
Services de médiation de dettes	6	896.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	31.517.000 EUR
Centres de formation d'aides familiales	3	219.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	463.000 EUR
Services de télévigilance	2	266.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	116.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	91	1.206.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	95.000 EUR
Ligne d'écoute violences conjugales	1	35.000 EUR
Résidence service	1	non subventionnée
Maisons communautaires	3	non subventionnées
Subventions de toute nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19	129	3.146.188 EUR
Plan de relance	17	1.431.600 EUR

# SERVICE SANTÉ

Le service de la Santé gère les matières réglementées et non réglementées suivantes :

## Secteurs Ambulatoires et Initiatives santé

- 22 services de santé mentale + 1 fédération (225,48 ETP)
- 15 services actifs en matière de toxicomanies + 1 fédération (81,9 ETP)
- 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP)
- 42 maisons médicales + 1 fédération (60 ETP)
- 5 associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (18,75 ETP)
- 5 centres de coordination de soins et services à domicile (23 ETP)
- 1 structure psychothérapeutique mixte
- 1 Initiative d'habitation protégée
- 2 hôpitaux (agrément sans impact budgétaire)
- 14 réseaux et partenariats d'acteurs en santé
- 89 initiatives soutenues autour des axes : santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, santé mentale communautaire, Culture-Art-Thérapie, réduction des inégalités sociales en matière de santé, réduction des risques, aide aux personnes victimes de violences...

## Secteurs de la Promotion de la Santé (PS)

- 41 opérateurs (acteurs ou réseaux et services) désignés pluriannuellement en promotion de la santé et liés par convention. La majorité a été désignée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 5 nouveaux opérateurs ont été désignés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le décours de l'appel à projets spécifiques sur les priorités 1 («Manger, bouger») et 4 (Prévention IST/VIH à destination des homosexuels) du Plan stratégique.
- 3 programmes de médecine préventive.
- 5 accords de coopération.
- 19 initiatives ont été soutenues sur différentes thématiques généralement en lien avec les priorités thématiques du Plan stratégique, entre autres les publics en situation de vulnérabilité, IST/VIH, la promotion des vaccinations, la réduction des risques en matière d'usages de drogues...

Deux rendez-vous étaient prévus en 2020 dans ce secteur :

- l'évaluation des opérateurs de promotion de la santé permettant le renouvellement de leur désignation (3 ans);
- l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique de promotion de la santé permettant d'évaluer la couverture opérationnelle du plan.

Nous avons dû adapter ces rendez-vous en fonction de la crise sanitaire.

Le service Santé gère également des matières transversales.

Il collabore avec les directions d'administration et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non marchand), aux modifications des législations, etc.

Le service Santé assure le secrétariat des sections «Services Ambulatoires» et «Promotion de la Santé» du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi que de la commission Campagnes radiodiffusées.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### 1. Données transversales

Dès le début de l'année, le service Santé a organisé des rencontres avec les coordinateurs des asbl agréées ou désignées en vue d'améliorer les échanges entre les asbl et le service Santé en matière d'information et de gestion administrative.

Les agents ont fourni des éléments de réponse à de nombreuses questions parlementaires, ont rendu des avis sur des dossiers infrastructures et sur des projets introduits dans le cadre des relations internationales.

L'équipe en charge des secteurs ambulatoires a préparé les nouveaux modèles d'arrêtés d'agrément et annexes pour les secteurs de la Santé mentale (SM), Centres d'accueil téléphonique (CAT), Services Actifs en Matière de Toxicomanie (TOX), Maisons médicales (MM), Services de Soins palliatifs (SP) et Centres de coordination de soins à domicile (CCSSD).

Le service Santé a fait face à la crise sanitaire en restant à l'écoute des asbl en contact permanent avec les fédérations, en analysant les dossiers d'octroi de subventions dans le cadre de la crise Covid-19 et du Plan de relance et de redéploiement, en préparant des arrêtés, en téléphonant à chaque association, en participant à des réunions de différents groupes de travail (GT) (vaccination...).

Il a collaboré avec la Commission communautaire commune (COCOM) sur de nombreux dossiers.

## 2. Données chiffrées

Le budget ajusté en Santé est inscrit sur la mission 23 et est réparti entre 3 programmes pour des montants totaux de 48.536.000 EUR en crédits d'engagement (CE) et de 48.483.000 EUR en crédits de liquidation (CL).

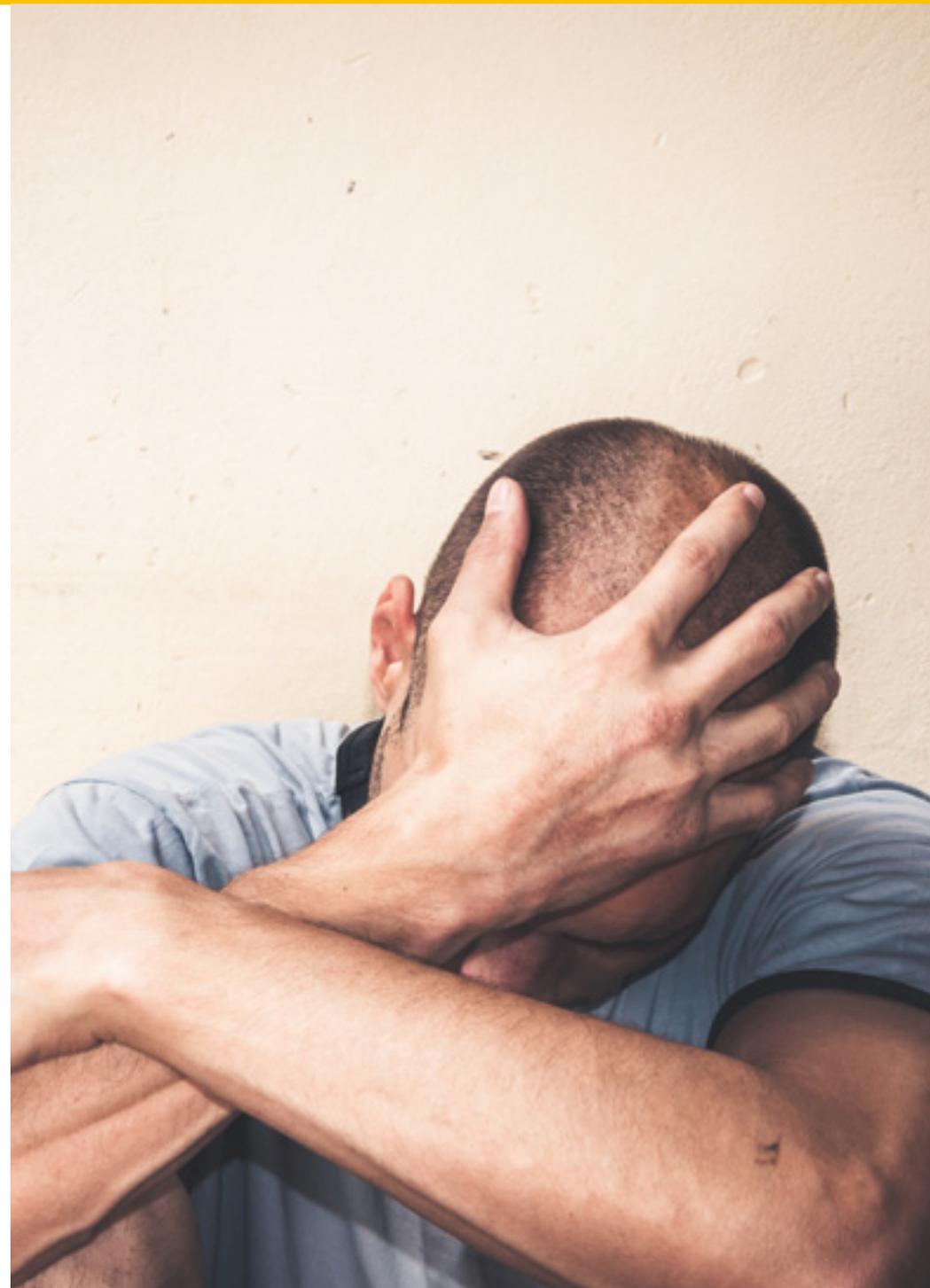
Les crédits prévus sont basés essentiellement sur 2 réglementations : le décret du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux secteurs Ambulatoires et le décret du 18 février 2016 et son arrêté d'exécution qui encadrent les subventions octroyées en Promotion de la Santé (PS). Les subventions sont indexées selon les modalités prévues dans les réglementations.

La mission 23 couvre également des co-financements tels que prévus dans le cadre d'accords de coopération comme le Comité consultatif de Bioéthique, la cellule Politique générale Drogues, ...

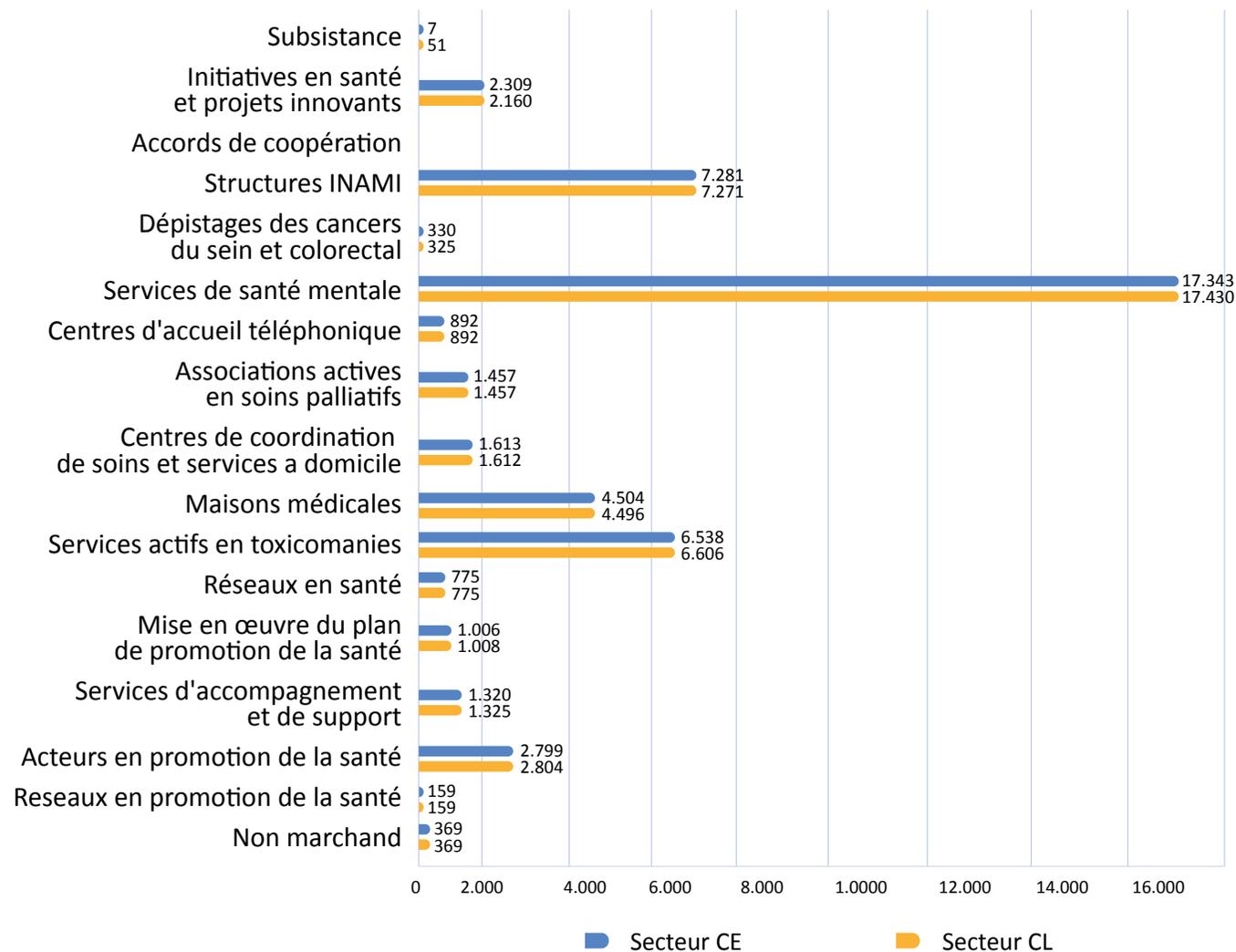
Deux programmes de dépistage des cancers du sein et colorectal font l'objet de protocoles d'accords entre la COCOF, la COCOM et la Communauté flamande (VG). Les 3 entités assurent le cofinancement de ces programmes.

Les crédits prévus sont également destinés à couvrir des projets qui ne peuvent être acceptés dans des cadres réglementés. Il s'agit d'initiatives en matière de santé mentale ou plus largement de projets innovants. Un budget de 2.309.000 EUR en CE et 2.160.000 EUR en CL leur est consacré.

Dans le graphique sont incluses les subventions non marchand octroyées au secteur Ambulatoire et dont les crédits proviennent de la Mission 30 (369.000 EUR).



### Répartition des crédits santé en 2020 (en milliers d'EUR)



### 3. Données par secteur pour l'Ambulatoire, la Promotion de la Santé et les Initiatives

#### Secteur des services de santé mentale (SSM)

En janvier, l'équipe en charge de la santé mentale a rencontré les nouveaux coordinateurs de 8 SSM afin de faire connaissance et de leur fournir toutes les informations relatives à la procédure à suivre dans le cadre du décret ambulatoire. En octobre, l'équipe en charge de la santé mentale a rencontré les coordinateurs SSM et la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale (LBSM) pour répondre aux multiples questions portant sur la circulaire «les justificatifs subventions Fonds Covid-19».

Analyse des demandes de modifications d'agrément en particulier pour les équipes Enfants/Adolescents : préparation de 11 arrêtés modifiant l'agrément de 11 SSM afin de leur octroyer une extension du cadre des équipes Enfants/Adolescents.

Extension du cadre de l'équipe pluridisciplinaire : 2 arrêtés de modifications d'agrément.

Modifications d'agrément de 3 SSM : ULB, D'Ici et d'Ailleurs et La Gerbe.

Suivi de la procédure de demande d'agrément de 2 SSM «Le Coin des Cerises» et «Entr'Aide des Marolles» ayant obtenu un avis favorable. Cependant l'arrêté Programmation ne prévoyant l'agrément que de 22 SSM, les 2 SSM précités ont reçu un refus d'agrément.

Rédaction d'un arrêté modifiant l'agrément de la SBSM suite au changement de son nom et la reconnaissance d'une mission complémentaire.

#### Participation à des réunions/comités avec les autres entités fédérées

En raison de la pandémie, certains GT récurrents en matière de santé mentale (SM) n'ont pas eu lieu et sont postposés en 2021. D'autres ont eu lieu en visioconférence et à un rythme plus soutenu, notamment le groupe de travail inter-cabinets «Task force on Mental Health care» (GTI /IKW).

Le GTI/IKW : application de la réforme fédérale des soins de SM par la réalisation de circuits et de réseaux de soins pour les Adultes et Enfants/Adolescents.

Organe de concertation de la réforme de SM Adultes dite «Psy107» (organe de concertation Adultes - OCA) : création de réunions plénières et sous-GT :

- GT technique pour le groupe cible des personnes âgées. Extension de la vision des réseaux de soins intégrés «SM 107» aux personnes de plus de 65 ans;
- projet de réforme fédérale des soins pénitentiaires et accord de coopération du 29/03/2018 entre la CF, la RW et la COCOF visant la coordination d'interventions en lien avec le milieu carcéral - Comité de pilotage (niveau fédéral et entités fédérées) : GT «Soins de santé pénitentiaires» - sous-GT de travail «Soins de SM spécialisés» : organisation des soins spécialisés en SM octroyés aux personnes en détention.

Organe de concertation de la réforme de SM Enfants/Adolescents - «Comité pour la nouvelle politique de SM pour enfants et adolescents» (COMSMEA) : réforme SM «*Guide vers une nouvelle politique de SM pour Enfants et Adolescents*».

Comité d'accompagnement instauré par l'accord de coopération entre la COCOM, la COCOF et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) - Centre d'Appui Bruxellois (CAB) et 2 SSM agréés pour le suivi des AICS.

Divers : Forum du Réseau Bru-Stars (SMEA) - Comité de Réseau Régional (CRR) du réseau Psy107 bruxellois - GT Plan de prévention du Suicide dans le cadre du CRR.

Dans le cadre de l'octroi de subventions Fonds Covid-19, le service a analysé les dossiers de demandes de subvention des SSM, rendu des avis au Ministre-Membre du Collège et préparé les arrêtés octroyant un montant de :

- 1.276.324 EUR à titre d'intervention dans les frais extraordinaires occasionnés en raison de la pandémie pour 22 SSM agréés;
- 48.893 EUR à titre d'intervention dans les frais liés à la crise sanitaire, aux asbl exerçant les missions de SSM Le Coin des Cerises et L'Entr'Aide des Marolles;
- 20.000 EUR pour la campagne de sensibilisation «Après ça» de la LBSM sur les enjeux de santé mentale provoqués chez les personnes par la pandémie et ses conséquences en collaboration avec la PS;
- 10.000 EUR au SSM-ULB pour sa ligne téléphonique de soutien psychologique aux résidents des maisons de repos dans le contexte de la pandémie;
- 800.000 EUR pour les 10 projets de SM afin de : «Renforcer les dispositifs psychologiques pour jeunes adultes et étudiants en souffrance» ainsi

que les projets à l'attention des soignants et de la coordination des dispositifs d'évaluation de ces mêmes projets par La Ligue (1 centre de planning familial «Aimer à l'ULB» et 7 SSM : Chapelle-aux-Champs, Psycho-Etterbeek, Service Social Juif-CMP, Le Grès, Le Méridien, ULB et la LBSM).

Dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement, l'équipe a préparé 2 appels à projet, l'un concernait les lieux de lien et l'autre la SM et la mobilité. Elle a analysé les demandes et préparé les arrêtés octroyant un montant de :

- 977.204 EUR en faveur des projets de 4 asbl dans le cadre du «Renforcement de l'offre de soins en santé mentale et de l'accessibilité bas seuil aux soins de santé mentale par la création de lieux de lien» (CSM L'Adret, Le Coin des Cerises, L'Équipe et Le Grès);
- 1.718.295 EUR en faveur des projets de 11 asbl dans le cadre du «Renforcement de l'offre de soin en SM et du travail mobile en santé mentale» (Chapelle-aux-Champs, CDG Etterbeek, CSM L'Adret, IFISAM, DUNE, LBSM, MM du Triangle, SMES-B, L'Équipe, Le Méridien, Le Norois).

### **Secteur des Centres d'Accueil Téléphonique - CAT**

Inauguration des locaux du Centre de prévention du Suicide (CPS).

Rédaction d'un arrêté modifiant le siège social et d'activités du CPS.

Analyse du dossier justificatif du Centre Télé-Accueil Bruxelles (TA).

Dans le cadre de l'octroi de subventions Fonds Covid-19, l'équipe a analysé les dossiers de demandes de subvention des deux CAT et préparé les arrêtés octroyant un montant de :

- **45.000 EUR** au CPS pour ses projets «Faire face au Covid-19» et «Faire front contre le Covid»;
- **45.057 EUR** à TA pour les frais liés à la collaboration entre les services de violences conjugales et la Fédération des Centres de TA ainsi que les frais pour le télétravail des écoutants bénévoles.

#### **Secteur des Services Actifs en Matière de Toxicomanies - TOX**

Traitement de 3 demandes de modifications d'agrément des services :

- Interstices pour permettre des visites à domicile des jeunes parents;
- Le Rat pour développer un accompagnement médical des usagers de drogues en milieu festif dans les locaux de Modus Fiesta;
- le Pélican pour son projet d'accompagnement en ligne des assuétudes au jeu.

Octroi de subsides visant l'informatisation de 12 services ainsi que l'organisme de coordination - FEDITO - pour un montant total de 67.595 EUR.

Dans le cadre de la crise Covid-19 :

- octroi d'un subside permettant la création d'une équipe mobile, réunissant plusieurs opérateurs, dont les services agréés par la COCOF : le Lama, Dune, le projet Sampas et Modus vivendi, et en partenariat

avec la COCOM. Cette équipe vise à renforcer l'accompagnement des usagers de drogues vivant en rue;

- octroi de subventions à 2 services : Enaden pour la mise en place d'une équipe Outreach et l'Ambulatoire Forest pour renforcer l'accompagnement spécifique des ex-détenus.

Participation au GT «Assuétudes» dans le cadre des états généraux Social/Santé.

En application de la Déclaration du Collège 2019-2023, agrément définitif du service «Réseau Hépatite C» pour son projet Sampas (Service d'accompagnement Mobile - Promotion de l'accès aux soins) à partir du 01/01/2020. Cet agrément porte sur 6 missions (accompagnement, prévention, soins, réduction des risques, formation et liaison) et vise à s'inscrire dans les objectifs de l'OMS visant à éradiquer l'hépatite C.

#### **Secteur des Maisons médicales - MM**

Agrément à durée indéterminée de 3 MM «Calendula», «Primeurs» et «MM Le 35».

Rédaction d'une note de fond sur l'ensemble du secteur des MM, avec analyse budgétaire et consultation juridique portant sur la réglementation en vue de reconnaître de nouvelles MM.

Traitement de 11 demandes d'agrément en tant que MM.

Modification de l'arrêté de programmation visant à permettre l'agrément de 2 nouvelles MM «Cassiopee» et «1190», portant à 42 le nombre total de MM agréées.

Octroi de subventions permettant le démarrage de 9 nouvelles MM, en dehors du cadre organisant l'agrément.

Rencontre avec la nouvelle secrétaire de la Fédération des MM, organisme de coordination du secteur.

### **Secteur des Services de soins palliatifs et continués - SP**

Rencontres individuelles avec chaque SP, présentation des conclusions au secteur et au cabinet du Ministre-Membre du Collège.

Traitement de la demande du projet «Interface», organisant les soins palliatifs au départ des Cliniques universitaires Saint-Luc.

Analyse et octroi d'une subvention à l'asbl «Cité Serine» pour son projet d'hôtel de soins.

Suivi des débats relatifs au Middle Care Palliatif, en vue d'organiser le cadre légal futur de cette modalité d'action.

Dans le cadre du Plan de relance qui a succédé à la crise Covid-19, octroi de subventions Fonds Covid-19, visant notamment à :

- augmenter les interventions psychologiques spécifiques proposées par le Centre de Psycho-Oncologie aux soignants de 1<sup>ère</sup> ligne, aux résidents et à leurs proches des maisons de repos et maisons de repos et de soins de la RBC, en souffrance suite à la pandémie;
- sensibiliser sur l'utilité d'un regard «soins palliatifs» via une campagne tous publics;

- diffuser un outil d'information, le palliaguide à destination de tous les soignants confrontés à la prise en charge de la fin de vie.

Dans le cadre de la crise Covid-19, soutien spécifique à la formation en matière de soins palliatifs, à destination des maisons de repos et de soins de la RBC.

### **Secteur des Centres de coordination de soins et service à domicile - CCSD**

Traitement de 2 demandes de modification d'agrément des CCSD «Soins chez Soi» et «Bruxelles Assistance - III<sup>ème</sup> Millénaire».

Traitement de la demande d'agrément de la Fédération des CCSD.

En vue de la refonte du cadre légal organisant l'agrément et le subventionnement des CCSD, rédaction d'une note générale synthétisant la situation et rencontres individuelles sur base d'un questionnaire, avec chaque opérateur.

Dans le cadre de la crise Covid-19, contribution active à la mise en place des centres de testing et de dépistage et du suivi des patients COVID à domicile.

### **Non marchand - NM**

Le périmètre établi par l'accord NM 2018-2019 s'étend aux travailleurs qui exercent des missions prévues dans le cadre du décret «Ambulatoire», mais non agréées.

Afin d'identifier ces nouveaux bénéficiaires, un cadastre a été réalisé sous forme d'un fichier Excel envoyé à toutes les associations agréées. Ce système - perfectible - a permis à l'administration d'attribuer les subventions NM dans les délais requis.

### **Réseaux ambulatoires en Santé**

Procédure de renouvellement d'agrément et agrément de nouveaux réseaux pour la période 2021-2023. Dans le cadre de cette procédure, le service a rencontré collectivement les 14 promoteurs de réseaux agréés 2018-2020 pour faire connaissance mais aussi pour les informer. S'en sont suivies des rencontres individuelles, interrompues par la crise sanitaire Covid-19. Un questionnaire a été adressé à tous en mars 2020 avant la réception des 14 demandes (renouvellement ou premier agrément) le 30 juin 2020. Toutes les demandes ont été analysées et soumises pour avis au Conseil consultatif.

Résultat de cette procédure : 10 réseaux agréés dont 8 renouvellements d'agrément et 2 nouveaux agréments. 3 renouvellements et 1 nouvelle demande ont été refusés.

Dans le cadre de l'octroi de subventions Fonds Covid-19, 2 asbl «La Guise» et «EntrAide» des Marolles» ont pu bénéficier de subventions pour leur permettre de couvrir certains frais liés à la crise sanitaire.

### **Deux asbl «L'Équipe» et «Juan Vives»**

Ces deux structures INAMI ont fait le choix de la COCOF comme pouvoir subsidiant. Celles-ci ont été conventionnées pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2024. Elles bénéficient d'un agrément provisoire de 2 ans qui vient à échéance fin 2020.

Conformément à la réglementation, les 2 structures ont introduit une demande pour un agrément de 5 ans. Leurs demandes ont été analysées par l'administration et ont été soumises à l'avis du Conseil consultatif Section Ambulatoire en décembre 2020.

### **Promotion de la Santé - PS**

Pour rappel, en 2019, l'équipe PS a élaboré la procédure administrative et la méthodologie d'évaluation de renouvellement des opérateurs désignés pour 3 ans.

Considérant l'impossibilité de mener la procédure initialement prévue pour cause de contexte sanitaire d'une part et considérant d'autre part, le travail de suivi annuel des opérateurs réalisé par les services de l'administration, un renouvellement systématique a été opéré. A noter que la mise en œuvre de l'évaluation de renouvellement a demandé l'élaboration d'une procédure administrative et d'une méthodologie d'évaluation spécifique. Celles-ci ne sont prévues ni par le décret ni par l'arrêté. Pour ce faire, une circulaire et une grille d'analyse a également été déterminées et l'ensemble de la procédure ont été présentée aux opérateurs lors d'une matinée le 21 janvier.

L'ensemble des opérateurs pour lesquels l'évaluation de renouvellement était prévue ont cependant vu leur désignation renouvelée automatiquement sur base du suivi annuel de la mise en œuvre de leur projet et programme.

Était prévue en 2020, l'évaluation du Plan à mi-parcours (couverture des thématiques, priorités, stratégies, repérage des manques et besoins); le monitoring précis de la couverture des thématiques, priorités, stratégies, a été réalisé. La partie «besoins et manques» n'a pas pu être menée à bien compte tenu du contexte de 2020, l'augmentation

conséquence de la charge de travail engendrée et les modifications profondes engendrées par la crise rendant caduque l'analyse des besoins et manques sur base de ce qui avait été initialement planifié.

La commission Campagnes radiodiffusées a siégé une dizaine de fois et a remis son avis sur des projets de spots TV ou radio, sur les spots réalisés, ainsi que sur des demandes de rediffusion portant sur des campagnes de promotion de la santé.

Les travaux et le dispositif de la commission Campagnes radiodiffusées ont été fortement bousculés par la crise sanitaire. En effet, il n'est pas prévu de procédure particulière en cas de crise. Par ailleurs, les campagnes, qui étaient également prévues, ont parfois dû être reportées ou annulées faute de trouver une place dans le contexte de la pandémie.

Néanmoins, la cellule «Promotion de la Santé» a été fortement sollicitée lors de la crise sanitaire. En effet, son expertise a été indispensable afin de diffuser des informations compréhensibles à la population et de veiller à ce que les citoyens posent les bons gestes. Avec l'aide d'opérateurs de terrain spécialisés, la cellule Promotion de la santé a contribué à l'élaboration des informations et messages diffusés sur les sites bruxellois (coronavirus.be, site de la COCOF...).

De plus, en collaboration avec les opérateurs spécialisés, la cellule Promotion de la Santé a élaboré des outils spécifiques permettant de lutter contre l'épidémie notamment :

- numéro spécial de «Bruxelles Santé» relatif au coronavirus : <https://questionsante.org/nos-publications-periodiques/bruxelles-sante-info/1360-bruxelles-sante-info-n-37>

- un outil pédagogique à destination des professionnels de santé pour animer des groupes sur la question du CORONAVIRUS : «S'informer et s'exprimer sur le coronavirus» : <https://questionsante.org/nos-actualites/1365-s-informer-et-s-exprimer-sur-le-coronavirus-covid-19?highlight=WyjJb3JvbmF2aXJ1cyJd>

En fin d'année, une subvention de 98.000 EUR a été octroyée à l'ensemble des acteurs PS visant à soutenir matériellement les projets (hors Covid-19) : mise à jour du site Internet, de brochures, de matériel de prévention (préservatif...).

### **Actions spécifiques liées au contexte sanitaire de la pandémie**

Le secteur de la PS a bénéficié d'un montant de 105.441 EUR destiné à couvrir certains frais liés à la crise sanitaire.

Un montant de 396.605 EUR a été octroyé en faveur d'actions contribuant à la prévention et la réduction des risques de propagation du virus proposées par des opérateurs désignés en Promotion de la Santé en concertation avec les opérateurs des services du Collège réuni en charge de la gestion de la crise sanitaire en Région bruxelloise.

En effet, la lutte contre l'épidémie passe inévitablement par le travail des acteurs de terrain. La cellule Promotion de la santé a activement contribué à l'élaboration de «stratégies concertées Covid-19».

La stratégie concertée Covid-19 a pour objectif de développer un ensemble de stratégies qui permettront de fournir des informations claires, non discordantes, culturellement accessibles et acceptables sur les risques réels, de proposer des outils pour réduire les risques et augmenter les capacités des individus et des groupes à se les approprier, de mettre à disposition un soutien par les pouvoirs publics,

de responsabiliser toutes et tous (individuellement et surtout collectivement), de permettre à chacun de réduire les risques en fonction de ses possibilités réelles et de son contexte de vie, de proscrire la criminalisation du risque qui accentue les inégalités sociales et raciales et augmente la prise de risque qui s'effectue en dehors de tout contrôle social, de mieux prendre en compte les besoins et attentes des personnes concernées.

La combinaison de plusieurs stratégies d'action a aussi l'avantage de mieux prendre en compte la diversité des personnes concernées.

En lien avec les démarches de PS, de réduction des inégalités sociales de santé et d'une approche d'universalisme proportionné, une attention spécifique a été accordée à :

- protéger les plus vulnérables;
- agir avec l'implication des personnes concernées;
- agir en intensité au sein des milieux de vie plus exposés;
- agir en s'appuyant sur des relais de proximité.

### Initiatives

89 initiatives s'articulant autour des axes : la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la santé mentale communautaire, la Culture-Art-Thérapie, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux personnes victimes de violences, ... ont été soutenues.

---

## Perspectives 2021

---

### Perspectives transversales

Organisation de rencontres entre le service de la santé et chaque secteur avec pour objectif une meilleure compréhension des attentes des uns et des autres.

Dans le cadre de la crise Covid-19 :

- octroi de subsides, octroi de moyens supplémentaires visant à assurer la sécurité des travailleurs et l'organisation du télétravail;
- interview par téléphone, de chaque service ou centre agréé afin de connaître les difficultés rencontrées par ces opérateurs sur le terrain et en vue de rechercher des solutions.

Avis relatifs au Plan bruxellois de relance et de redéploiement.

Élaboration d'un «Frequent Asked Question/ FAQ» à destination de ces associations.

Workflow agrément : utilisation d'un nouvel outil informatique de gestion des demandes d'agrément.

Routine : agréments et modifications d'agrément des services et centres agréés.

Vaccination : participation active à trois groupes de travail visant l'organisation de la vaccination : stratégies concertées, domicile et publics précaires.

Suites de la crise covid-19 : analyse et synthèse des rapports d'activités et rencontres, s'il y échet, avec les acteurs en vue de produire une analyse des conséquences de la crise Covid-19 sur les opérateurs agréés.

Participation aux états généraux Social/Santé.

Décret ambulatoire : mise en place d'une réflexion au sein des services Affaires sociales et Santé, en vue de réformer le décret Ambulatoire et ses arrêtés, en marge des états Généraux du Social et de la Santé, en collaboration avec les acteurs de terrain.

Institutionnel bruxellois : organisation de contacts systématiques avec les autres institutions bruxelloises et associations coupoles : COCOM, Bruxelles Prévention et Sécurité, Iriscare, Observatoire bruxellois social santé, Brusano...

### **Secteur des Services de santé mentale - SSM**

Modification d'agrément des SSM qui ont sollicité une extension de cadre du personnel pour leur équipe Enfants/Adolescents.

Suivi des réformes en santé mentale pour les personnes âgées et les personnes détenues en prison.

Analyse des demandes de dérogation de diplôme.

### **Secteur des Centres d'accueil téléphonique - CAT**

Reconnaissance de la mission de formation du Centre de prévention du Suicide.

### **Secteur des Services actifs en matière de toxicomanies**

Modification d'agrément du service «Pélican» en vue de reconnaître le jeu en ligne.

Analyse et proposition relatives au projet «Le pilier», nouveau comptoir d'échange de seringues, créé dans le cadre de l'équipe mobile assuétudes, en marge de la crise Covid-19.

Participation à la campagne relative à la Loi Drogues de 1921.

Suivi des travaux de la FEDITO, organisme de coordination, et notamment de la réédition du Plan drogues.

Participation et représentation de la COCOF à la cellule Politique générale Drogues et à la cellule Santé Drogues en vue de préparer les CIM Santé.

Participation aux conférences organisées par le secteur en vue de suivre au mieux l'évolution des besoins et des enjeux.

### **Secteur des Maisons médicales - MM**

Modification d'agrément pour déménagement (Boitsfort - Norman Bethune).

Modification de l'arrêté programmation en vue de reconnaître d'autres nouvelles MM.

### **Secteur des Services de soins palliatifs et continués - SP**

Proposition de modification du décret en tenant compte des résultats des réflexions ayant eu lieu en 2020, de l'évolution des débats menés

au Fédéral et en partenariat avec la COCOM et Brusano, notamment dans le cadre du débat sur le Middle Care Palliatif.

Suivi des actions menées par la Fédération pluraliste bruxelloise des soins palliatifs.

### **Secteur des Centres de coordination de soins et services à domicile (CCSSD)**

Octroi de subventions visant l'informatisation du secteur.

Élaboration d'une analyse du secteur, prenant en compte les enjeux auxquels les aînés et les malades à domicile sont confrontés, intégrant les débats parlementaires, synthétisant les réponses récoltées lors des interviews individuelles menées en 2020 et tenant compte du contexte institutionnel bruxellois.

Rédaction d'une note d'orientation du secteur et visite des centres agréés.

Agrément de la Fédération des CCSSD en tant qu'organisme de coordination.

### **Secteur des Réseaux ambulatoires en santé**

Préparation des arrêtés de renouvellement d'agrément ou d'agrément des réseaux agréés 2021-2023.

Mise en place d'une procédure de suivi de projets en cours d'agrément.

Comité d'accompagnement relatif au suivi de l'accord de coopération et du Centre d'appui bruxellois (CAB) : Loi du 12 mars 2000 portant

assentiment de l'Accord de Coopération du 13 avril 1999 entre l'Etat fédéral, la COCOM et la COCOF concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS).

Proposition de revoir et actualiser en 2021 cet accord de coopération avec les autorités politiques et les administrations concernées ainsi que les 2 SSM agréés pour la prise en charge des AICS (SSM-ULB et Centre Chapelle-aux-Champs).

### **Secteur des structures INAMI «L'Équipe» et «Juan Luis Vives»**

L'agrément provisoire de ces 2 structures a pris fin le 31/12/2020. Il y aura lieu de prolonger l'agrément provisoire le temps de réfléchir à l'avenir de ce secteur inscrit dans une réglementation où il n'a pas sa place.

### **Secteur de la Promotion de la Santé**

Conformément aux prescrits du décret de promotion de la santé, 2021 se concentrera sur :

- l'élaboration de l'évaluation finale du Plan stratégique de Promotion de la santé 2023/2028;
- le suivi des acteurs et réseaux désignés en 2018;
- l'évaluation de renouvellement des acteurs désignés en 2019;
- la préparation de l'évaluation de renouvellement des services piliers prévue au printemps 2022;
- l'élaboration du Plan 2023-2025, dont la finalisation est prévue au printemps 2022.

## Commission Campagnes radiodiffusées

Le dispositif de la commission Campagnes radiodiffusées repose sur un arrêté de la Fédération Wallonie-Bruxelles datant de 1995. La commission Campagnes radiodiffusées était également prévue dans le décret Promotion de la santé de la FWB en 1997.

Lors de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, la cellule de Promotion de la Santé a continué la gestion de la commission Campagnes radiodiffusées. Cependant, le dispositif juridique est ancien et inscrit dans une réglementation qui relève de la compétence de la FWB. Dès lors, un groupe de travail est mis en place en 2021. Il réunit les cabinets de la COCOF, de la RW et de la FWB avec l'asbl Question Santé. L'objectif de ce GT est de proposer un cadre juridique qui corresponde à la réalité et de prévoir un dispositif qui réponde aux nouveaux modes de communication qui étaient inexistantes en 1995. Ceci devrait être complété par une plateforme informatique qui simplifiera les démarches administratives tant pour les promoteurs que pour la commission Campagnes radiodiffusées.

## Rétroactes

L'IHP et la SPSTM sont intégrées dans le décret Ambulatoire suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat.

Néanmoins, ces structures ne sont pas en accord avec la philosophie de l'ambulatoire, puisqu'il s'agit de structures semi-résidentielles ou résidentielles.

Les 2 structures bénéficieront en 2021 d'un nouvel agrément provisoire pour 2 ans. Un comité d'accompagnement est mis en place afin d'accompagner les 2 structures dans l'élaboration et l'écriture d'un projet de service et des perspectives à envisager pour l'avenir. Ce projet de service devra être finalisé pour début 2022 afin de permettre aux 2 structures d'introduire leur demande d'agrément pour une période de 5 ans en juin 2022.



# SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

Le service Cohésion sociale regroupe le «dispositif de cohésion sociale», le parcours d'accueil pour primo-arrivants et la cellule Enfance.

## **Dispositif de cohésion sociale : volets communal et régional**

Le dispositif de cohésion sociale vise à renforcer le vivre mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Près de 400 opérateurs accueillent un public mixte, intergénérationnel, multiculturel pour une meilleure insertion sociale de tous nos citoyens. Un décret de cohésion sociale ainsi que des soutiens à de très nombreux projets permettent de soutenir les nombreux opérateurs bruxellois de cohésion sociale.

13 communes bruxelloises disposent d'un contrat communal et d'autres opérateurs ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional. Les actions soutenues répondent aux quatre thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2020 :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité;
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif;
- la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions à savoir les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et des modules d'initiation à la vie citoyenne;
- la thématique du vivre ensemble qui se décline en deux types d'actions, à savoir :

- la production et la diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientés sur des finalités d'amélioration du vivre ensemble;
- la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

Ce quinquennat 2016-2020 est en cours de réalisation mais compte tenu de l'adaptation des textes législatifs en vue d'un dispositif d'agrément en cohésion sociale, le Collège a décidé de prolonger le quinquennat jusqu'au 31 décembre 2022.

Un plan de relance de plus de 3.600.000 EUR a été débloqué pour soutenir 660 projets portés par des opérateurs de cohésion sociale particulièrement touchés par la pandémie. Ces subventions leur ont permis d'acquérir du matériel sanitaire et informatique, d'engager du personnel pour continuer leurs activités ou répondre aux besoins particuliers de leurs publics (logopède, psychologue, formation aux nouvelles technologies...), de maintenir ce lien social primordial pour ces publics particulièrement fragilisés.

## **Parcours d'accueil des primo-arrivants**

En raison de la crise sanitaire, ce sont environ 1.500 primo-arrivants qui se sont adressés à un bureau d'accueil pour y suivre le parcours d'accueil. Ils étaient 2.100 en 2019. Les différents acteurs ont dû adapter leurs pratiques et développer des modules de formation en ligne - citoyenneté et apprentissage du français - pour éviter l'arrêt complet des activités, la poursuite des parcours et des apprentissages et limiter l'isolement de beaucoup de bénéficiaires.

Le troisième bureau d'accueil, BAPA CONVIVIAL, a ouvert ses portes au public le 1<sup>er</sup> mars 2020 et a été agréé définitivement pour traiter 1.000 dossiers par an au mois d'octobre 2020.

Les bureaux d'accueil sont à présent au nombre de trois (VIA, BAPA BXL et BAPA CONVIVIAL) et agréés pour, ensemble, offrir 5.000 parcours annuellement.

L'obligation de suivi du parcours d'accueil prévue par l'ordonnance de la Commission communautaire commune (COCOM) n'est pas encore effective, mais elle est annoncée pour la fin 2021. En effet, les communes, qui vont jouer un rôle prépondérant dans l'information des primo-arrivants et le suivi de leurs obligations, ne disposent encore d'aucun outil informatique de suivi pour assurer leur rôle. L'année 2020 a donc été consacrée à de nombreuses réunions réunissant les différentes administrations, les communes et les organisateurs concernés par la mise en œuvre de cette obligation pour définir le processus complet nécessaire au développement d'une application informatique permettant l'organisation pratique et le suivi des dossiers des primo-arrivants qui seront concernés par l'obligation.

### **Cellule Enfance**

Cette cellule assure une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue «Grandir à Bruxelles».

Elle collabore avec le service Infrastructures de la COCOF pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les coordinations «bruxelloises» Accueil Temps Libre (ATL).

Elle coordonne également la politique de la COCOF en matière de droits de l'enfant.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

- Agrément provisoire d'un troisième bureau d'accueil, BAPA CONVIVIAL, pour traiter annuellement 1.000 parcours d'accueil.
- Extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du parcours d'accueil pour primo-arrivants.
- Prolongation des conventions et contrats de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre l'adaptation des textes législatifs en vue d'un dispositif d'agrément en cohésion sociale.
- Réalisation d'une étude dédiée à l'élaboration d'un outil de programmation visé aux articles 48 et 49 du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale.
- Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire :
  - réalisation d'une étude d'impact de la crise sanitaire sur les pratiques associatives;
  - appel à projets pour le renforcement de la cohésion sociale;
  - renforcement des actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité (P1) pour la rentrée scolaire 2020-2021;
  - renforcement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) des opérateurs financés dans le cadre du soutien et de l'accompagnement à la scolarité et de l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif;
  - intervention dans les frais liés à la crise sanitaire pour tous les opérateurs financés dans le cadre d'un contrat communal et/ou régional de cohésion sociale.

- Appels à candidatures pour la désignation de 3 centres régionaux conformément au décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale :
  - le centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS);
  - le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF);
  - le Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC).
- Publication des résultats d'une enquête auprès des milieux d'accueil de l'enfance bruxelloise.

---

## Perspectives 2021

---

- Adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs Primo-arrivants et Cohésion sociale.
- Réalisation d'une enquête sur le statut et le profil des accueillants extrascolaires.
- Mise en place d'un plan en faveur des droits de l'enfant.
- Mise en œuvre de la procédure d'appel à candidatures permettant un agrément dans le cadre du décret de cohésion sociale du 30 novembre 2018.

## Budget total 2020 pour les programmes :

2 - Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 22.673.000 EUR

6 - Soutien à la Politique d'accueil et de la petite enfance de la division 22 : 481.000 EUR

Associations	Nombre d'associations	Montants octroyés
Cohésion sociale - volet communal	185	7.678.050 EUR
Cohésion sociale - volet régional	59	1.756.794 EUR
Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (3) et Opérateurs de formation linguistique - dans le cadre du parcours primo-arrivants (15)	18	7.065.936 EUR
CRÉDAF (LIRE ET ECRIRE)	1	943.516 EUR
CRACS	1	613.918 EUR
FIPI associatif et communal (infrastructure et fonctionnement)	122	1.991.630 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	72	1.422.750 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	8	358.400 EUR

Pour les associations soutenues en Cohésion sociale (volets communal et régional), 622 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés pour un nombre total de 1.268 travailleurs.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES



## BILAN

Comme pour toutes les administrations, la lutte contre la pandémie et la gestion des conséquences du COVID marquent d'un sceau indélébile l'année 2020. Si l'année 2019 était une année charnière pour la direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées (DAPH\*), l'année 2020 a été sans conteste celle de sa mise à l'épreuve face à un choc sans précédent. Ce faisant, la DAPH a fait montre de résilience, de solidarité, de remise en question et de détermination pour affronter et résoudre tous les problèmes qui ont marqué cette annus horribilis et préparer autant que faire se peut 2021.

### 1. Lutter contre la pandémie et en gérer les conséquences

#### Lutter contre la pandémie

Outre les mesures sanitaires et de distanciation sociale applicables à tous les fonctionnaires, le service PHARE a dû également édicter nombre de circulaires administratives et sanitaires à destination de ses institutions agréées, afin de préserver au maximum les bénéficiaires et personnels de ces institutions. Il a fallu prendre des décisions en urgence, souvent douloureuses, comme la fermeture administrative d'une entreprise de travail adapté (ETA) ou la réduction drastique de la fréquentation des centres de jour (CJ) et des centres d'hébergement (CH), l'imposition d'une quarantaine, la commande de 10.000 masques labiaux, etc.

Nous avons également opéré de nombreux contrôles, notamment en collaboration avec les services du Contrôle des lois sociales et du Bien-Être du SPF Emploi. Mais le résultat a été à la hauteur de ces mesures impopulaires et dramatiques pour les personnes handicapées et leurs milieux de vie : aucun décès dû au COVID n'est à déplorer parmi les bénéficiaires et une pandémie bien contrôlée au sein de nos institutions.

Certains ont pu finasser sur le côté autoritaire des décisions. Quant à nous, nous nous enorgueillons au service PHARE d'avoir pu ainsi sauver de nombreuses vies.

#### Gérer les conséquences de la crise

Gérer les conséquences de la crise, concrètement, cela revient à rédiger nombre d'arrêtés, de circulaires, de décisions administratives, pour tenir compte de la situation exceptionnelle et permettre ainsi à nos institutions agréées de déroger à titre exceptionnel à certaines règles administratives et juridiques, dont le respect strict aurait été une mesure d'injustice et d'absurdité.

Il a fallu également, sur base de ces arrêtés, et des budgets alloués par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB), faire des appels aux institutions pour qu'ils nous fournissent leurs demandes et justificatifs de frais exceptionnels occasionnés, des pertes de recettes (ETA), et ce, afin de garantir la pérennité des associations et de leurs activités. Au total, ce n'est pas moins de 10 millions d'EUR qui ont ainsi pu être dégagés en faveur du secteur du handicap en indemnités diverses et compensations de recettes perdues, renforts en personnel (6 millions) et renforts en places de répit et de grande dépendance (4 millions).

\* La DAPH est constituée de 2 composantes : le service PHARE et l'Étoile polaire. Le service PHARE est lui-même composé de différents services comme SPI + SEAI + SIID + SAH + « cellule d'appui ».

## Se réinventer

Afin de faire face à tous ces défis, tout en assumant la gestion du day-to-day, chaque agent a dû apprendre le travail à distance et l'utilisation de nouvelles applications et technologies que cela induit. Les réunions ont dû se tenir en visioconférence.

Mais surtout, l'intelligence collective a été expérimentée à grande échelle :

- un groupe de travail de suivi des mesures COVID a été mis sur pied par l'administration (avec présence du directeur d'administration et de tous les conseillers-chefs de service et de l'Inspection de la Commission communautaire française (COCOF), présidé par le cabinet, en présence des représentants du secteur agréé du handicap (organisations d'employeurs et organisations syndicales et des usagers); les réunions d'abord mensuelles, se sont tenues sur un rythme bimensuel au plus fort de la crise, et ont repris un rythme mensuel à présent;
- un second groupe de travail de suivi des mesures COVID, composé des mêmes membres que le précédent, a été élargi à nos collègues d'IRISCARE, des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), à leurs fédérations représentatives et au service de Sécurité et d'Hygiène, a également été mis sur pied et continuent à se réunir également à un rythme mensuel;
- un suivi régulier des présences dans les centres et du suivi épidémiologique a été mis sur pied par l'Inspection avec la collaboration étroite du service Accueil et Hébergement;

- un suivi régulier des décisions prises a été instauré par les représentants de la COCOF dans les différentes task forces, notamment par notre administratrice générale et ses services, qui ont partagé l'information quasi en temps réel, de sorte que des décisions rapides ont pu être prises.

## 2. Handistreaming

La survenue de la crise et ses nombreuses restrictions ont empêché le Groupe de coordination Handistreaming de tenir les événements planifiés et d'en envisager d'autres. Toutefois, les responsables ont poursuivi en 2020 la rédaction du travail de début de législature.

Évolution notable : étant donné le caractère transversal du handistreaming, le Conseil de direction a décidé de transférer l'agent responsable du Groupe de coordination, la supervision et le soutien du Groupe, à la cellule Égalité des chances et lutte contre les discriminations du Secrétariat général. Depuis lors, la DAPH, après avoir initié la création du Groupe de coordination et ses premières réalisations, contribue au handistreaming comme les autres directions d'administration. Toutefois, vu sa spécificité, la DAPH se voudra volontariste et être une DA modèle dans les actions du Groupe de coordination.

## 3. Day-to-day

Malgré les vicissitudes et la surcharge importante de travail liées à la lutte contre la pandémie et la gestion de ses conséquences, la DAPH (service PHARE et Etoile polaire) a continué de délivrer ses prestations individuelles, ses prestations collectives, ses informations et soutien aux projets particuliers et innovants, ainsi que ses conseils et prestations en matière de troubles de communication ou d'implants cochléaires (Etoile polaire).

## PERSPECTIVES

En 2021, les projets suivants, déjà entamés en 2020 pour la plupart, devront connaître des avancements tels qu'ils pourront être soumis à l'approbation de principe du GFB :

- transfert des aides individuelles et des aides à l'emploi;
- création d'un guichet unique d'informations sur le handicap à Bruxelles;
- élaboration d'un cadastre global bruxellois de l'offre de places;
- élaboration d'une étude afin de déterminer la viabilité des ETA tenant compte de ses obligations sociales;
- exécution et évaluation du plan *Handistreaming*;
- renforcement des politiques relatives à la grande dépendance et à l'autisme;
- réforme de l'Etoile polaire.

Avec le soutien de nos collègues de la COCOF, la DAPH s'engage à mener de front tous ces défis, pour le seul bénéfice de tous nos usagers.

**Philippe BOUCHAT,**  
Directeur d'administration



# SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

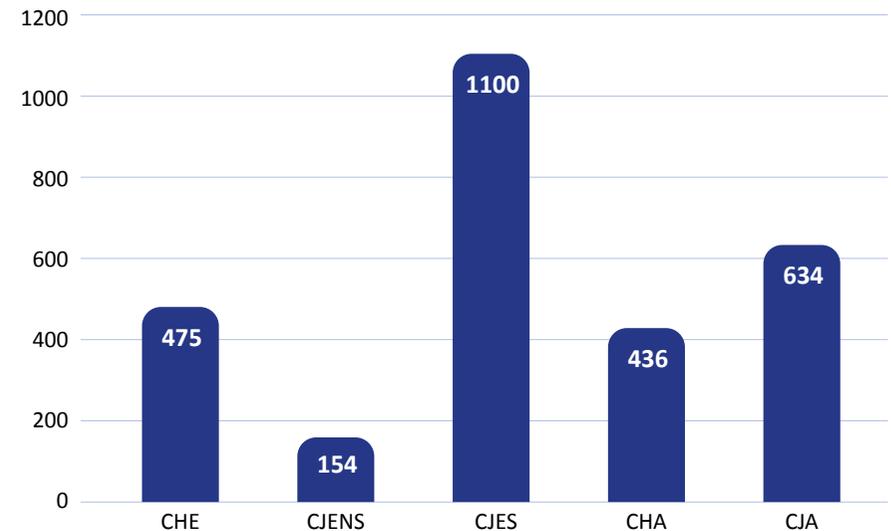
Le service Accueil et Hébergement agréé et subventionne des centres de jour et des centres d'hébergement.

Sont agréés en 2020 :

- 12 centres d'hébergement pour enfants (CHE);
- 5 centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS);
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES);
- 21 centres d'hébergement pour adultes (CHA);
- 20 centres de jour pour adultes (CJA).

Ces 66 centres offrent une capacité de 2.799 places se répartissant comme suit :

Répartition des places agréées par type d'agrément



Le service subventionne environ 1.533 équivalents temps plein (ETP) se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 73 % du personnel subventionné.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service agrée et subventionne également un nouveau type de service : le service de participation par des activités collectives «service PACT». Celui-ci organise des activités collectives de volontariat au profit de la société au départ des projets individuels d'une personne en situation de handicap.

Ainsi, le premier service agréé KALIGRAV développe des activités collectives de volontariat d'infographie et de gravure assistée par ordinateur pour des personnes volontaires valides et handicapées, ces dernières présentant des troubles moteurs.

Ce service offre une capacité de 7,5 ETP et le service subventionne environ 1,8 ETP se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 81 % du personnel subventionné.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 4 allocations budgétaires représentant à l'initial en 2020, un montant global de 110.041.000 EUR réparti comme suit :

- Service de participation par des activités collectives : 95.000 EUR;
- Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 109.321.000 EUR;

- Conventions prioritaires et nominatives : 89.000 EUR;
- Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 536.000 EUR.

Outre ces missions de base, le service :

- participe aux réunions de la section «personnes handicapées» du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail;
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relative à la mise en œuvre du non marchand;
- soutient les promoteurs de nouveaux projets et les associations agréées.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

Comme en 2019, de nombreux renouvellements d'agrément ont été réalisés par le service en collaboration avec le service Inspection.

Il y a également eu deux modifications d'agrément : un centre de jour pour adultes a vu sa capacité augmenter de 2 places et un centre de jour pour enfants scolarisés a augmenté sa capacité de 9 places.

### Covid-19

Le service a dû mettre en œuvre plusieurs arrêtés adoptés par le Collège dans le cadre de la crise sanitaire en vue d'octroyer aux centres des subventions exceptionnelles pour couvrir des frais extraordinaires engendrés par la pandémie.

Au total, un montant de 1.358.870 EUR a été liquidé en faveur des centres dans le cadre du Fonds Covid-19.

A cela viennent s'ajouter deux montants : 2.242.941 EUR pour les centres de jour, d'hébergement et centres de jour pour enfants scolarisés et 2.353 EUR pour le service de participation pour des activités collectives «service PACT» en vue de subventionner la prime d'encouragement octroyée à l'ensemble des travailleurs du non marchand.

Le service a également contribué à la collecte et à la mise à jour des données dans le cadre des campagnes : mise à disposition de matériel de protection, testing, tracing et vaccination.

### Plan de relance

2 mesures ont été adoptées par le Collège :

- un montant de 900.000 EUR pour financer les conventions prioritaires conclues en faveur des personnes en situation de handicap (Arrêté 2020/2345 du 17 décembre 2020);
- un montant de 833.000 EUR pour financer de nouvelles places de répit ou de court séjour pour des enfants et des adultes en situation de handicap (Arrêté 2020/2346 du 17 décembre 2020).

---

### Perspectives 2021

---

Le service devra contribuer aux mesures visant à développer la prise en charge de l'autisme et de la grande dépendance.

Le service devra prendre part à la rédaction des arrêtés d'exécution du décret Inclusion pour les secteurs : centres d'activités de jour, logements collectifs adaptés, services de logement inclusif et services d'aide à l'inclusion scolaire et extra-scolaire, arrêtés dont la mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le service devra participer au projet de programmation globale qui reposera sur l'étude approfondie des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles et de l'offre existante des services en matière de handicap.



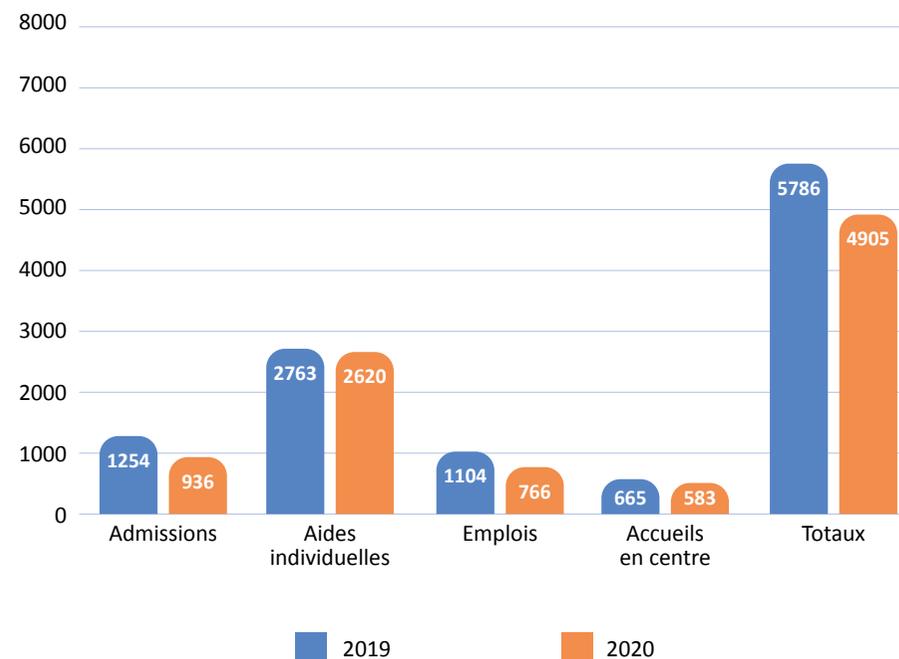
# SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Le service Prestations Individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

Sa vision est fondée sur le concept d'inclusion sociale, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En son article 19, les États signataires «reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit».

Ces interventions portent sur l'octroi d'aides individuelles et d'aides à l'emploi, elles concernent aussi l'accueil des personnes en centre de jour (CJ) et en centre d'hébergement (CH).

Interventions du service des prestations individuelles



Parmi les dispositions spécifiques visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail ordinaire, citons :

- le contrat d'adaptation professionnelle;
- le stage «découverte»;

- la prime de tutorat;
- la prime de sensibilisation;
- la prime d'insertion;
- la prime d'installation;
- l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.

Le montant des aides accordées en matière d'emploi s'élève à 1.997.300 EUR.

Le service développe de multiples actions en partenariat avec les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socioprofessionnelle (Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi (Actiris), Bruxelles Formation (BF), services d'accompagnement).

Dans le domaine de l'emploi adapté, le SPI accorde aux travailleurs l'autorisation de travail en Entreprise de travail adapté (ETA) et détermine la catégorie de capacité professionnelle de ces travailleurs.

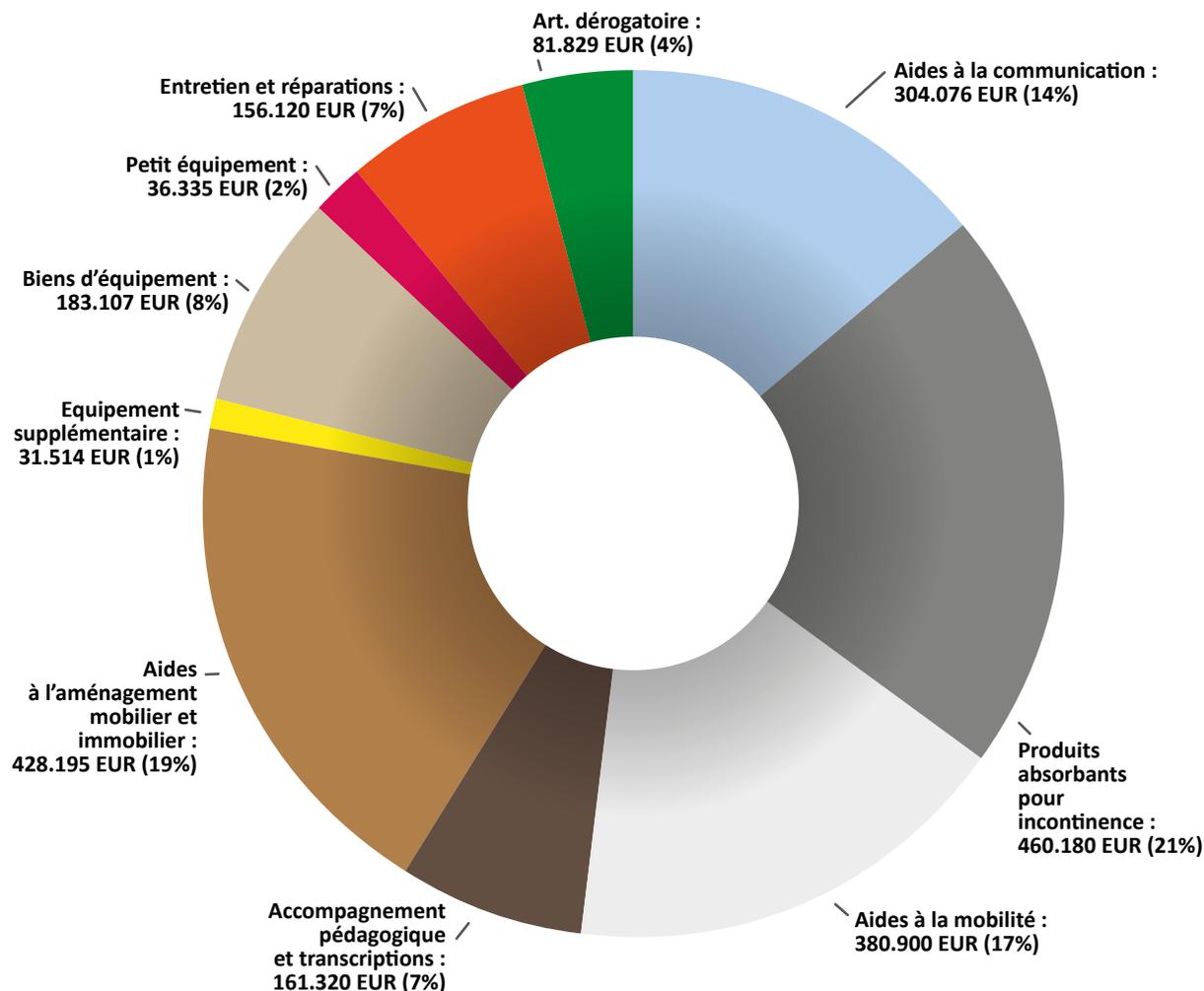
Dans le domaine de l'accueil en centre de jour et d'hébergement, le SPI accorde l'autorisation d'entrée en centre et fixe la catégorie de besoins d'encadrement.

Les données relatives aux catégories de capacité professionnelle en ETA et aux catégories de besoins d'encadrement en centre interviennent dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.

Les aides individuelles à l'inclusion concernent des domaines très variés :

- les aides à la communication (matériel spécifique pour personnes aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes);
- les produits absorbants pour incontinence;
- les aides à la mobilité (voiturettes, adaptations automobiles, chien-guide...);
- l'aménagement immobilier et mobilier (adaptation salle de bains, monte-escalier, rampe d'accès...);
- l'équipement complémentaire (main courante, barre d'appui...);
- les biens d'équipement (lit électrique, lève-personne, lift de bain...);
- le petit équipement (couverts adaptés, balance parlante...);
- l'accompagnement pédagogique dans le cadre des études supérieures.

Répartition des aides accordées pour un montant total de 2.181.000 EUR.



Le SPI a également pour mission d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, au niveau de leurs droits et de les aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement et d'accueil existants à Bruxelles.

Cette mission est assurée par l'accueil des visiteurs, une permanence téléphonique et une adresse mail centralisée pour le service PHARE.

Il développe, en collaboration avec le service Initiatives, Information et Documentation (SIID), des actions d'information et de sensibilisation auprès des écoles spécialisées, des futurs professionnels, des associations, des enseignants (Pôle académique de Bruxelles), des professionnels (Bruxelles Pouvoirs locaux) et des employeurs. Il participe à divers salons (Salon de la surdité, Salon des Possibles), à la réalisation de dépliants et de brochures d'information concernant les aides accordées par le service et à l'actualisation de son site Internet.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

L'année 2020 a été marquée par une bonne intégration des procédures liées au paiement des interventions permettant de respecter les délais.

Le SPI a par ailleurs réalisé un travail de révision en profondeur de la liste des aides individuelles à l'inclusion, en étroite concertation avec le secteur représenté au sein du Conseil consultatif des personnes handicapées, concrétisé par la parution de l'arrêté 2020/1989 du 18 décembre 2020 (MB 29 janvier 2020).

---

## Perspectives 2021

---

Au cours de l'année 2021, nous poursuivrons la préparation du transfert des matières gérées par le SPI vers la Commission communautaire commune (COCOM-IRISCARE) pour les aides individuelles, et vers la Région (ACTIRIS) pour les aides à l'emploi.

Ces transferts figurent dans l'accord de Gouvernement dans une optique de simplification et d'harmonisation de l'accès des personnes en situation de handicap aux aides individuelles.

Dans cette perspective, il importera de veiller à prendre en considération une approche à la fois globale et spécifique des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap.

Un autre élément important, également prévu par le Gouvernement, consistera à développer concomitamment la création à Bruxelles d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap qui serait ainsi le «fil rouge» permettant aux personnes en situation de handicap et au

public en général de trouver l'information recherchée tout au long des transferts successifs, articulé sur deux axes :

- le développement d'un site Internet offrant une information complète et détaillée sur l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles, couplé à
- la création d'un centre bruxellois d'information sur le handicap (handicap.brussels) ayant pour vocation de regrouper en un même lieu les différents acteurs du secteur permettant d'apporter réponse aux questions du public bruxellois dans les diverses matières qui les concernent, par-delà le découpage institutionnel.

Autant de défis que les équipes prépareront en veillant à préserver l'intérêt des personnes en situation de handicap dans une optique d'inclusion qui n'occulte pas leurs besoins spécifiques.

# SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION

Le service Emploi et Aide à l'Intégration (SEAI) a pour objectif d'agréer et de subventionner des entreprises de travail adapté (ETA) et des services d'aides à l'intégration. Il agréé également des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes en situation de handicap.

Les ETA sont destinées aux personnes en situation de handicap qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ces compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services d'aides à l'intégration (SAI) ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap dans les milieux ordinaires et inclusifs de vie via un projet individualisé.

## Données chiffrées

Des budgets particuliers sont également prévus pour les ETA pour développer leurs investissements, soit 600.000 EUR et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP), soit 300.000 EUR (pour 4 cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés), afin de leur permettre d'acquérir un seuil de compétence suffisante pour intégrer le marché du travail.

Les associations	Nombre	Budget 2020 (ajusté)
Entreprises de travail adapté	12	27.620.000 EUR
Services d'accompagnement	26	7.822.000 EUR
Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes	1	234.000 EUR
Services d'accueil familial	2	510.000 EUR
Services d'accessibilité de l'espace social	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs	2	50.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale	1	173.000 EUR
Services d'appui à la formation professionnelle	3	295.000 EUR

## Réalisations et faits marquants 2020

Pour mettre en œuvre le décret Inclusion, le service a élaboré l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif aux associations spécialisées en accessibilité, mettant en œuvre l'article 33 du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Il a été adopté en 2<sup>ème</sup> lecture par le Collège du 3 décembre 2020.

Faisant suite à son adoption au 1<sup>er</sup> octobre 2019, le service a travaillé aux développements et aux adaptations informatiques de l'arrêté relatif aux entreprises de travail adapté en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Il contient des modifications importantes, notamment : l'introduction de frais de fonctionnement, le subventionnement pour les petites ETA d'un chef monteur et d'un soutien social, le subventionnement du pécule simple des ouvriers, une flexibilité du quota (2,6 % d'embauche compensatoire de travailleurs à temps partiel), etc.

### Covid-19

Pour le secteur de l'aide à l'intégration (SA-SAF-SAFP-SACIPS-SSAUS-SLI), plusieurs arrêtés ont été pris octroyant des budgets afin de venir en aide aux services face aux coûts engendrés par la pandémie soit en finançant du personnel supplémentaire, soit en finançant du matériel (masques, gel, plexis, connexion Internet...), soit en encourageant le personnel avec une prime :

- Arrêté 2020/1164 du Collège de la Commission communautaire française du 16 juillet 2020 octroyant une subvention exceptionnelle de 252.000 EUR destinée à renforcer le personnel des services d'accompagnement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 afin de faire face à des demandes supplémentaires liées à l'après-confinement de la crise du Covid-19.

Cet arrêté a permis de financer 8,4 équivalents temps plein (ETP) aux services d'accompagnement.

- Arrêté 2020/1813 du Collège de la Commission communautaire française du 29 octobre 2020 «portant des mesures administratives et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie».

Cet arrêté a octroyé 20.649 EUR aux services d'accompagnement, 1.526 EUR aux services de loisirs inclusifs et 476 EUR au service de soutien aux activités d'utilité sociale.

- Arrêté 2020/2267 du Collège de la Commission communautaire française du 3 décembre 2020 portant une modification à l'arrêté 2020/1813 du Collège de la Commission communautaire française du 29 octobre 2020 «portant des mesures administratives et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie» et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie.

Cet arrêté a octroyé 8.625 EUR aux services d'accompagnement et 40 EUR au service de soutien aux activités d'utilité sociale.

- Arrêté 2020/2599 du Collège de la Commission communautaire française du 15 décembre 2020 relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement en faveur des travailleurs des secteurs du non marchand de la Commission communautaire française, adoption des critères de répartition, engagement du montant global et modalité de liquidation.

Cet arrêté a octroyé un total de 293.490 EUR aux services d'aide à l'intégration.

- Des circulaires et communications ont été envoyées aux asbl au fur et à mesure des évolutions de la pandémie concernant entre autres :

- 1) les consignes à respecter (personnel et bénéficiaires) pour les services accompagnant en journée des personnes en situation de handicap;
- 2) les modalités d'organisation des activités de jour et d'accompagnement;
- 3) les mesures compensatoires pour les secteurs bruxellois dits du «non marchand» de façon à préserver le pouvoir d'achat des travailleurs;
- 4) les grandes lignes directrices permettant une reprise/augmentation des activités dans les différents types d'institutions;
- 5) les consignes par tranche d'âge pour les activités de groupe;
- 6) les aides psychosociales pour faire face à l'impact du Covid-19;

7) les consignes concernant la prévention/réaction face à une éventuelle deuxième vague Covid-19, destinée aux services agréés et subventionnés et accompagnant en journée des personnes en situation de handicap;

8) la possibilité pour les institutions de s'inscrire à une application de commande en ligne mise à disposition par Iriscare pour l'achat de matériel de protection individuelle.

- Une décision administrative a également autorisé les associations agréées à recourir à leur budget de formation pour indemniser leurs médecins-référents dans le cadre de la pandémie, la prise en charge de ce coût n'ayant pas été prévue dans le cadre du Fonds Covid-19.

En parallèle, pour le secteur des ETA agréées COCOF, la gestion de la crise a consisté, entre autres, au monitoring de la situation du secteur au jour le jour (avec le concours des partenaires sociaux), à la communication d'une information de crise claire relative : aux règles de sécurité sanitaire, au protocole de tracing en entreprise, aux mesures de prévention sur les lieux de travail dont la check-list publiée par le SPF Emploi selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à la sensibilisation de chaque ETA à un protocole sanitaire validé par la médecine du travail pour leurs reprises d'activités, à la fourniture de matériel de protection et leurs bonnes utilisations, à la prise en charge des bénéficiaires de contrat d'adaptation professionnelle (CAP), à la prise en charge du chômage économique de force majeure CORONA tel que prévu par l'ONEM, aux modalités de soutiens financiers pour réduire l'impact de la crise lié à la pandémie (en termes de dépenses imprévues et de pertes de recettes) et à la mise en œuvre d'une prime d'encouragement de 985 EUR (+ 30% charges comprises).

- Arrêté 2020/1813 du Collège de la Commission communautaire française du 29 octobre 2020 «portant des mesures administratives et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie».

Cet arrêté a octroyé 190.347 EUR aux ETA agréées COCOF.

- Arrêté 2020/2267 du Collège de la Commission communautaire française du 3 décembre 2020 portant une modification à l'arrêté 2020/1813 du Collège de la Commission communautaire française du 29 octobre 2020 «portant des mesures administratives et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie» et octroyant des subventions exceptionnelles dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, afin de réduire l'impact causé par la pandémie.

Cet arrêté a octroyé 1.600.000 EUR aux ETA agréées COCOF.

- Arrêté 2020/2594 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux fixant les montants des soldes à récupérer auprès des ETA agréées impactées financièrement par la pandémie dans le cadre des soldes relatifs aux avances octroyées pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2020 et le calcul des avances des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2021.

Cet arrêté a octroyé 2.173.295 EUR aux ETA agréées COCOF sous la forme de solde d'avances trimestrielles dont la récupération complète ou partielle est neutralisée.

---

## Perspectives 2021

---

Poursuite de l'organisation et de la mise en œuvre des modifications informatiques des calculs des subventions des ETA (suite aux modifications de l'arrêté), suivi du plan de formation du personnel d'encadrement en ETA avec le concours de la Fédération bruxelloise des Entreprises de travail adapté (FEBRAP) et mise sur pied de la nouvelle procédure de recensement au quota dans le secteur (précédemment gelée sur l'année 2020 pendant la crise Covid-19).

Un nouveau service devrait être agréé et subventionné en tant que service d'appui à la communication alternative pour rendre l'information accessible en facile à lire et à comprendre.

Un nouveau service d'accompagnement avec des logements accompagnés devrait être agréé et subventionné.

Un nouveau service de loisirs inclusifs devrait être agréé et subventionné.

Un nouveau service d'appui à la formation professionnelle devrait être agréé et subventionné.



facile à lire et  
à comprendre

# SERVICE INITIATIVES - INFORMATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

## SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes;
- rédaction des arrêtés du Collège;
- paiement des avances et des soldes;
- contrôle des justificatifs;
- relations avec les associations;
- évaluation des actions.

## SECTEUR INFORMATION

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel;
- information de la personne en situation de handicap, des aidants-proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap;
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap;
- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :

- gestion du site Internet : [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be);
- édition d'une lettre électronique mensuelle d'information «Phare-Echos» [www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos](http://www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos);
- rédaction de brochures et dépliants;
- organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons;

- rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations;
- rapport annuel du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE).

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### Le secteur Projets particuliers et innovants

Il a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, accompagnement, activités d'utilité sociale, formation, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information. Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du co-financement de 5 projets.

33 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'1 an, certaines asbl ayant dû supprimer leur projet en raison de la crise sanitaire.

2 projets sont subventionnés dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

9 projets sont agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu. Conformément à la réglementation, un Comité d'accompagnement a été mis en place pour évaluer ces projets.

Un budget de 2.763.540 EUR a été consacré à ces projets.

### Le secteur Information

Le site Internet du service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en «facile à lire et à comprendre». Le site a été fréquenté par 127.784 internautes qui ont ouvert 277.164 pages, dont 37 % via un appareil mobile.

Chaque mois, le service rédige une lettre d'informations «Phare-Echos» qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées. De janvier à décembre, le service PHARE a envoyé 12 Phare-Echos, à une moyenne de 816 destinataires. La liste d'envoi est passée de 756 à 858 destinataires entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Environ 43% des destinataires consultent le Phare-Echos et chaque lettre d'information fait l'objet de 105 clics en moyenne.

Le 18 février, le service PHARE a organisé le 5<sup>ème</sup> Salon des Possibles, à la salle BE-HERE (près de Tour & Taxis). Intitulé «Le Salon des Possibles - Mon projet après l'école», cet événement a pour objectif de proposer aux jeunes adultes issus de l'enseignement spécialisé l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux au sortir de l'école, et ainsi effectuer une transition harmonieuse vers l'âge adulte : formation professionnelle, emploi, volontariat, actes de la vie journalière, logement, protection des droits, allocations et aides diverses... L'événement, organisé en collaboration avec le projet Transition-Insertion 2020 (porté par la FEBRAP), a rassemblé pas moins de 650 jeunes et exposants.

En 2019, le secteur Information avait entamé une collaboration avec Bruxelles Pouvoirs locaux pour organiser des «Midis du Handicap» : il s'agit de réunions de sensibilisation et d'information à destination du personnel des communes et autres organismes publics issus des 19 communes de la Région bruxelloise, dont l'objectif est de diffuser et encourager le Handistreaming au niveau local. Cette initiative devait être poursuivie en 2020 avec une première réunion à la fin du mois de mars, mais la crise du CORONAVirus nous a contraints à devoir annuler les 4 séances prévues en 2020.

Enfin, le service PHARE traite les dossiers de demandes d'immunité fiscale des asbl actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du Service public fédéral des finances (SPFF) qui prend la décision finale. 24 dossiers ont été traités.

---

## Perspectives 2021

---

Le secteur Information développera des actions spécifiques d'amélioration des outils d'information, notamment concernant le site Internet en prenant en compte les normes de la directive européenne sur l'accessibilité des sites Internet des organismes publics. La perspective de la création d'un point central bruxellois d'information sur le handicap dénommé «handicap.brussels» retiendra l'attention du secteur, notamment eu égard à ses implications sur le site Internet du service PHARE.

Enfin, le secteur Initiatives veillera à poursuivre son soutien auprès des associations intervenant dans les secteurs de l'autisme et de la grande dépendance.

### Covid-19

Une subvention de 55.992 EUR a été attribuée à 2 asbl dans le cadre de leur projet agréé et subventionné pour couvrir des frais supplémentaires liés à la crise sanitaire.

L'asbl agréée pour son projet de répit de jour et de nuit a perçu une subvention de 62.000 EUR au second semestre permettant d'augmenter son nombre de places.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT



## Une année civile dédiée à la gestion de la crise sanitaire

Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en tant qu'organe décentralisé, la Commission communautaire française (COCOF) contribue largement au maillage culturel et sportif bruxellois de proximité.

L'année 2020 a toutefois été considérablement impactée par la gestion de la crise sanitaire. En effet, à partir du 12 mars et jusqu'au 31 décembre, l'organisation d'événements à caractère sportif ou culturel a été interdite ou fortement limitée, ce qui a contraint les quelques 1.300 opérateurs habituellement soutenus par la COCOF à annuler leurs activités ou à déployer des projets alternatifs pour atteindre leur public dans le strict respect des contraintes légales.

## Le budget de la mission 11 exécuté à 94%

Face à ces contraintes imprévisibles, le Collège a adopté en date du 23 mars 2020 une décision visant à accorder le report jusqu'à fin 2020 de dates des événements culturels et sportifs soutenus par la COCOF, sans modification de l'arrêté de subvention et sans modification du montant octroyé, ainsi que pour les appels à projets. Pour les subventions relatives aux événements annulés, le Collège a autorisé la prise en compte des dépenses déjà engagées et non annulables. Cette décision a été renouvelée le 16 juillet et le 18 décembre jusqu'au 31 mars 2021. En cas d'annulation, la décision du Collège du 18 décembre a en outre élargi aux dépenses engagées et non annulables les salaires, rémunérations et autres frais de vacataires.

Il en résulte que 94,80 % de crédit d'engagement (CE) et 94 % de crédit de liquidation (CL) du budget de la mission 11 (20.454.000 EUR, y compris Fonds Covid de 2.050.000 EUR) ont été exécutés en dépit des

circonstances exceptionnelles propres à l'année 2020, soit un taux comparable à ceux des années précédentes (en 2019 : 99% en CE et 98% en CL).

## Des circulaires administratives pour informer et soutenir les secteurs concernés

Dès le 13 mars et jusqu'au 28 octobre, différentes circulaires ont été édictées dans les objectifs suivants :

- informer les différents secteurs culturels et sportifs des conditions d'organisation d'événements à caractère sportif et culturel;
- rappeler les différentes règles et consignes sanitaires;
- informer les utilisateurs des services de la COCOF (CBDP, Ludeo, Service de prêt de matériel) des modalités d'ouverture de ces différents services.

Plusieurs principes ont présidé à la diffusion de ces circulaires :

- la concertation avec les services de la FWB pour les secteurs de la Culture et du Sport (ADEPS, Service Général de la Culture) et la concertation avec les autres services de la COCOF (Cohésion sociale) afin de garantir la cohérence et la simplification des instructions délivrées aux asbl, en évitant les redondances inutiles;
- le souci de clarté et de lisibilité dans la rédaction des circulaires en vue de clarifier les décisions prises aux différents niveaux de pouvoir et d'en faciliter la compréhension par les opérateurs concernés.

Pour le **service des Affaires Culturelles générales**, **5 circulaires** ont été édictées entre le 13 mars et le 28 octobre, visant à rappeler les différentes consignes sanitaires, à communiquer les décisions adoptées par le Collège en matière de report de date et de prise en compte des dépenses non annulables, et à clarifier les activités autorisées ou interdites dans le cadre du second confinement pour le Sport et la Culture.

Pour le **secteur Sport**, **5 circulaires** ont été édictées en concertation avec l'Adeps et la Ministre de tutelle entre le 13 mai et le 26 octobre visant respectivement à organiser le déconfinement des asbl et clubs sportifs, à diffuser les codes couleur, à organiser la réouverture des piscines et à renforcer les restrictions en matière de pratique sportive sur le territoire de la Région bruxelloise.

Pour les **secteurs Parascolaire, pédagogique et Jeunesse**, **6 circulaires** ont été édictées entre le 13 mars et le 25 août, visant à communiquer les recommandations en matière de santé publique, le report de date de remise des pièces justificatives et celle du dépôt des comptes et bilan 2019, à organiser la distribution de matériel de protection, à sensibiliser au tracing et réaliser une enquête des besoins auprès du secteur.

Pour le **Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique**, **4 circulaires** ont été édictées entre le 13 mars et le 27 juillet, visant à organiser la fermeture et le gel des amendes de retard, l'organisation du take-away et les modalités de réouverture avec rendez-vous.

Pour le **Programme la «Culture a de la Classe»**, **5 circulaires** ont été édictées entre le 24 mars et le 27 juillet, visant à organiser le report des projets, la prolongation de l'appel à projets 2020-2021 et la sensibilisation au tracing.

Pour le **secteur des Ludothèques (Ludeo)**, **4 circulaires** ont été édictées entre le 16 mars et le 28 octobre, visant à organiser le dépôt des demandes de subsides, la réalisation d'une enquête auprès du secteur pour organiser les modalités de déconfinement, la diffusion du tracing et des recommandations sanitaires.

#### **Un Fonds Covid-19 de 2.050.000 EUR pour compenser les pertes subies par les asbl relevant de la Culture et du Sport.**

Malgré les différentes mesures liées à la neutralisation des subsides en Sport et en Culture sur les crédits de la mission 11, de nombreuses asbl se sont retrouvées en difficulté en raison de la perte de recettes destinées à couvrir leurs frais de fonctionnement. En outre, il a été décidé de déployer une offre culturelle spécifique à destination des résidents des maisons de repos, des homes et des centres publics d'action sociale (CPAS) en remplacement du programme annuel de la Guinguette. Enfin, décision a été prise d'augmenter le nombre de projets sélectionnés dans le cadre du projet «la Culture a de la Classe», ainsi que dans le cadre des Spectacles à l'Ecole et des Tournées Art et Vie afin de permettre aux artistes et opérateurs culturels de déployer leurs activités dans un cadre scolaire ou jeune public respectueux des consignes sanitaires.

Le Collège a donc décidé d'affecter un Fonds Covid-19 destiné aux secteurs réglementaires et crédité de 2.050.000 EUR. Onze arrêtés ont été adoptés sur cette base :

- l'arrêté 2020/1193 octroyant une subvention exceptionnelle de 163.188 EUR destinée à couvrir les frais liés aux baux commerciaux des opérateurs sportifs;

- l'arrêté 2020/1317 relatif à l'octroi d'une subvention de 96.577 EUR en faveur de l'Asbl BX1 pour la production de l'émission «la Guinguette de BX1»;
- l'arrêté 2020/1389 relatif à l'octroi d'une subvention de 137.986 EUR visant à renforcer le programme «la Culture a de la Classe» pour l'année scolaire 2020-2021;
- l'arrêté 2020/1530 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant total de 559.016 EUR destinée à couvrir les dépenses liées au Covid-19 pour les associations soutenues par la COCOF (Affaires culturelles générales). Ce subside a été structuré en 2 volets : volet A, en vue de couvrir les recettes non perçues et volet B en vue de couvrir les dépenses de protections sanitaires;
- l'arrêté 2020/1764 relatif à l'octroi d'une subvention de 132.412 EUR pour les associations soutenues par la COCOF (Affaires culturelles générales). Ce deuxième train de rattrapage s'adresse aux opérateurs n'ayant pas pu rentrer de dossier dans les délais dans le cadre de l'arrêté précédent 2020/1530;
- l'arrêté 2020/2359 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de 37.914 EUR en vue d'augmenter les quotas des programmes «Spectacles à l'Ecole» et «Tournées Art et Vie»;
- l'arrêté 2020/2375 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire de 106.329 EUR en vue de prolonger l'émission «la Guinguette de BX1»;
- l'arrêté 2020/2423 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant total de 473.280 EUR destinée à couvrir les dépenses liées à la crise Covid-19 pour 204 associations soutenues par la COCOF via le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> fonds Covid-19;

- l'arrêté 2020/2444 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant total de 91.000 EUR pour compenser les pertes des cafés-théâtres liées à l'annulation du festival Bruxelles sur Scènes;
- l'arrêté 2020/2478 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 81.586 EUR destinée à couvrir les frais liés aux baux commerciaux des opérateurs sportifs;
- l'arrêté 2020/2590 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 160.000 EUR destinée à couvrir les dépenses liées au Covid-19 pour les asbl sportives soutenues par la COCOF.

#### **La Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le thème de la Culture pour promouvoir les opérateurs soutenus par la COCOF.**

Enfin, la direction d'administration a travaillé en collaboration avec la cellule Communication afin d'organiser la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le thème de la Culture. Un événement festif destiné à valoriser la programmation culturelle soutenue par la COCOF, d'octobre à décembre, a dès lors été présenté le 24 septembre aux agents de la COCOF et à l'ensemble du secteur associatif sur le site de Tour et Taxis en collaboration avec le Movie Drive, dans le strict respect des consignes sanitaires.

Cet événement couvert par BX1 a permis de mettre en lumière le Festival Francofaune, le festival Bruxelles sur Scènes pour le secteur des Cafés-théâtres et le festival du Cinéma Méditerranéen.

## Le Tourisme social

La COCOF apporte également son aide au secteur du Tourisme social pour jeunes, Centres d'hébergement et Auberges de jeunesse de la Région bruxelloise par l'octroi de subventions aux infrastructures.

Ces subventions permettent d'améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement et d'assurer la sécurité en matière d'incendie. La COCOF contribue ainsi à l'accueil à Bruxelles de jeunes du monde entier, qui apprennent à se connaître et se côtoient dans un esprit de convivialité.

La COCOF est également membre à part entière de l'Organisation internationale du tourisme social (OITS) qui, par ses actions, prône un tourisme solidaire, soucieux des populations et du climat.

Le budget tourisme social relevant de la mission 24 du budget décretaal disposait d'un crédit d'engagement et un crédit de liquidation de 819.000 EUR en 2020. Ceux-ci n'ont toutefois été utilisés respectivement qu'à concurrence de 39,34 % et 39,58 % en raison du contexte de crise et la fermeture des établissements concernés.

**Cécile VAINSEL,**  
Directrice d'administration

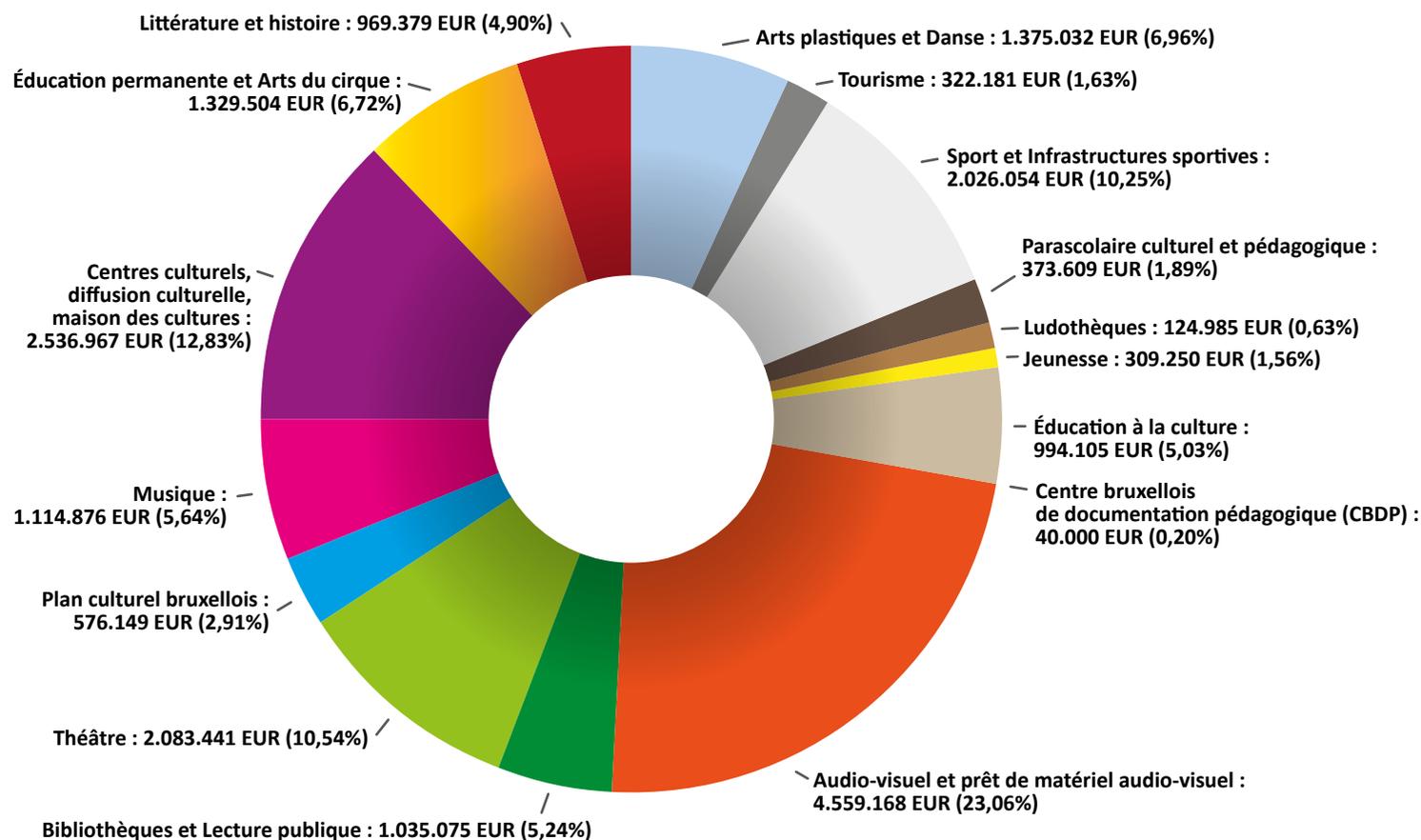


## DÉPENSES ENGAGÉES EN 2020 (19.769.835 EUR) RÉPARTIES PAR SECTEUR POUR LA DA

Tourisme : 322.181 EUR

Service des affaires culturelles générales : 15.579.651 EUR

Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport : 3.868.003 EUR



# SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'interventions.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projets «La Culture a de la classe») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs). Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service partage et fait croître son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludeo, le Centre de ressources ludiques de la Commission communautaire française (COCOF), unique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), une bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation.

Enfin, via le secteur Sport, il étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.

## SECTEUR «LUDEO», LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

Ludeo s'adresse principalement aux professionnels et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois. Il joue un rôle pilote auprès des professionnels, des ludothèques et du grand public. Il soutient un réseau de 34 ludothèques en octroyant des subsides et en proposant des services visant à accroître leur professionnalisation (formations, rencontres thématiques, logiciel de gestion de ludothèques, expertise ludique...). Il gère sa ludothèque «espace Ludeo» réservée aux professionnels. Il subventionne l'asbl LUDO pour l'organisation annuelle des «Rencontres Jeu T'aime» et l'asbl Ludiris pour l'organisation du «Brussels Games Festival». Le secteur poursuit son rôle de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

### Réalisations et faits marquants 2020

Ludeo accompagne les professionnels dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Il met au point des formations et des sensibilisations spécifiques pour accompagner ces projets. Il a soutenu des projets de création de ludothèques. L'accent fut surtout mis sur le développement du plan de communication : une chargée de communication a été engagée. Le site [www.ludeo.be](http://www.ludeo.be) a été mis en ligne à la mi-octobre et la page Facebook a été bien alimentée dans le souci de diffuser de

multiples informations ludiques et d'accroître la visibilité de la COCOF. De nombreux articles ont été rédigés, dont une chronique hebdomadaire dans le Deuzio (journal Vers l'Avenir), des capsules vidéos ont été tournées pour 5 émissions «On n'est pas des pigeons» sur La Première. Un dépliant promotionnel du secteur a été réalisé. Ludeo a accompagné l'organisation de l'édition spéciale des 10 ans des «Rencontres Jeu T'aime» en soutenant Ludo asbl et Yapaka dans la coordination de l'événement.

### **Covid-19**

Réalisation d'une enquête sur le fonctionnement des ludothèques en période de confinement-déconfinement partiel et rédaction d'une circulaire officielle de recommandations pour l'ensemble des ludothèques bruxelloises. Ludeo a dû adapter ses services aux contraintes sanitaires en proposant la livraison à domicile. Le secteur a dû redoubler d'inventivité avec ses partenaires pour co-organiser une version virtuelle des 10 ans des «Rencontres Jeu T'aime».

---

### **Perspectives 2021**

- Développement et animation du site [www.ludeo.be](http://www.ludeo.be) et de la page Facebook.
- Déploiement du soutien aux projets de terrain.
- Développement d'un projet pilote concernant «La place du Jeu à l'école» (webinaires, tables rondes).
- Mise en place de nouveaux cycles de formations pour les professionnels, y compris les ludothécaires.

- Organisation des «10 ans + 1» de l'événement «les Rencontres Jeu T'aime».

## **SECTEUR JEUNESSE**

Le secteur Jeunesse s'investit principalement dans les quatre domaines suivants :

- l'accès à l'information;
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes;
- l'expression artistique;
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

---

### **Réalisations et faits marquants 2020**

- Accès à l'information pour le plus grand nombre de jeunes possible :

Le secteur Jeunesse accorde des subventions à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement, etc.) dans leurs locaux ou via leur site Internet Infor Jeunes Bruxelles.

- Soutien à deux appels à projets pour et avec les jeunes :
  - l'appel à projets «Aménagement des locaux et amélioration des installations»;
  - l'appel à projets «Mouvements volontaires de jeunesse».
- Rencontre de l'autre au travers de l'expression artistique :

Le secteur Jeunesse soutient l'asbl Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12 à 21 ans.

- Éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique :

Ce fil rouge se retrouve dans toute une série de projets de l'appel à projets «Mouvements volontaires de jeunesse».

Le secteur Jeunesse initie aussi l'opération «Place aux Enfants» dont la coordination est déléguée à l'asbl Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse. «Place aux Enfants», qui a lieu chaque 3<sup>ème</sup> samedi d'octobre, consiste en l'organisation d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Ces échanges, qui ont connu un coup de frein suite à la pandémie actuelle, nous permettront de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la nôtre au monde associatif.

## SECTEUR ÉDUCATION À LA CULTURE

«La Culture a de la classe» est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socio-culturelles avec comme objectif de soutenir l'accès culturel et artistique des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le secteur subventionne également des opérateurs culturels pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futurs enseignants dans les Hautes Écoles de la Région bruxelloise.

---

### Réalisations et faits marquants 2020

---

L'appel à projets a rencontré un accroissement du nombre de dossiers introduits de près de 30% par rapport à l'édition précédente. Dès lors, l'enveloppe budgétaire dédiée à «La Culture a de la classe» a été exceptionnellement augmentée afin de soutenir un nombre plus important de projets culturels à l'école, soit au total 108 projets contre 76 en 2019.

---

### Perspectives 2021

---

Les festivités prévues à l'occasion des 20 ans de l'appel à projets «La Culture a de la classe» ont dû être annulées en raison des mesures sanitaires. Néanmoins pour marquer symboliquement cet anniversaire, un concours sera lancé auprès des écoles bruxelloises les invitant à créer

et réaliser des posters numériques avec pour thème, la culture et son rôle clé pour la société.

Le secteur annonce de nouvelles orientations et un nouveau règlement à faire approuver par le Parlement francophone bruxellois.

## SECTEUR PARASCOLAIRE CULTUREL ET PÉDAGOGIQUE

La COCOF soutient des initiatives qui contribuent à :

- soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs (organe d'information, de formation et de réflexion au service des écoles de devoirs);
- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes;
- soutenir des projets pédagogiques, tels que des expériences de tutorat, comme l'encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers; des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et des initiatives poursuivant un objectif pédagogique.

## Réalisations et faits marquants 2020

Pour l'année scolaire 2020-2021, 70 demandes de subsides ont été retenues dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Dans le cadre du programme de soutien pédagogique, le secteur a retenu 12 projets.

## CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)

Le CBDP, bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation, propose aux étudiants, enseignants, éducateurs... des outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. Dans cette optique, il organise chaque année des visites de groupes. Il est ouvert à tous et d'autres types de publics le fréquentent également : élèves de l'enseignement secondaire, parents, travailleurs du secteur social, formateurs d'adultes, etc.

## Réalisations et faits marquants 2020

En raison de la situation sanitaire, le CBDP a connu des périodes de fermeture complète et partielle. Durant ces périodes, une réadaptation des services a été proposée : services à distance et système de retrait de livres en livraison à domicile.

Le CBDP a reçu 2.848 visites et 5.436 documents ont été empruntés. Le niveau de fréquentation et le nombre d'ouvrages empruntés ont

atteint respectivement 60% et 66% des chiffres de l'année précédente. 8 groupes d'étudiants ont visité la bibliothèque avec leur enseignant.

Les travaux d'agrandissement et de réaménagement entamés en 2019 ont été achevés.

Le développement des outils de communication s'est poursuivi : infolettre mensuelle, page Facebook, amélioration du site Web.

---

### Perspectives 2021

---

- Développement du fonds d'éducation à la citoyenneté mondiale.
- Enquête de satisfaction.
- Réalisation d'un portail de gestion de bibliothèque à l'aide d'un logiciel libre PMB.

## SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le «Sport pour tous», quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissement dans les petites infrastructures privées en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

---

### Réalisations et faits marquants 2020

---

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 145 clubs sportifs bruxellois toutes disciplines confondues via la subvention aux clubs sportifs. Cette subvention permet aux clubs bruxellois de payer une partie de leurs dépenses dans le cadre de leurs activités sportives et ainsi continuer leur développement.

En ce qui concerne des initiatives sportives, 120 projets ont été soutenus et deux nouveaux axes prioritaires ont été créés. Les 120 projets soutenus s'insèrent donc dans au moins un des six axes prioritaires définis par le gouvernement :

- promotion du sport et mixité sociale;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale;
- sport santé et senior;
- sport, éducation et fairplay;
- sport et mixité de genre;
- handisport et sport adapté.

L'appel à projets «Sport au féminin» a permis de soutenir 24 asbl bruxelloises proposant des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Un nouvel appel à projets a été lancé afin de permettre aux associations sportives bruxelloises de bénéficier de matériel de qualité. Ainsi, 82 asbl ont pu en bénéficier en 2020.

### **Covid-19**

La pandémie du Covid-19 a fortement impacté le secteur sportif. Plusieurs aides ont été débloquées afin d'aider le tissu associatif sportif bruxellois. Ainsi, la COCOF a soutenu les opérateurs sportifs ayant un bail commercial en octroyant une subvention leur permettant de payer leur loyer durant les mois de fermeture.

De plus, une subvention exceptionnelle de 1.000 EUR par asbl a été octroyée pour les clubs sportifs.

---

### **Perspectives 2021**

---

- Renforcement du soutien au secteur sportif qui continue à être impacté par la pandémie.
- Modification du règlement encadrant la subvention des frais de fonctionnement des clubs sportifs.
- Évaluation de l'appel à projets «Sport au féminin».



### **Ludothèque**

- Centre de ressources et rôle fédérateur, accompagnement de projets.
- Services et soutien financier à 34 ludothèques.
- Les «Rencontres Jeu T'aime» chaque année.

### **Jeunesse**

- «Babel», festival annuel d'expression artistique.
- «Place aux enfants», organisée chaque année en octobre.
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes.

### **Éducation à la culture**

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants.
- «La Culture a de la classe». 108 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles. Plus de 4.700 élèves en bénéficient.

### **Activités parascolaires pédagogiques**

- Soutien à 70 écoles de devoirs.
- 6 programmes de tutorat et de propédeutiques.
- Financement de l'Institut supérieur pédagogique de la Région Bruxelloise (ISPB).

### **Centre bruxellois de documentation pédagogique**

- 2.848 visites : tout public; professeurs et futurs enseignants.
- Accueil de groupes.
- Ressources en Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

### **Sport**

- Promotion du sport, sport senior et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play, sport et mixité de genre, handisport et sport adapté : 120 projets soutenus.
- Sport au féminin : 24 projets retenus dans l'appel à projets.
- 145 clubs sportifs : subventionnés dans le cadre de l'aide à leurs frais de fonctionnement.
- Soutien au Centre sportif de la Woluwe.
- Aide à la création et la rénovation des petites infrastructures sportives des clubs sportifs.



# SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Les compétences du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) en matière de soutien à la culture s'exercent principalement dans le cadre des politiques de proximité. Elles entendent répondre aux enjeux de démocratie culturelle, en permettant la participation effective du plus grand nombre.

Porteuse de valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité, l'administration participe ainsi au projet de développement de Bruxelles dans un esprit de dialogue et de concertation.

La Commission communautaire française (COCOF) soutient des asbl et institutions actives dans les domaines de la création, de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région bruxelloise.

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des asbl nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FWB et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

Le service Affaires culturelles générales couvre un large champ d'activités culturelles : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, arts du cirque, éducation permanente, diffusion culturelle, centres culturels, Plan culturel, histoire,

folklore et patrimoine.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1.

Le service gère par ailleurs le service Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

De nombreux opérateurs sont subventionnés de manière récurrente et conséquente depuis plusieurs années dans les divers secteurs. Dans le but d'accompagner la réalisation sur le long terme de leurs objectifs et missions, jugées prioritaires dans nos lignes politiques culturelles et dans le but de pérenniser une action et un financement au travers de plusieurs années, il semblait important que ces opérateurs, dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles, puissent compter sur un contrat clair et engagé avec leur pouvoir subsidiant. De la sorte, la COCOF participe à la mise en place d'une gouvernance culturelle intégrée entre les différents pouvoirs publics concernés.

Suite à l'accord de majorité du GFB précédent (2014-2019) et au regard de la note aux Membres du GFB du 13 janvier 2016, l'administration a mis en œuvre des conventions individualisées pluriannuelles avec certains opérateurs.

Les conventions pluriannuelles fixent des missions générales, des règles d'accessibilité et de public visé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des engagements spécifiques qui sont attendus de la part de l'opérateur par le GFB ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de la subvention annuelle. Ces conventions font l'objet d'une évaluation annuelle.

À ce jour, 32 conventions pluriannuelles sont effectives avec des opérateurs de terrain actifs dans les divers secteurs gérés par le service et structurant les politiques culturelles de la COCOF.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### SECTEUR LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE

Dans le secteur Livre, Littérature et Langue française, sont soutenues les activités menées par deux opérateurs culturels francophones majeurs : la *Maison de la Francité* (MDLF) et la *Maison de la Commission française de la Culture* (CFC). La Commission poursuit également son action de promotion du patrimoine d'auteurs (Carême, Plisnier, Yourcenar), mais surtout du conte et de la littérature orale au travers des asbl *Théâtre de la parole*, *Mots & Merveilles*, *Les Dimanches du Conte* et de la *Fédération des conteurs professionnels*.

Elle favorise également la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals - *Festival Passa Porta*, *Foire du Livre de Bruxelles* -, et elle promeut la participation culturelle des publics en épaulant des associations telles que *Scripta Linea* (ateliers d'écriture), *Par Chemins et Ruines* (bibliothèque, librairie et lieu de culture solidaire à Forest) et *Ajile*, ex-Confédération parascolaire (concours d'écriture dans le cadre du BIFFF). Le financement des *Midis de la Poésie* et de l'Espace littéraire *La Clarencière* complète l'aspect diffusion.

L'année 2020 a été également l'occasion d'effectuer la première évaluation de certaines conventions (*Théâtre de la Parole*, *MDLF*) mais aussi de poursuivre l'accompagnement de toutes les associations conventionnées, malgré les difficultés générées par la crise sanitaire. Le secteur salue d'ailleurs la souplesse, la dynamique et l'inventivité des équipes des opérateurs culturels qui ont su réinterpréter des programmes bousculés en alliant résilience et nouveaux formats.

### SECTEUR HISTOIRE, FOLKLORE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

La Commission encourage, dans les domaines de *l'Histoire, du Folklore et du Patrimoine immatériel bruxellois*, les activités des cercles locaux d'histoire, la valorisation du patrimoine architectural (*BANAD Festival* et *Bruxelles Néoclassique*), et la recherche historique et ethnographique (Centre Albert Marinus) ou archéologique (Société royale d'archéologie de Bruxelles).

Les traditions populaires ne sont pas oubliées grâce au soutien apporté aux *Grands Serments bruxellois*, à la *Plantation du Meyboom*, à *l'Ommegang* ou encore à *l'Ordre des Amis de Manneken-Pis*. La valorisation du travail de mémoire (Les Volontaires de Bruxelles 1830) et le soutien au patrimoine gastronomique (Compagnons du Witloof) complètent son action.

*Last but not least*, la *Zinneke Parade*, réinventée pour ne rien concéder au virus du Covid-19, a également bénéficié du soutien du secteur Affaires culturelles générales.

## SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

En matière de Lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FWB ainsi qu'aux 2 bibliothèques spécialisées. Le secteur a travaillé cette année à la rédaction d'un nouveau règlement déterminant les conditions d'octroi de financement aux bibliothèques publiques reconnues par la FWB, le dernier délai pour intégrer le décret ayant été atteint en cette fin 2020.

Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité dont notamment le *Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles*, La *Ligue des Familles* pour l'organisation du *Prix Versele*. Par ailleurs, la COCOF procède annuellement à l'achat des prix littéraires de jeunesse et en offre des lots aux sections jeunesse des bibliothèques publiques bruxelloises.

## SECTEUR DANSE

En secteur Danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des neuf scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

Le réseau des scènes chorégraphiques bruxelloises a fait l'objet en 2020 d'un suivi particulier en vue de son renouvellement et de son adaptation aux attentes du secteur chorégraphique et des priorités politiques actuelles.

Les archives de la Commission française de la Culture (CFC) ont donc été consultées afin de dresser le contexte historique qui a mené à l'élaboration de ce réseau. Cette recherche a mis en évidence que, si le réseau a permis de soutenir la promotion et la diffusion de spectacles chorégraphiques parmi ses bénéficiaires, la mise en réseau entre les neuf scènes bruxelloises, voulue elle aussi dès le départ, fait toujours cruellement défaut. De même, la programmation d'un spectacle chorégraphique sur chaque scène partenaire, sans discontinuité, durant une semaine au moins, n'a pas été atteinte.

Concomitamment à cette consultation de nos archives, chaque partenaire a eu l'occasion d'échanger à bâtons rompus avec le responsable du secteur de la danse à la faveur d'un entretien individuel mené, chaque fois, chez l'opérateur culturel bénéficiaire. Cet entretien était doublé d'un questionnaire permettant d'objectiver la part que la danse a occupée sur chacune des scènes concernées en 2019, sur les projets éventuels réalisés en synergie avec d'autres partenaires du réseau et sur la volonté d'élargir à l'avenir le réseau à de nouveaux bénéficiaires.

Pour rappeler le contexte et dresser des perspectives, l'ensemble des partenaires ont été reçus au siège de l'administration centrale le 19 février 2020 et ont eu l'occasion de rencontrer le conseiller culturel au cabinet du Ministre-Membre du Collège de la COCOF. De nouvelles pistes pour redynamiser le réseau ont été évoquées comme la création d'un logo commun et d'un "pass" donnant accès à plusieurs spectacles chez chaque opérateur du réseau, d'un soutien particulier à des résidences artistiques dont le profil reste à définir et d'une attention accrue au public bruxellois par le biais d'activités de médiation de la danse.

Suite à la pandémie causée par le Covid-19, la refonte du réseau est retardée et sera probablement reportée à l'exercice 2022. De même, la majorité des spectacles chorégraphiques devant être diffusés en 2020

ont été annulés, certains ayant pu cependant faire l'objet d'une captation audiovisuelle.

Enfin, dans ce contexte de mise à l'arrêt des activités culturelles, les deux règlements valables en danse (*Initiation du public scolaire et Promotion à l'étranger*) n'ont pas été sollicités par les acteurs du secteur.

## SECTEUR THÉÂTRE

Pour le secteur Théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du public scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger. Ces règlements permettent des actions de médiation culturelle avec les jeunes, la mise à l'emploi de jeunes artistes mais également la mise en valeur, à l'étranger, d'œuvres artistiques bruxelloises. Le budget alloué à ces 3 règlements s'élève à 250.000 EUR et rencontre de plus en plus de sollicitations de la part des asbl.

Un soutien à destination des bureaux de diffusion et d'accompagnement, structures qui mutualisent des aides et des services au bénéfice des artistes, est également en hausse. 6 bureaux de diffusion ont été soutenus (*Ad Lib, Bloom Project, MoDul, MTP Memap, Ab Joy et Habemus Papam*).

Le secteur aide et soutient, par ailleurs, des résidences artistiques afin d'offrir aux artistes des lieux de création et répétitions. Ce sont 4 lieux soutenus dans ce cadre (Le *BAMP*, le *Boson*, *Quai 41* et la *Bellone*).

Finalement, des aides sont destinées à soutenir des ateliers interdisciplinaires, multiculturels et intergénérationnels qui permettent

aux participants, outre une plus grande accessibilité à la culture, de pouvoir s'exprimer (*Le Boréal*, la *Brèche*, *Collectif Libertalia*, le *Troisième œil*, *Théâtre & Réconciliation*).

Un soutien à l'étude «La présence des femmes dans le champ des Arts de la Scène» de la compagnie *Ecarlate* a permis de poursuivre ce projet de recherches ayant pour objectif d'analyser la parité, et plus spécifiquement la présence des femmes dans le champ des arts de la scène (hors secteurs de la musique) en FWB.

2 nouveaux spectacles ont reçu la mention du Label d'utilité publique qui récompense des projets traitant de thématiques universelles ou d'actualité et qui sont encadrés d'un projet de médiation culturelle et d'une politique d'accessibilité à la culture :

- **«Maison Renard» de la compagnie ZOE** : Abordant des thèmes aussi variés que la survie, l'écologie, le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles, l'impact de l'homme sur l'environnement, l'épuisement des ressources, le spectacle est entièrement réalisé avec des données issues du monde scientifique. Le comédien, Alexandre Dewez et son entreprise détiennent LA solution pour la fin du monde. Chaque soir, il nous présente la B.A.D. (Base Autonome Durable). La seule alternative pour nous sauver de la catastrophe à venir, du moins, si nous en avons les moyens.
- **«Cerebrum» de la compagnie Les faiseurs de réalité** : Ancien biophysicien spécialisé dans la plasticité cérébrale, aujourd'hui acteur, Yvain Juillard nous propose lors d'une conférence-spectacle d'interroger le fonctionnement de notre cerveau afin de questionner la nature multiple de la réalité. Le cerveau, siège de notre mémoire, de nos perceptions, de notre identité, demeure cet organe à la fois intime, mystérieux car méconnu par la plupart d'entre nous. Cette conférence,

à travers des expériences simples et ludiques, désire transmettre au public les dernières connaissances scientifiques en la matière. Une occasion unique de débattre simplement des récentes découvertes des neurosciences.

Malheureusement, avec la situation sanitaire, ces deux lauréats n'ont pu mener à bien les projets de médiation culturelle pour lesquels ils ont reçu le label. Une réflexion est en cours pour accorder une autre subvention à cette intention et permettre ainsi l'aboutissement du travail de chacune des compagnies lauréates.

2020 a également été l'année d'approbation d'un règlement officiel qui cadre et assure une pérennité de soutien pour cette initiative. Le label d'utilité publique a été renommé en Label I.M.P.A.C.T. - chaque lettre symbolisant l'un des 6 enjeux majeurs : Inclusion, Médiation culturelle, Publics, Accessibilité, Culture et Thématique.

## SECTEUR THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

En matière de Théâtre jeune public, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations *Art & Vie et Spectacles à l'école*, l'organisation de la *Vitrine Chanson à l'École*, et soutient plusieurs asbl actives dans le domaine dont la *Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse* (CTEJ) pour l'organisation du *Festival Noël au Théâtre* et la publication du *Petit Cyrano*, la *Montagne Magique* pour le *Festival Paroles au Solstice* et le *Centre Dramatique Jeune public Pierre de Lune* pour ses activités.

L'année 2020 a bien entendu vu l'annulation de très nombreuses représentations tant dans le cadre scolaire qu'en tout public. La COCOF a cependant maintenu sa participation financière dans la grande majorité des annulations en dégageant des fonds complémentaires, en vue de soutenir un secteur fortement touché par la crise sanitaire.

## SECTEUR ARTS PLASTIQUES

En Arts plastiques, de nombreuses asbl sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes. La COCOF participe par ailleurs comme membre des jurys à plusieurs prix et soutient les parcours d'artistes bruxellois. Pandémie oblige, de nombreuses expositions prévues en 2020 n'ont pu voir le jour ou ont été reportées *sine die*.

Singulièrement, les foires d'art, primordiales à la diffusion de la création plastique contemporaine et témoins de la place importante qu'occupe Bruxelles comme capitale européenne du marché de l'Art, ont toutes été annulées. Cependant, contrairement à leurs collègues des arts du spectacle, les plasticiens ont pu continuer à vendre leurs œuvres en ligne et certains d'entre eux ont même développé une activité intense de création à la faveur du confinement imposé.

Paradoxalement, l'année 2020 a été très bénéfique au *Brussels Gallery Weekend* : le soleil radieux du premier week-end de septembre et la levée du premier confinement ont fait exploser la fréquentation du public à cette importante activité de la rentrée artistique bruxelloise. Soutenues particulièrement par notre institution, l'exposition *Generation Brussels* dédiée aux talents émergents bruxellois et les visites guidées des

galeries menées par les étudiants des écoles supérieures d'art ont connu des records d'affluence. Ce bel élan de reprise a malheureusement été balayé par le second confinement survenu fin octobre, qui a notablement compromis les activités exceptionnelles organisées pour la saison 2020-2021 par l'*Institut supérieur pour l'Étude du Langage plastique* (ISELP) à l'occasion de ses cinquante ans d'existence.

Seule lumière au tableau, les musées et les centres d'art bruxellois, dont plusieurs sont soutenus par notre institution dans leurs efforts de diffusion de la création plastique émergente, ont pu rouvrir début décembre, moyennant le respect d'un contraignant protocole sanitaire, alors que les autres institutions culturelles restaient fermées.

## SECTEUR MUSIQUE

Le secteur Musique subventionne de nombreux festivals de renommée internationale.

Le *Festival FrancoFaune*, créé par la COCOF, propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes. Programmé en octobre dans un temps de court déconfinement, cet événement de qualité a ainsi pu bénéficier d'une fenêtre d'opportunité dans le cadre de la crise sanitaire.

Situation inverse pour le festival *Bruxelles sur scènes* initié par la COCOF et programmé tout le mois de novembre. Il a malheureusement dû être annulé en toute dernière minute, ne permettant pas la mise en valeur de ces lieux intimes et chaleureux que sont les cafés-théâtres.

De nombreux autres événements habituellement programmés dans le secteur ont subi les mêmes revers : reportés puis annulés, ces festivals, concours, concerts... espèrent reprendre leur cours normal en 2021.

## SECTEUR AUDIOVISUEL

En Audiovisuel, une aide particulière est apportée aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion d'oeuvres audiovisuelles sur Bruxelles, par exemple, par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles en milieu scolaire, etc. Elle intervient également dans le cadre de l'éducation à l'image.

Via le Réseau Action Culturelle Cinéma (RACC - [www.racc.be](http://www.racc.be)), le secteur audiovisuel donne une possibilité de diffusion plus large à des films contemporains, belges ou étrangers, peu exploités commercialement en Belgique.

Le secteur audiovisuel soutient également la télévision régionale de Bruxelles *BX1*, *Point Culture*, des ateliers de production tels le *Centre Vidéo de Bruxelles* et le *Centre Bruxellois de l'Audiovisuel*. Il met à la disposition des asbl un service de prêt de matériel audiovisuel et renouvelle sans cesse son matériel.

Le soutien à l'audiovisuel se traduit notamment par le subventionnement de nombreux festivals dont certains ont une renommée internationale comme le *Brussels International Film Fantastic & Fantasy* (BIFFF), *Anima*, le *Brussels International Film Festival* (BRIFF), le *Brussels Short Film*

*Festival* (BSFF), le festival *Millenium* et bien d'autres dont la notoriété ne cesse d'évoluer. Le secteur audiovisuel est à l'initiative, durant l'été, des projections de films en plein air sous le label «*Bruxelles fait son cinéma*».

Pour faire face à la crise Covid-19, de nombreuses associations et festivals se sont tenus informés de l'évolution des mesures sanitaires imposées par le gouvernement et ont travaillé d'arrache-pied pour proposer à leurs publics et festivaliers des activités ou festivals hybrides : en salle, si possible, et en ligne, quoi qu'il arrive.

## SECTEUR FESTIVAL CINÉMA MÉDITERRANÉEN

Initiative de la COCOF co-organisée avec l'ASBL Cinemamed, le *Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles* devait fêter sa 20<sup>ème</sup> édition en 2020. Pour l'occasion, il s'est rebaptisé «*Cinemamed*» et arbore fièrement une toute nouvelle identité visuelle. Entre-temps, la crise sanitaire est passée par là et a rebattu les cartes. Qu'à cela ne tienne ! Toute l'équipe a fait preuve d'ingéniosité et de créativité pour mettre sur pied une édition entièrement en ligne du 26 novembre au 5 décembre.

Près de 40 films, longs métrages de fiction ou documentaires et courts métrages, étaient visibles en ligne sur la plateforme *Sooner*, partenaire de festival. Cette édition était enrichie de nombreux bonus afin d'en faire un événement à part entière. Nos festivaliers ont pu découvrir des contes sonores pour accompagner les séances familles, des recettes et des playlists typiquement méditerranéennes pour une immersion totale, etc. Par ailleurs, puisque le festival a également pour vocation

d'initier la réflexion et enrichir le débat, des interviews de réalisateurs étaient disponibles sur notre site Web.

Cette 20<sup>ème</sup> édition a clairement bousculé les habitudes des festivaliers du Cinemamed qui ont cependant répondu présents. Le festival sort grandi de cette expérience hors normes et continuera d'innover afin de conquérir un public grandissant.

## SECTEUR ÉDUCATION PERMANENTE

En Éducation permanente, l'accent est mis sur l'expression d'une citoyenneté responsable, active et critique impliquant une prise de conscience et connaissance critique des réalités sociétales et des capacités d'analyse.

Dans ce cadre, le secteur dispose de budgets réglementés et d'initiatives. Dans le cadre du budget réglementé, les associations d'éducation permanente ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement pour les activités favorisant l'expression citoyenne via des politiques de proximité comme la formation d'adultes et d'animateurs socioculturels, l'apprentissage de la lecture et de l'alphabétisation, l'animation urbaine et de quartier, les actions féminines et féministes, les actions plurielles et multiculturelles, les actions intergénérationnelles et du 3<sup>ème</sup> âge.

49 ateliers créatifs ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement dans le cadre de leur reconnaissance réglementaire promouvant l'expression artistique sous toutes ses formes et la conscience de l'importance de l'art. Par ailleurs, le secteur a soutenu des associations

menant des projets d'initiative en éducation permanente favorisant l'expression d'une citoyenneté responsable et critique via des actions de proximité pour des publics pluriels et favorisant l'intégration de tous, notamment via la culture, domaine rassembleur.

## SECTEUR ARTS DU CIRQUE

Quant au secteur des Arts du Cirque, plusieurs associations circassiennes ont été soutenues, favorisant des actions de promotion, de diffusion de la culture urbaine, de création d'évènements populaires contribuant au lien entre les Bruxellois, des résidences d'artistes et de la formation en faveur des arts du cirque.

En outre, les secteurs de l'Éducation permanente et des Arts du cirque développent une collaboration avec les autres services sur les questions transversales liées aux matières (social, santé et cohésion sociale).

Plusieurs asbl habituellement soutenues en éducation permanente n'ont pu rentrer de dossiers en 2020, le Covid-19 et les restrictions gouvernementales ne leur ayant pas permis de réaliser leurs activités.

Pour faire face à la crise sanitaire et respecter les mesures gouvernementales, plusieurs associations ont dû changer leur mode de fonctionnement et de communication afin de préserver leurs activités. Le numérique a pris une place prépondérante, mais à long terme il ne remplace pas la qualité des actions menées en présentiel.

Le secteur poursuit son travail d'écoute et de rencontre mené auprès des opérateurs du secteur Éducation permanente, des Arts du Cirque et

des Ateliers créatifs afin de les aider au mieux à traverser la crise du Covid-19 et de les épauler dans leurs projets et la réalisation de ceux-ci.

## SECTEUR LA GUINGUETTE

«La Guinguette a rouvert ses Volets», dont le concept est de programmer des animations dans 25 maisons de repos de centres publics d'action sociale (CPAS) de la Région Bruxelles Capitale (RBC), s'est vue remise en question suite à la crise sanitaire. C'est au travers d'une émission télévisée quotidienne à 15h sur la chaîne *BX1* que le projet s'est réinventé et que les artistes ont pu continuer à effectuer leurs prestations, et les résidents profiter chaque jour d'une demi-heure de distraction.

## SECTEUR DIFFUSION CULTURELLE ET CENTRES CULTURELS

Concernant le secteur de la Diffusion culturelle et des Centres culturels, 12 centres culturels de la Région sont reconnus en vertu du nouveau décret de la FWB et ont bénéficié d'un refinancement significatif. Le secteur a également été marqué en cette fin d'année 2020 par le passage au Parlement du projet de règlement relatif au subventionnement des centres culturels bruxellois reconnus dans le cadre du décret du 21 novembre 2013. Ce dernier a été approuvé et permet de clarifier et stabiliser les modalités de financement de ces structures majeures dans le paysage culturel.

## SECTEUR PLAN CULTUREL

Dans le cadre du Plan culturel, des projets transversaux sont aidés, impliquant plusieurs secteurs ou services en vue d'améliorer le dialogue interculturel et le bien vivre ensemble, tout comme 16 projets en matière d'Art, Culture et Thérapie.

### Perspectives 2021

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs;
- organisation des rencontres numériques, entre opérateurs conventionnés dans la perspective de créer du lien et un réseau, mission particulièrement importante dans le contexte actuel;
- création d'une page «La Culture à la COCOF» sur les réseaux sociaux, qui permettra une meilleure visibilité et communication du service Affaires culturelles générales vers le public et plus spécifiquement, les bénéficiaires de subventions;
- réalisation d'un règlement-couple pour encadrer les différentes conventions du service. L'année 2021 verra 5 conventions arriver à terme. Dans l'optique de leur renouvellement, des négociations seront réalisées entre opérateurs, cabinet politique et pouvoir subsidiant;
- poursuite de la formation «Méthodologie de projets» et des procédures d'évaluation;
- mise sur pied d'une nouvelle maquette budgétaire simplifiant le nombre d'allocations budgétaires et tenant compte des fonctions culturelles remplies par les opérations subventionnées, le tout visant à améliorer la visibilité des budgets alloués.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES



142

La direction d'administration des ressources humaines (DARH) mène depuis 7 ans un processus de redéfinition de son action au service des agents de l'institution, de la hiérarchie, du Collège et, à travers eux, du public. Après la mise à niveau de notre cadre d'actions (règlement de travail, télétravail, plan de formation, etc.), après la définition d'une structure adaptée à une fonction ressources humaines (RH) moderne, après l'implémentation d'outils nouveaux afin de compléter et de professionnaliser nos interventions, l'année 2020 devait être celle d'une intégration de ces outils en un système cohérent, proactif et accessible simplement pour tous ses usagers. Autrement dit, l'année de la maturité.

Les événements ont cependant pris un tour imprévu. Nous avons été surpris; nous n'avons pas été dépassés.

Le bilan de la manière dont la Commission communautaire française (COCOF) a pu s'adapter à la crise Covid-19 est encore largement prématuré, d'abord parce que la situation reste exceptionnelle à l'heure où j'écris ces lignes, mais aussi parce qu'il faut un certain recul pour finaliser l'analyse en profondeur qui s'impose. Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà constater que nous n'avons pas été pris au dépourvu, grâce notamment au travail de ces dernières années : nos outils se sont montrés suffisamment fiables, efficaces et agiles pour permettre la mise en place dans l'urgence de mesures inédites dans leur nature ou dans leur ampleur. Quand on se souvient, par exemple, que c'est seulement le 1<sup>er</sup> février 2018 qu'un premier travailleur a effectué du télétravail à la COCOF, on mesure mieux le chemin qu'il a fallu parcourir pour en arriver à ce que plus de 500 agents travaillent de chez eux en juin 2020.

Cette résilience dont l'institution a fait preuve en 2020, elle la doit à l'engagement de ses agents, dans leur ensemble. Mais il me revient de remercier plus particulièrement les agents chargés des processus RH et de l'informatique, qui ont joué un rôle essentiel dans les coulisses et ont toujours répondu présent, y compris lorsqu'il a fallu passer des nuits ou des week-ends pour comprendre, traduire concrètement et communiquer les mesures nécessaires à la sécurité de tous.

Il me revient également de souligner combien cette crise nous a amenés à collaborer concrètement avec les autres institutions bruxelloises, en particulier au travers de la coordination des mesures relatives au personnel utilement menée par nos collègues des institutions régionales.

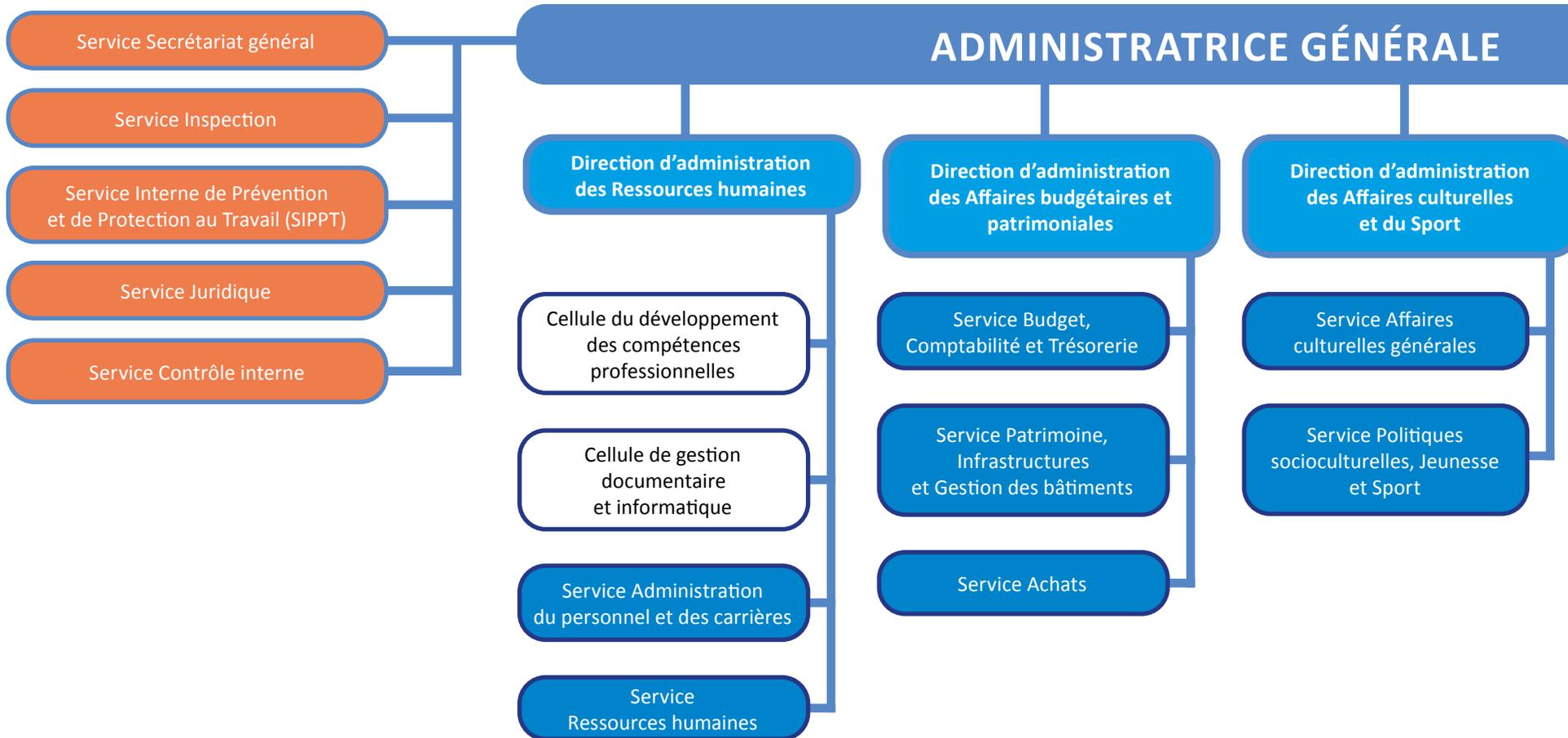
L'important, cependant, était de faire en sorte que ce qui devait être fait le soit. De ce point de vue, j'espère que les exposés qui suivent permettront à chacun de voir que la crise n'a pas servi de prétexte à des ajournements et à des reports. Il a fallu s'adapter et se réorganiser; certains projets n'ont pas pu donner leur plein effet, d'autres ont pris une importance inattendue.

Mais l'année 2020 ne sera ni une parenthèse, ni une cassure : la mise en place de l'évaluation s'est poursuivie, le plan de formation a été respecté, notamment par la mise en place de l'apprentissage en ligne, le plan de personnel a été poursuivi malgré la difficulté d'organiser des recrutements, etc. Tout cela s'est fait en maintenant un dialogue social de grande qualité, puisque la concertation a été maintenue et même renforcée pour tout ce qui concernait le confinement, mais qu'en plus le Collège aura pu négocier et conclure un accord sectoriel consistant, l'administration jouant pleinement son rôle d'appui dans le processus.

L'avenir n'est pas écrit, mais le cap est tracé : d'une part continuer l'implémentation des processus nouveaux et leur faire atteindre leur régime de croisière. D'autre part mettre ces processus au service du progrès de notre cadre et de nos méthodes de travail, en tirant pleinement parti des outils désormais disponibles et de ceux dont la crise a révélé l'utilité. Car la première leçon de 2020 est peut-être que nous avons été capables de franchir des caps que nous n'espérions pas dépasser, notamment pour tout ce qui concerne les nouveaux modes de travail et la dématérialisation de nos processus. La crise nous révèle avant tout que certaines de nos ambitions sont parfois trop prudentes au regard de ce que nous connaissons maintenant de nos capacités : il faudra s'en souvenir dans les passionnants mois qui viennent.

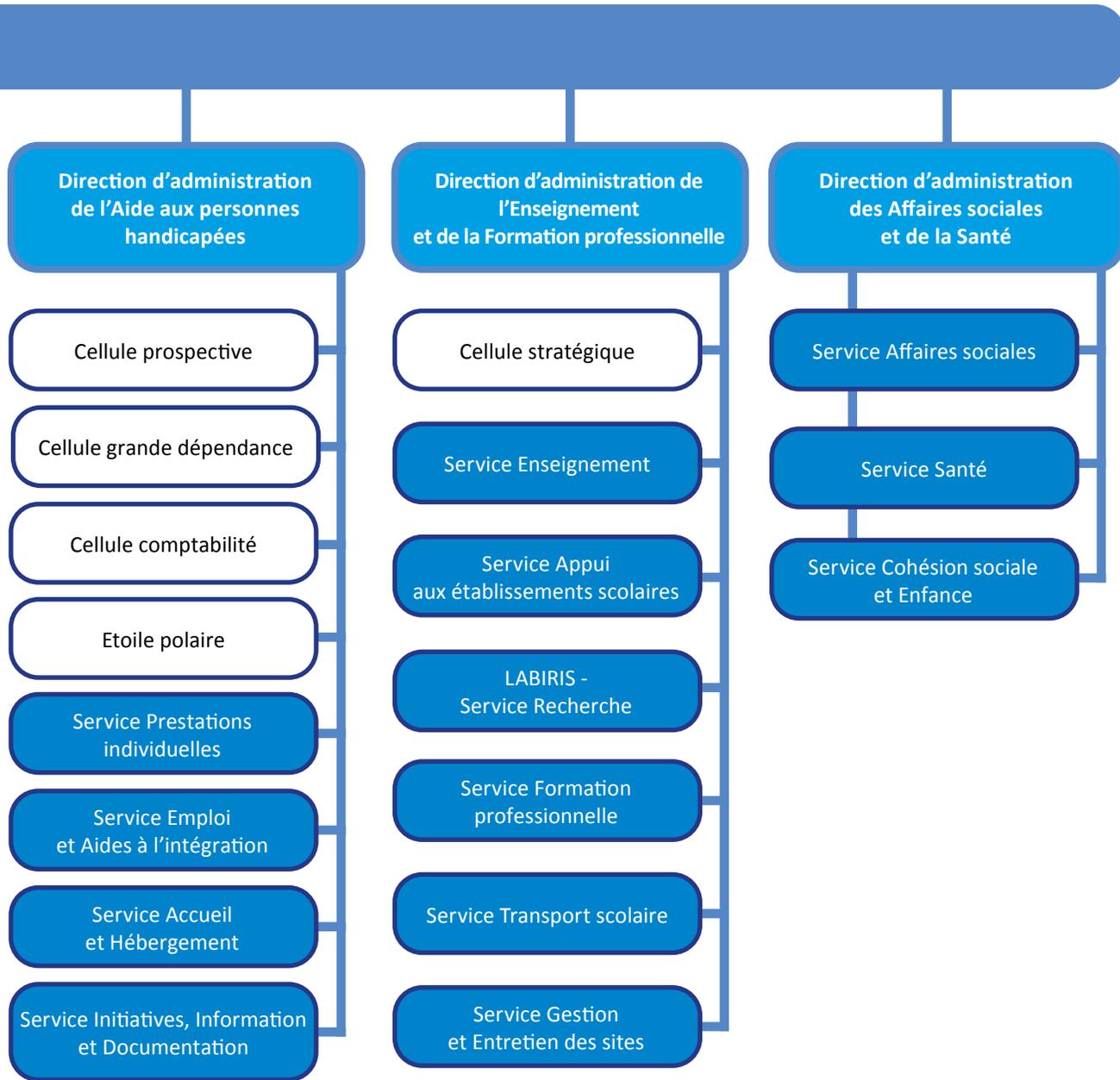
**Nicolas Gougnard,**  
Directeur d'administration





**Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018**

[La version texte de cet organigramme se trouve dans l'annexe, page 190.](#)



# CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents de la Commission communautaire française (COCOF), dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens bruxellois.

Pour soutenir cette dynamique de progrès, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

Le plan de formation 2019-2020 articule ses activités autour de 3 axes :

**1. l'exercice de la fonction** comprenant :

- le développement des compétences comportementales et techniques;
- la sécurité et le bien-être au travail.

**2. l'insertion et la progression dans la carrière** visant à promouvoir l'intégration des agents dans la COCOF et leur évolution professionnelle

**3. les compétences stratégiques** en appui à la réalisation des objectifs stratégiques du conseil de direction

A côté de ces trois axes, les accompagnateurs scolaires, chargés d'encadrer les élèves de l'enseignement spécialisé lors de leur transport

scolaire, bénéficient d'un plan de formation spécifique adapté à leur métier.

La cellule a également pour mission de mettre en œuvre les programmes d'accueil (y compris ceux visant l'intégration des personnes en situation de handicap) et assure l'accompagnement des stagiaires candidats à une nomination définitive au sein de l'administration.

## Données chiffrées

En 2020, un budget de 143.000 EUR a été dépensé pour réaliser quelque 129 activités correspondant à 395,7 jours de formation (soit 2.742 heures) cumulant 817 inscriptions.

17 admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif ont été enregistrées.

Ces indicateurs, en baisse par rapport à 2019<sup>1</sup>, sont le reflet de l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des activités programmées en présentiel.

Les mesures imposées par la pandémie ont en revanche entraîné le déploiement des formations à distance, avec notamment l'acquisition d'une plateforme e-learning offrant aux agents quelque 86 formations complémentaires en ligne.

<sup>1</sup> 218.000 EUR - 177 activités - 519,5 jours de formation - 2.006 inscriptions - 21 admissions au stage en 2019.

Aux chiffres précédents, se sont ainsi ajoutés à partir du second semestre 272 utilisateurs actifs sur cette plateforme, avec 159 heures de temps d'études, 140 formations commencées, 32 certificats de formation suivie<sup>1</sup> et 22 certificats de test de réussite<sup>2</sup>.

Les agents ont par ailleurs été encouragés à suivre les nombreux webinaires proposés par leur réseau, multipliant de cette façon les opportunités de se développer via de nouveaux canaux d'apprentissage.

### Répartition par secteur d'activités

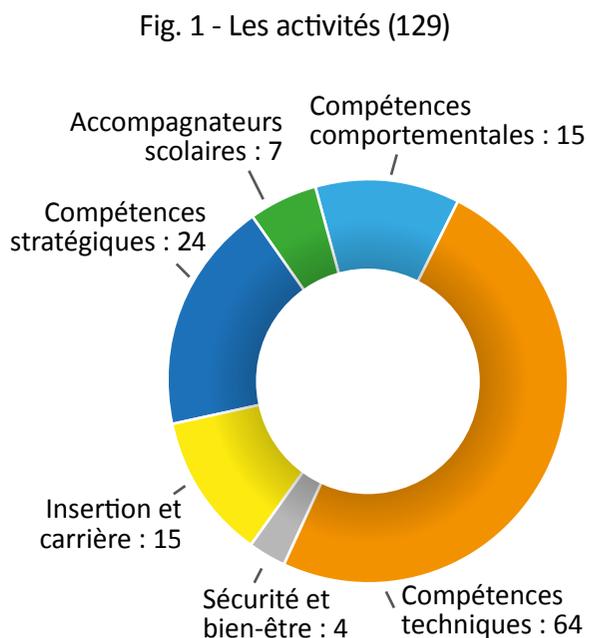
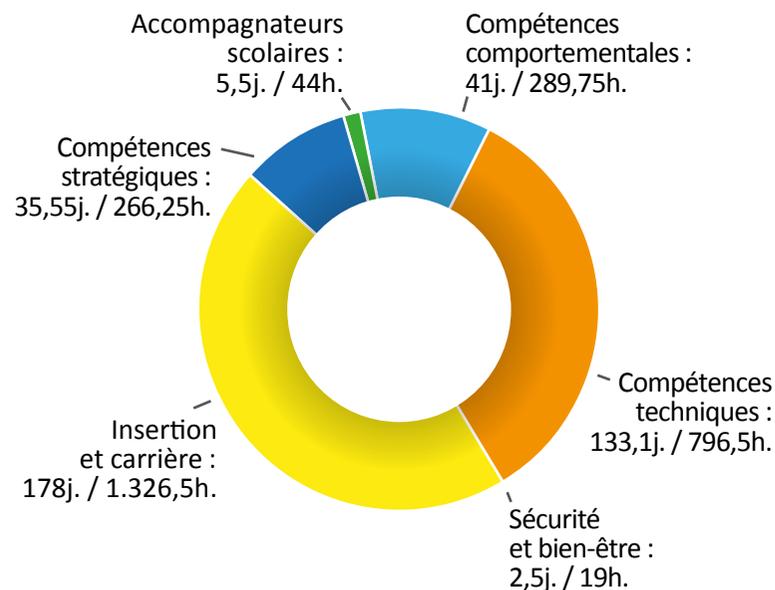


Fig. 2 - Les jours (397,7) ou les heures (2.742) de formation



<sup>1</sup> Ces certificats (pour 7 hommes et 25 femmes) attestent d'une participation à l'ensemble des modules d'une même thématique.

<sup>2</sup> Ces certificats (pour 2 hommes et 20 femmes) attestent de la réussite des tests proposés à l'issue de chaque module, avec un résultat minimum de 80%.

Fig. 3 - Les inscriptions (817)

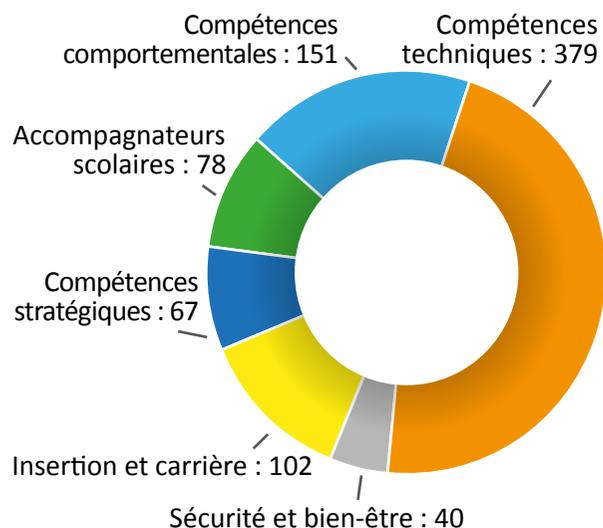


Figure 4 - Admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif

Niveau 1		Niveau 2+		Niveau 2		Niveau 3		Total	
8		9		-		-		17	
2 H	6 F	1 H	8 F	-	-	-	-	3 H	14 F

H : hommes / F : femmes

## Réalisations et faits marquants 2020

La crise sanitaire a impacté l'organisation des formations, amenant le report ou l'adaptation des formations prévues en présentiel, le basculement de certaines thématiques en distanciel, et le lancement d'une plateforme e-learning valorisant la responsabilisation et l'auto-développement.

Elle a favorisé l'échange de savoirs et de bonnes pratiques via des visioconférences entre entités confinées, ainsi que l'apprentissage de nouvelles méthodes de travail liées à la généralisation du télétravail.

**En matière de développement des compétences génériques et techniques**, les organismes de formation ont été invités à présenter des alternatives en distanciel.

Alors que pour certaines thématiques comme la communication non violente (CNV) et la gestion de conflits, le présentiel a été maintenu moyennant le respect des mesures de sécurité et d'hygiène, les adaptations en webinaires se sont multipliées sur des thématiques variées comme le *mind mapping*, la gestion de projet, le droit administratif ou les tables de conversation en anglais et en néerlandais...

L'apprentissage en micro-learning a par ailleurs été encouragé grâce au déploiement de la plateforme e-learning permettant aux agents d'apprendre n'importe où, n'importe quand et sur les supports de leur choix.

**En matière d'insertion et de progression dans la carrière** : dans la continuité des années précédentes, le parcours d'accueil s'est poursuivi le cas échéant à distance et le suivi personnalisé des stagiaires candidats à une nomination à titre définitif a permis la production de travaux de fin

de stage incitant les nouveaux agents à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Des formations éligibles à un avancement à un grade supérieur, désormais également accessibles en *e-learning*, ont amené à la promotion de 5 agents (1H/4F) au rang 29 et de 5 agents (2H/3F) au rang 25, tandis que 11 agents (4H/7F) ont bénéficié d'un congé de formation dans le cadre d'une formation professionnelle volontaire.

**En matière de soutien aux objectifs stratégiques du SPFB :** la cellule Communication a veillé à renforcer son expertise en matière d'accessibilité sur le Web et la cellule Égalité des chances s'est perfectionnée en matière de diversité liée au genre. Le service Contrôle interne, nouvellement créé, a développé ses connaissances en matière de maîtrise interne, et la cellule Transition s'est initiée aux techniques d'animation en éducation relative à l'environnement.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'élaboration du plan de formation 2021-2022 : sur base d'une analyse qualitative des activités réalisées, les thématiques ont été réparties en 10 catégories, davantage adaptées à l'évolution du contexte de travail et aux réalités du terrain.

---

## Perspectives 2021

---

L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre du nouveau plan de formation concerté avec les organisations syndicales.

Le programme inclut des formations adaptées à la situation de crise, dont celles visant à soutenir le management et les agents au travail à distance, à l'adaptation au changement ou à la gestion du stress.

La crise sanitaire ayant conduit les agents à généraliser de nouveaux modes de travail et de communication, une attention particulière sera portée à la lutte contre la fracture numérique, à la formation des agents à Office 365, et au développement du travail collaboratif.

La CDCP poursuivra également ses efforts en vue de soutenir la supervision des équipes et la valorisation des compétences d'agents de référence afin de disposer de ressources utiles en interne.

Au niveau de son fonctionnement, la cellule travaillera à insérer son catalogue sur une plateforme RH qui permettra à chacun de suivre son inscription et son parcours en ligne, tout en générant des statistiques qui permettront d'affiner encore l'analyse des besoins.

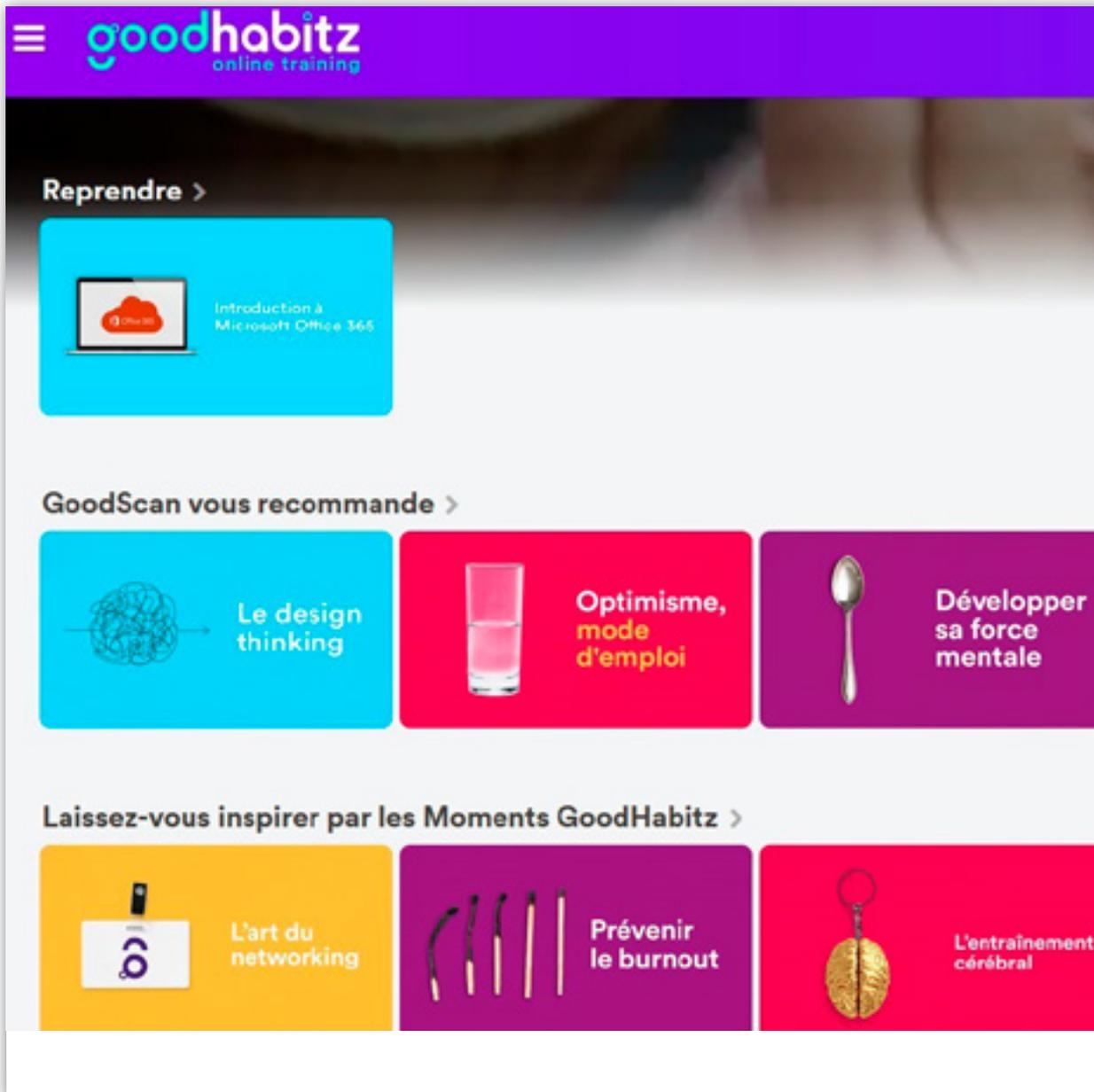


Illustration de formations disponibles en e-learning  
Capture d'écran depuis la plateforme Goodhabitiz.



# CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule Gestion documentaire sont de collecter les archives papier des services de l'administration, de les vérifier, de les numérotter pour les localiser et de les conserver afin de les restituer, sous forme d'une «demande d'emprunt».

La cellule est également en charge de l'élimination des archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, conformément à l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### Stockage des documents archivés

La cellule Gestion documentaire a réceptionné **39 versements** des différents services de la Commission communautaire française (COCOF) correspondant à **632 boîtes d'archives**.

Ainsi pour l'année 2020, ces documents archivés ont représenté **76 mètres linéaires (ml)**.

Les archives du site Palais comptent à ce jour 12.674 boîtes d'archives. Cela représente 1.521 mètres linéaires (en continu) de rayonnage.

---

## Perspectives 2021

---

Il est prévu d'éliminer environ **800 boîtes**, ce qui permettra de libérer 6% de l'espace total de stockage.



# SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES

Administrer le personnel de la Commission communautaire française (COCOF), c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour 1.024 agents, dont 200 accompagnateurs scolaires.

A cet égard, un système informatique de «tickets» a été implémenté. En 2020, ce ne sont pas moins de 5.400 tickets qui ont été résolus par le service, ce qui fait une moyenne de 5 interventions par dossier d'agents.

Le service veille également aux publications légales dans le Moniteur belge, génère et assure le suivi des différents documents liés à la Sécurité sociale (C4, attestations diverses, encodages).

Impliqué dans la restructuration de la Direction d'administration des Ressources humaines (DARH), le service poursuit l'amélioration des prestations rendues aux membres du personnel, afin d'assurer un traitement efficace de leurs demandes et de la gestion de leur dossier personnel.

La collaboration avec le service Ressources humaines (RH), d'une part, et avec la cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP), d'autre part, est bien entendu essentielle dans ce processus. Les procédures transversales ont été poursuivies et renforcées afin de pouvoir relever les défis tels que la rédaction de descriptions de fonctions génériques et la mise en place d'un catalogue de fonctions permettant une objectivation de l'évaluation des candidats internes et externes, la mise en place du parcours d'accueil des nouveaux agents.

La logique de «plan de personnel» s'implémente et le traitement des dossiers de recrutement a été facilité par l'instauration d'un numéro de dossier unique accompagné d'une fiche individuelle informatisée accessible au management afin de disposer d'un suivi en temps réel du dossier. Un système de «reporting» mensuel au Collège a également été mis en place.

L'organigramme informatisé est tenu à jour en temps réel et le développement est perpétuel. Il permet dès à présent de situer les emplois vacants en intégrant les données du plan de personnel.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### NOUVELLE STRUCTURE

Dans la lignée de la restructuration de la DARH, le service a également entamé une importante restructuration.

Si l'ancienne structure, à savoir un découpage par secteur d'activités, convenait à une administration de moyenne ou de petite taille, l'extension des missions confiées à l'organisation et l'accroissement du nombre de membres du personnel rendent cette structure moins efficace à l'heure actuelle.

La nouveauté réside dans une structure plus matricielle et répartie par «client» à savoir, en sa qualité de service support et de service transversal, les différentes directions d'administration.

Les missions du service restent cependant identiques et le maintien voire le perfectionnement et le renforcement des processus existants sont continus.

La pandémie Covid-19 ayant rendu le télétravail maximum obligatoire, la mise en œuvre de la restructuration annoncée du service a également été retardée et s'est complexifiée.

## **RECRUTEMENT**

Le processus fondamental qui est celui du recrutement a été renforcé par la systématisation du recours à la mobilité interne comme moyen de rencontre des besoins en personnel.

Cette systématisation a permis de lancer une nouvelle dynamique dans la gestion des ressources humaines et a permis de maintenir un niveau de motivation élevé parmi les agents. Les perspectives de mobilité ont également fortement encouragé les agents à vouloir se recentrer professionnellement et à s'auto-développer davantage.

Ainsi, 26 emplois (6 emplois de niveau 1, 9 emplois de niveau 2+, 8 emplois de niveau 2, 3 emplois de niveau 3) ont été proposés prioritairement à tous les membres du personnel avant de faire l'objet d'un éventuel recours au marché externe.

En matière de marché externe, la consultation de réserves de recrutement a également permis l'admission au stage de 22 nouveaux agents et la statutarisation de 10 agents contractuels.

L'année 2020 a malheureusement freiné la perspective de recrutement statutaire en raison de l'arrêt complet des activités du bureau de sélection de l'Administration fédérale (SELOR). L'administration a

dès lors été contrainte de recourir à un plus grand nombre d'engagements sous contrat afin de pouvoir assurer la continuité du service public.

L'engagement de personnel sous contrat de travail reste cependant l'exception, soit en l'absence de réserves de recrutement spécifiques, soit parce que l'administration recherche des profils de compétences pointus, requérant une expertise dans un domaine particulier. Il est également le canal privilégié pour l'exercice de tâches auxiliaires et spécifiques telles que les fonctions de technicien de surface ou de cuisinier et plus généralement de métiers techniques. 76 contrats, qu'ils soient à durée déterminée ou à durée indéterminée, ont été conclus en 2020.

## **GESTION DES CARRIÈRES**

Une part importante des tâches assumées par le service est d'assurer la gestion des carrières des agents. Dans ce cadre, 48 agents ont été promus en carrière plane.

Le service a également organisé une procédure de nomination au grade de conseiller-chef de service et conseillère-chef de service. Cette procédure est codifiée dans l'arrêté du Collège qui fixe le statut administratif et le service est à la fois garant des délais et aussi du respect de la procédure. Même s'il ne s'agit pas d'un examen en tant que tel, ce type de dossier nécessite une instruction approfondie des dossiers des postulants afin de vérifier qu'ils répondent aux conditions de participation et d'avérer, le cas échéant, les titres et mérites qu'ils avancent.

In fine, le concours d'accession au niveau supérieur (niveau 2+), débuté en 2018, finalisé fin 2019 en collaboration avec le SELOR a permis la promotion par accession au niveau supérieur de 24 agents sur les 30 lauréats.

## NOUVEAUX COLLABORATEURS

### Organisation d'examens

22 examens, appelés communément «épreuves complémentaires» ont été organisés. Majoritairement, il s'agit d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants via la mobilité interne ou devenus libres consécutivement à des appels à mobilité interne.

Parallèlement à ces procédures, le service a organisé plus de 26 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agents contractuels dans le cadre de contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

### Convention de 1<sup>er</sup> emploi

Depuis l'engagement pris par le Collège d'embaucher des jeunes sous le statut de «convention de premier emploi», 5 agents ont été engagés.

### Stagiaires en alternance

Par ailleurs, le Collège a également décidé d'autoriser l'administration à engager des jeunes stagiaires issus des établissements d'enseignement en alternance au sein des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), dans le cadre d'un contrat en alternance, considérant ainsi l'administration comme un patron-formateur. Cette année, nous avons eu la possibilité de former 3 stagiaires, essentiellement en qualité d'assistant administratif au sein de la direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DAEFP).

### Stagiaires «First»

Un stage de transition, appelé «stage FIRST», dure de trois à six mois, afin de donner au stagiaire l'occasion de faire connaissance avec le marché de l'emploi et d'accroître ses compétences via une formation sur le terrain. Les stagiaires reçoivent une rémunération, payée en partie par la COCOF (prime forfaitaire mensuelle) et, pour autre partie, par ACTIRIS (paiement d'une allocation).

4 stagiaires ont ainsi eu l'opportunité d'être formés au sein de la DAEFP et plus particulièrement auprès du service Appui aux établissements scolaires (SAES).

### Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études. Tous les services sont concernés. Au terme de leur stage et moyennant la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidats idéaux pour l'administration, en vue d'un engagement.

Malgré les circonstances, nous avons pu accueillir 8 stagiaires.

### DÉPARTS

Cette année encore, 28 collègues nous ont quittés, soit parce qu'ils désiraient rejoindre d'autres horizons professionnels, soit parce qu'ils pouvaient bénéficier d'une pension de retraite bien méritée. Ceci équivaut à un taux de rotation en légère baisse de 3% de l'effectif global, mais les chiffres restent stables d'année en année.

## GESTION DES ABSENCES

Une grande partie des tâches dévolues au service consiste en la gestion des absences, qu'il s'agisse de la gestion des congés - ordinaires et/ou extraordinaires - ou de la gestion des absences notamment dans le cadre des incapacités de travail.

Le service a traité 235 demandes de congés particuliers tels que :

- les motifs impérieux d'ordre familial (MIOF);
- les interruptions de carrière professionnelle tant à temps plein qu'à temps partiel;
- les prestations réduites pour raisons médicales;
- les congés «CORONA» comparables au chômage économique temporaire accordé aux membres du personnel du secteur privé;
- les disponibilités pour convenances personnelles.

Le service est également chargé du suivi des congés de maladie des agents et de leur mise en disponibilité dès leur quota dépassé. Le volume de ces dossiers administratifs s'élève à plus de 300 arrêtés et/ou avenants au contrat de travail.

---

### Perspectives 2021

---

- Mise en place de la nouvelle structure du service et répartition des missions selon une structure «par client».
- Accentuation des processus permettant d'augmenter l'orientation «client» du service.

- Élaboration d'un plan de personnel comme outil de gestion des ressources humaines avec en ligne de mire la disparition du cadre organique.
- Formalisation du plan du personnel par la modification des arrêtés statutaires.
- Numérisation et informatisation des dossiers des membres du personnel.
- Développement de l'outil informatique permettant aux membres du personnel d'obtenir un accès sécurisé à leur dossier.
- Création d'un processus de suivi «*ongoing*» entre les demandes de pension et le recrutement.
- Informatisation des processus de demandes de pension.
- Informatisation du suivi des arrêtés et des contrats de travail.
- Création de nouvelles réserves de recrutement.
- Création d'un processus informatique permettant de lier le plan de personnel, son suivi et les prévisions budgétaires.
- Suivi du processus de certification SELOR.
- Remplacement du logiciel de contrôle des présences.
- Mise en place du système de pointage à distance pour les accompagnateurs scolaires.
- Mise en place d'un statut spécifique aux accompagnateurs scolaires.
- Participation à différents groupes de travail relatifs à la carrière des agents, à la fixation des barèmes, etc.

# SERVICE RESSOURCES HUMAINES

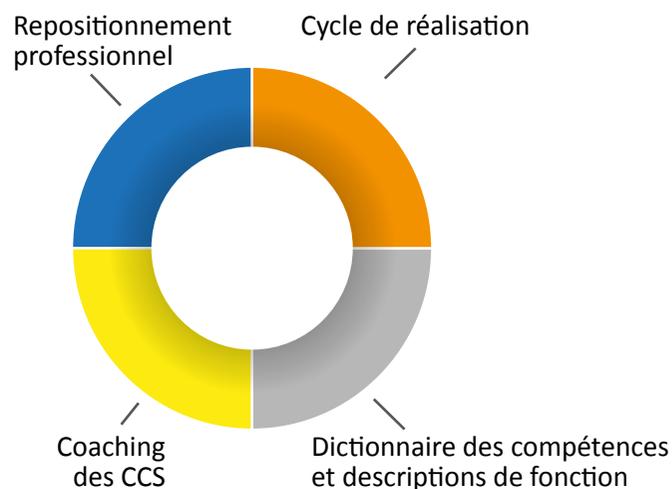
## VISION ET MISSIONS

Depuis sa création en 2018, le service Ressources humaines (RH), pôle analytique de la direction d'administration des ressources humaines (DARH), n'a eu de cesse de consolider les projets sur lesquels il était engagé, tout en portant une attention particulière à préparer le futur au travers de projets innovants.

Pour ce faire, le service RH est engagé sur 3 axes principaux :

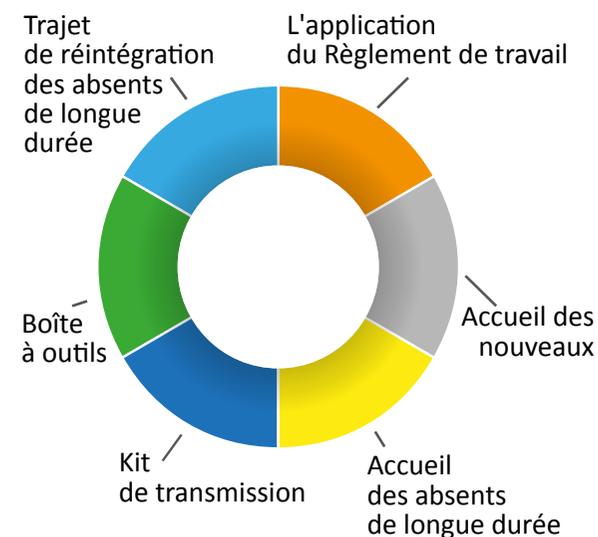
### 1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le Service permet à la DARH d'impulser un autre niveau de la gestion des compétences en assistant la communauté de management.



### 2. Le support transversal

Le service soutient la communauté de management par la mise en place de projets transversaux. Le but est d'outiller la communauté de management afin qu'elle puisse exercer ses fonctions dans les conditions les plus optimales et à la pointe du professionnalisme.



Les projets phares sont :

- La mise en œuvre du règlement de travail ainsi que ses adaptations : une nouvelle procédure a été proposée et une information diffusée en continu, afin de réduire non seulement le cas des crédits et débits d'heures non autorisés pendant les périodes de référence, mais également pour suivre l'apurement des négatifs accumulés depuis

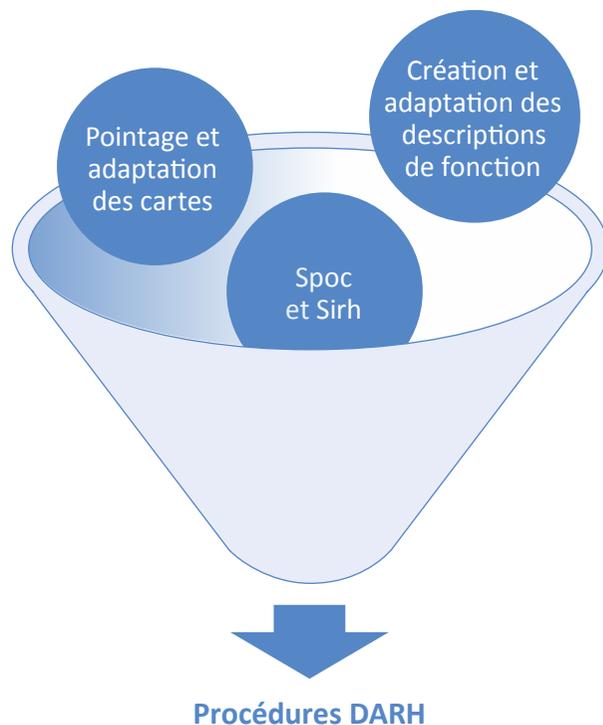
plusieurs périodes de référence. La liste des négatifs accumulés est passée de 10 à 1. Dans le cadre de la crise sanitaire, les périodes de référence ont été suspendues. Le code «Covid-19» a été créé pour suivre le travail à domicile. Afin d'assurer la sécurité et l'hygiène de tous, des référents Covid ont été désignés. De plus, les grilles horaires ont été ajustées pour les nouveaux sites qui ont commencé à pointer (ex. : internat) et les grilles horaires non-utilisées ont été supprimées.

- Le trajet de réintégration des absents de longue durée : une procédure a été établie en vue d'appliquer la loi du code du bien-être concernant la réintégration des travailleurs absents. Elle est actuellement en phase de test.
- L'accueil des nouveaux : tout nouvel agent engagé au sein de la COCOF participe à un parcours d'accueil comprenant une séance d'information, une visite des sites et des formations obligatoires (droit constitutionnel, droit administratif et bien-être au travail). Mesures sanitaires obligent, la visite des sites a été reportée, mais les séances d'information ont été maintenues à distance : pas moins de 50 agents y ont participé.
- L'accueil des absents de longue durée : une procédure a été proposée à la hiérarchie afin de les assister dans l'organisation d'un accueil adapté à tout retour d'une absence de plus de 4 mois, toute cause d'absence confondue.
- L'accompagnement des managers : les managers ont l'opportunité de faire appel à l'équipe afin de se faire accompagner - notamment sous forme de coaching - dans la réflexion de leurs pratiques managériales.

### 3. Le support interne à la DARH

Le service poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH :

- harmonisation de la procédure d'admission au stage et du cycle de réalisation;
- intégration de l'adaptation des descriptions de fonction dans la procédure de mobilité interne et de recrutement;
- construction d'une cartographie des métiers de l'administration;
- mise en place d'un point de contact (Single point of contact (SPOC)) pour une meilleure transversalité et une bonne introduction du logiciel intégré;
- acquisition d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines (SIRH).



## Réalisations et faits marquants 2020

L'année 2020 a été le témoin d'une intensification de la poursuite des projets portés par le service.

- Le projet structurant de la DARH, à savoir le **cycle de réalisation**, s'est poursuivi : l'avancée du projet a été relativement inégale d'un service à l'autre avec l'arrivée de la crise sanitaire, néanmoins,

de nombreux agents ont eu l'opportunité de voir débiter leur cycle par un entretien de fonctionnement ou de poursuivre les cycles entamés les autres années, lors d'entretiens de suivi et de réalisation. Le travail par objectif qu'induit le cycle de réalisation aura été une méthode de travail particulièrement riche et sensée pour chacun avec l'arrivée massive du travail à domicile, permettant tant de structurer la démarche que de maintenir le contact et la motivation.

- Afin d'outiller les managers et agents au mieux dans les processus RH et de répondre au besoin accentué d'informatiser ceux-ci, des démarches pour acquérir un **logiciel de gestion intégrée** ont été lancées, permettant ainsi d'acquérir une solution RH adaptée : «Talentsoft». Ce logiciel va permettre une meilleure intégration des différents processus RH, à savoir le cycle de réalisation et le plan de formation, et intègre la cartographie des fonctions. L'équipe se charge du paramétrage et de l'implémentation des données dans le logiciel RH afin de le rendre opérationnel et de former l'ensemble des agents de l'administration à son utilisation en 2021.
- Le travail de rédaction des **descriptions de fonction** s'est accéléré avec la perspective d'implémenter le logiciel RH, en vue d'en garantir un accès direct à chaque agent via le logiciel.
- L'**accueil des absents de longue durée** est concrètement mis en place : le service assiste la communauté de management dans l'accueil des absents de retour d'une longue absence de 4 mois et plus. Le but est de créer un environnement bienveillant et un cadre d'accueil pour la personne qui était absente et par conséquent de prévenir des risques de stress ou de rechute.

- La méthodologie de travail proposée pour le suivi des balances en fin de **période de référence** a porté ses fruits puisque la régularité d'intervention de la hiérarchie conduit à diminuer fortement le nombre d'agents en situation de négatif non autorisé.
- **L'accompagnement à la pension** est concrétisé : il se traduit en termes de transmission de savoirs et de compétences, par la mise en œuvre d'un canevas appelé «kit de transmission». Ce kit permettra de créer un manuel d'utilisation pour tout nouvel engagé en remplacement d'un départ à la pension. Cette procédure est appelée à être étendue à tout mouvement de personnel au sein de l'Administration. Sur l'ensemble de l'année, 7 kits de transmission ont été complétés.
- La **«boîte à outils»** des agents promus au grade de conseiller-chef de service et conseillère-chef de service est en cours d'achèvement. Elle leur permettra de disposer d'une boîte à outils unique et commune à tous, qui reprend l'ensemble des informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction.
- Une dizaine **d'accompagnements** sous forme de coaching et de bilan de compétences ont été réalisés auprès de la communauté de management et d'agents en vue d'une procédure de mobilité interne.
- Les défis auxquels la communauté de management et les agents ont été confrontés avec l'arrivée de la **crise sanitaire**, ont été intégrés par le service qui a adapté quelque peu ses actions pour les soutenir au mieux : contact avec les managers pour organiser une centralisation des besoins, élaboration de communications reprenant des conseils pour bien gérer le télétravail, etc.

---

## Perspectives 2021

---

L'année 2021 verra arriver un logiciel de gestion intégrée de plusieurs processus RH. Ce logiciel sera une révolution dans la manière dont les cycles de réalisation et la formation sont envisagés, et sera également un outil centralisateur pour divers outils et documents (descriptifs de fonction, demandes d'intervention...). Il permettra entre autres de voir aboutir la cartographie des fonctions de la COCOF, outil attendu de la gestion prévisionnelle des compétences au sens large.

Ceci permettra à l'équipe de continuer sur sa lancée de professionnalisation des pratiques via des projets structurants, tout en libérant du temps à ses membres pour offrir un accompagnement personnalisé aux lignes hiérarchiques et aux agents dans ces matières diverses. Une des nouveautés sera l'organisation du service par «réfèrent», chaque membre de l'équipe étant affecté à une direction d'administration particulière pour assurer un suivi transversal et de proximité de nos différents projets.

# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES



Comme chacun aura pu le constater 2020 n'a pas été une année semblable aux autres. Pourtant, malgré un contexte sanitaire complexe, les services de la Direction d'administration des Affaires budgétaires, financières et patrimoniales sont parvenus à remplir pleinement leurs missions. Je tiens donc à souligner le professionnalisme de toutes les équipes.

La direction Affaires budgétaires, financières et patrimoniales est composée de trois services qui ont pour mission de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une direction d'administration dite «transversale» au service de l'entité publique francophone. Cette direction d'administration n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois francophones.

Le service Patrimoine et Infrastructure, par exemple, gère plus de 12 millions de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La Commission communautaire française (COCOF) a ainsi créé plus de 1.300 nouvelles places d'accueil en crèches depuis 2014, dont environ 250 sur la seule année 2020.

Le même service est chargé de la maintenance des bâtiments administratifs tout comme de la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles, dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). La COCOF va investir un peu plus de 50 millions d'EUR dans ses bâtiments scolaires. À l'horizon 2023, le service Patrimoine aura permis la construction d'environ 1.500 places scolaires supplémentaires marquant la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste le Collège dans

l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public. La fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et initial du budget de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale et d'une comptabilité analytique se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations à la pointe en matière de gestion comptable et financière.

Le service «Achats», créé en 2018, est chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce nouveau service «support» est chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, institutions scolaires comprises.

Enfin, consciente de sa responsabilité environnementale, la COCOF a créé une cellule «Transition» logée dans la direction d'administration des Affaires patrimoniales et budgétaires. Cette cellule fédère tous les projets menés au sein de l'entité en matière de lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité sans oublier bien entendu l'utilisation rationnelle de l'énergie. Nous espérons ainsi obtenir en 2021 le label Entreprise Éco-dynamique pour le site de l'administration centrale.

Plus que jamais, l'innovation et le professionnalisme sont au cœur de notre action.

**Olivier Kiesecons,**  
Directeur d'administration



# SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le service est chargé de trois types de missions :

**La première mission** : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF). Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés à l'Assemblée de la COCOF.

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre du Budget et aux membres du Collège qui lui en font la demande;
- aux services de l'administration;
- à la Base documentaire fédérale et à la Banque nationale;
- à la Cour des comptes.

**La deuxième mission** : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépenses ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par l'Assemblée de la COCOF.

**La troisième mission** : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

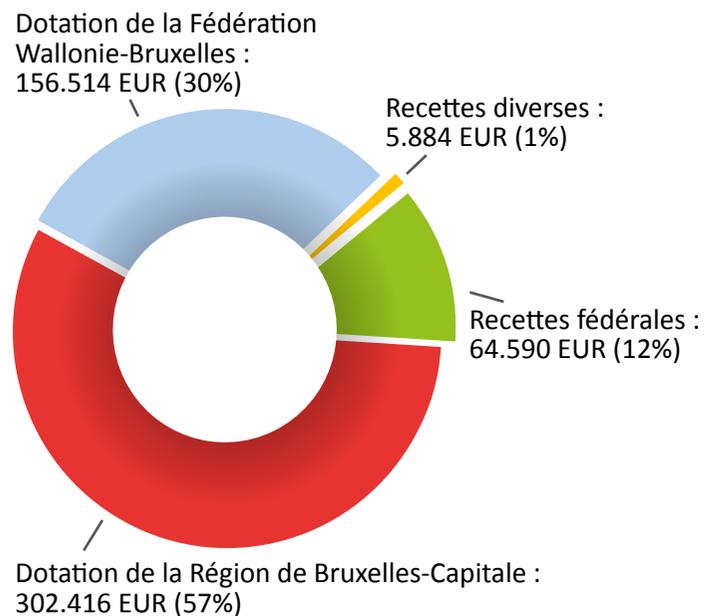
---

- La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité de la COCOF.
- La poursuite de la mise en place de l'intégration des comptes extraordinaires dans la comptabilité de la COCOF.
- La poursuite de la mise en place de l'application Système, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung (SAP) relative à l'incorporation et à la gestion des immobilisations corporelles dans la comptabilité générale.
- La gestion des versements de subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise du COVID.

## Le service francophone bruxellois en quelques chiffres

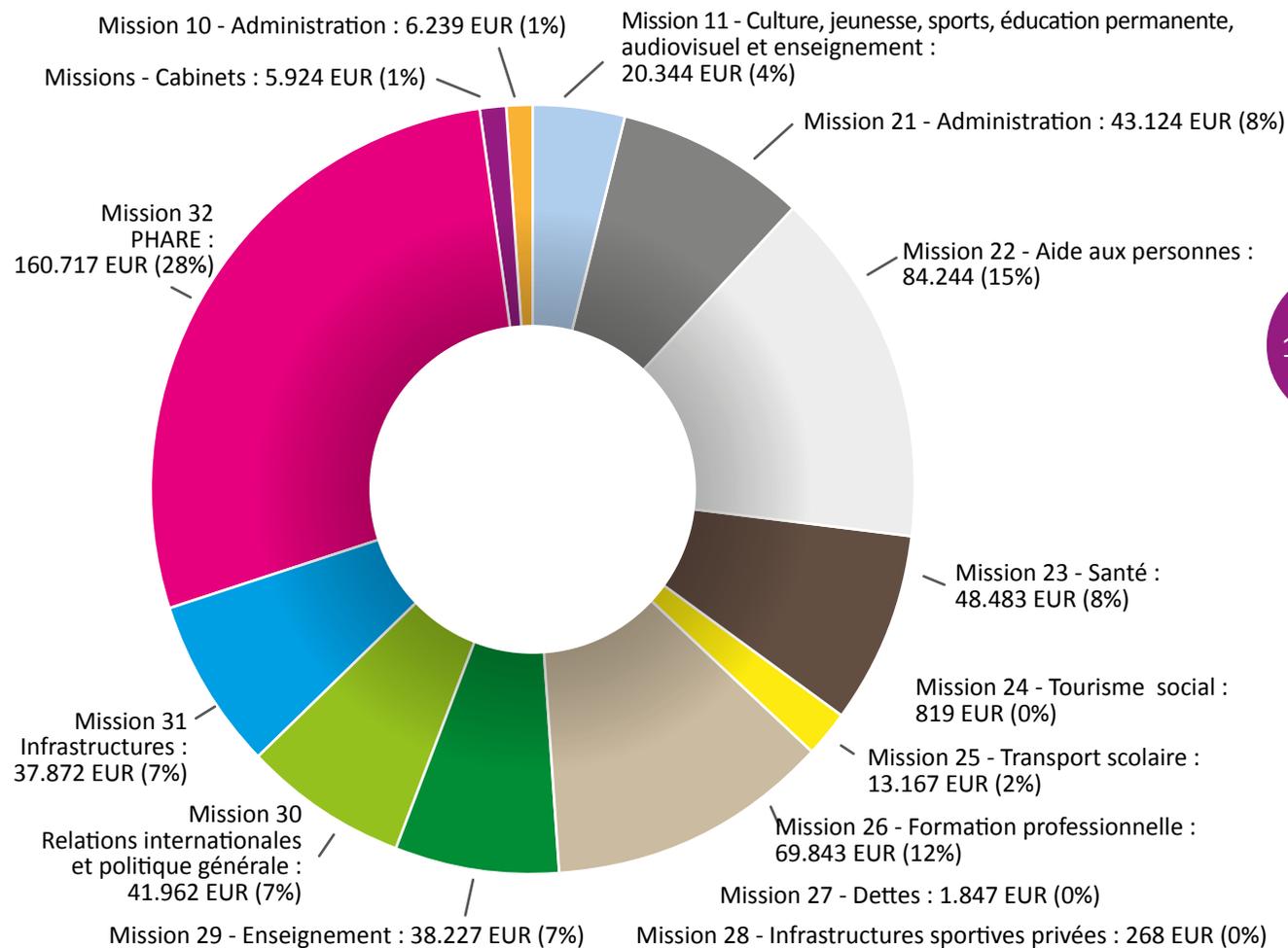
### A. Les recettes en milliers d'EUR

(Il s'agit des chiffres de l'ajustement 2020)



### B. Les dépenses en milliers d'EUR

(Budgets décrets et réglementaire sont fusionnés)



# SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS

## SECTEUR PATRIMOINE

Les missions du secteur Patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française (COCOF).

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autres la réalisation d'avant-projets, l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

**Culture** : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.

**Bâtiments administratifs** : Palais et Meiboom.

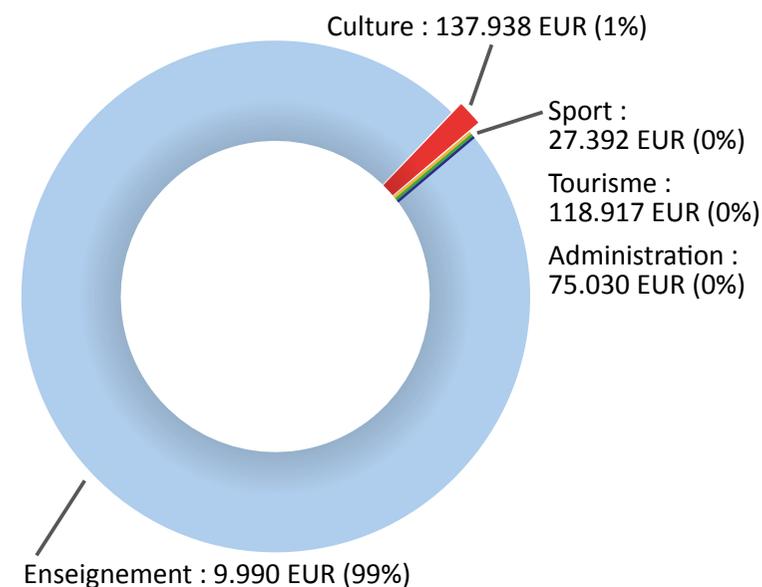
**Tourisme** : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.

**Sport** : Centre sportif de la Woluwe.

**Enseignement** : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Gheude, institut Herlin, Internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

### Le budget du secteur Patrimoine

Engagements réalisés par Centre financier (CF) en **milliers d'EUR**.



## Réalisations et faits marquants 2020

### Culture

- Maison de la Francité : modernisation de l'alarme anti-intrusion et travaux de remplacement de lampes de secours;
- ABCD : Mesures conservatoires pavage de la cour du théâtre;
- Théâtre des Martyrs : Travaux d'aménagement et d'adaptation du système scénique.

### Bâtiments administratifs

- Immeuble Meiboom : Travaux de modification de cloisons de la bibliothèque;
- Immeuble Palais : Remplacement des lampes de secours - Consultance réaménagement du bâtiment.

### Centre sportif de la Woluwe

Renouvellement du revêtement de sol (facelift) et traçage des terrains du hall H1.

### Tourisme

Auberge Génération Europe - Rénovation des sanitaires des chambres (Phase 2).

### Enseignement

- Sur le site du CERIA : au bâtiment 4 - travaux d'éclairage suite au désamiantage - réparation du système d'extraction d'air local 276 - travaux acoustiques dans les locaux 019 - 021A et B - remplacement des ventilo-convecteurs au 4C - Labiris - poursuite des travaux de rénovation des laboratoires - fourniture et pose d'un parlophone - travaux de déplacement d'un rack informatique - réhabilitation du local des sanitaires 041 - aménagement d'un desk d'accueil au secrétariat de l'Institut Lambion - aménagement d'une classe en CTA Bis au 4D - remplacement du système de protection de la tour contre les chutes de pierres en façades - au bâtiment 2 - suite des travaux de rénovation complète - au bâtiment 3 - remplacement d'un faux-plafond en résine - création d'un «châssis» Guichet d'accueil dans le local éducateur - fourniture et pose de 2 ensembles de portes d'entrée - aménagement des locaux PSE et Bien Être aux bâtiments 3A et 4C - suite de la rénovation des ateliers francophones - au Bâtiment 6 - fourniture et pose d'une plateforme PMR à l'Auditorium Jacques Brel - fin des travaux de rénovation de l'adduction et des cuisines - remplacement d'une chambre froide - rénovation de la toiture du bâtiment 9B - réparation affaissement dans la cour entre les bâtiments 2 et 7 - ajout d'un second étage en constructions modulaires au bâtiment 19 - mesures conservatoires des filets de protection des façades des bâtiments 4 - 7 - 8 - fin de rénovations des façades des bâtiments 6 - 7 - 8 - commande étude HVAC pour le bâtiment 18 - fourniture et pose de râteliers pour vélos sur le site - marché à commandes pour travaux de peinture - remplacement de 11 ascenseurs - marché à commandes pour le désamiantage des sites - marché à commandes de missions de coordination sécurité-santé en phases projet et réalisation - étude du masterplan CERIA.



Illustration du chantier en cours à Labiris - Rénovation des laboratoires : vue d'un local avec un îlot central avec des appareils de labos, une hotte au-dessus et un évier avec robinets spécifiques



Illustration d'un chantier terminé à l'institut Gryzon : la cuisine rénovée avec des hottes intégrées au plafond

- au Complexe sportif d'Anderlecht : suite des travaux du 2<sup>ième</sup> étage - remplacement du réseau de conduites d'eau de la piscine - remplacement des vannes de filtres de la piscine - travaux de rénovation des façades du bâtiment 7 côté piscine - remplacement des échangeurs de douches - étude, désamiantage et commande des travaux de rénovation du 3<sup>ième</sup> étage comprenant la salle de sport et le dojo (exécution dès janvier 2021);

- à l'institut Redouté-Peiffer : démontage et évacuation du chapiteau (cuisines provisoires) - rénovation de l'entrée principale - Personnes à mobilité réduite (PMR).- étude de la mise à niveau des serres;
- à l'institut Herlin : suite étude construction d'une nouvelle école (2 ans) - mesures conservatoires des conduites d'égouts intérieures et extérieures - mesures conservatoires de l'entrée principale suite à un affaissement - réparation du sol et marquage au sol de la salle de sport - travaux de réparation de la conduite d'évacuation verticale encastrée - renouvellement du revêtement de sol au 3<sup>ième</sup> étage;
- à la Maison d'accueil : remplacement centrale incendie - travaux d'étanchéité en toiture - sécurisation marche en béton - remplacement de la descente d'eau pluviale en façade avant;
- à l'institut Gheude : rénovation des vestiaires et douches en sous-sol - travaux divers (coupole, joint de dilatation, cloison local technique, grille rack informatique, raccords tuyaux gaz) - travaux de câblage informatique - uniformisation de la détection incendie.

---

## Perspectives 2021

---

Début de la construction de la nouvelle école secondaire sur le campus du CERIA.

Fin des travaux de rénovation complète du bâtiment 2.

Fin des travaux des ateliers francophones des instituts Gryzon et Lambion.

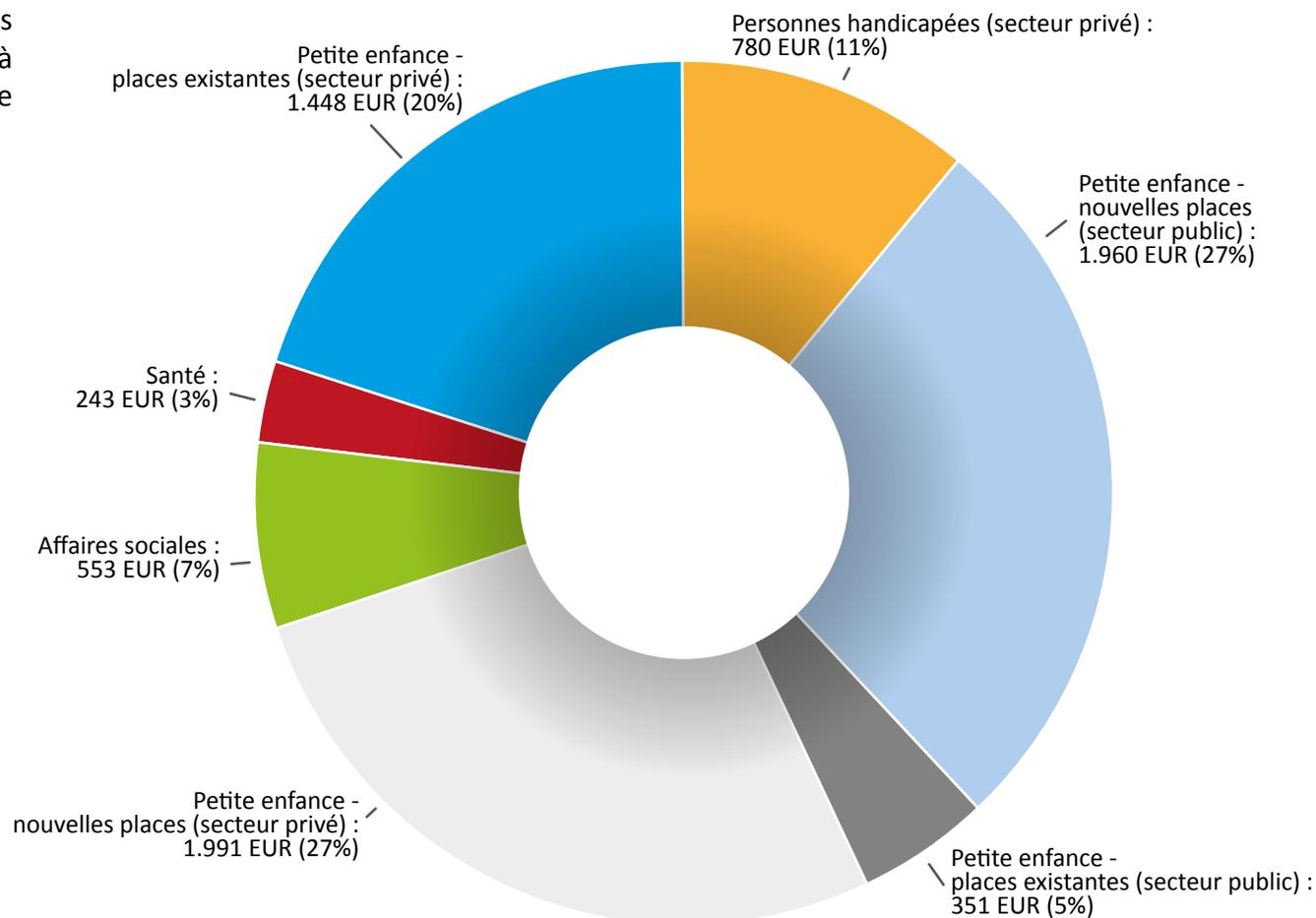
## SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveaux bâtiments ainsi que l'achat d'équipements et de premiers ameublements.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places de crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture sur cette période de 1.339 nouvelles places.

### Budget secteur Infrastructures

Engagements réalisés par Centre financier (CF) en **milliers d'EUR**.



---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### **C.F. 31.001.08.01 - Infrastructures subventionnées - Petite enfance - places existantes (secteur privé)**

ASBL MAISON D'ENFANT REINE MARIE-HENRIETTE

Crèche et Service d'accueil spécialisé de la petite enfance «LA FLECHE».

«ImmoFlèche» reconstruction, agrandissement et transformation de tous les bâtiments du site. Phase 1 : construction d'un bâtiment et transformation partielle d'un immeuble existant.

L'estimation totale de ce vaste projet immobilier dépasse 7.000.000 EUR. Seule une partie de la phase 1 des travaux est subsidiable par la COCOF. Les autres travaux concernent l'Aide à la jeunesse.

La subvention s'élève à 1.442.200 EUR.

### **C.F. 31.001.08.07 - Infrastructures subventionnées pour personnes handicapées (secteur privé)**

ASBL LA CLAIRIERE

Centre d'hébergement pour adultes «Bois de Sapins».

Il s'agit de l'achat sur plan d'un bâtiment qui va être construit et dans lequel le centre existant pourra alors emménager.

La subvention s'élève à 750.000 EUR.

### **C.F. 31.001.08.08 - Infrastructures subventionnées en Santé**

ASBL PROMOTION SANTÉ

Achat d'un bâtiment en vue d'y emménager, après travaux d'aménagement, la Maison médicale du Maelbeek.

La subvention s'élève à 243.000 EUR.

---

## Perspectives 2021

---

Les crédits d'engagement (CE) à l'initial 2021 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 10.454.000 EUR, ce qui est égal aux crédits 2020. Il est à remarquer que les crédits de liquidation (CL) à l'initial 2021 s'élèvent quant à eux à 13.224.000 EUR. Cela devrait permettre de continuer à réduire l'encours.

La COCOF va donc continuer à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.

## SECTEUR GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement), dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire, à savoir des bâtiments : sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF), ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'asbl en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec celles-ci. Ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le théâtre de la place des Martyrs.

### Réalisations et faits marquants 2020

#### Gestion quotidienne

Le service fonctionne avec un système de tickets helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique, permettant également d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions.

- Visites des sites

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites cités ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour la maintenance d'équipements

techniques tels que : chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie, etc.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, sfpme, Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

- Suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires)

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visites du SIPP sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées. Il s'agit principalement de :

- déménagements et/ou réaménagements des agents;
- placement de pictogrammes correspondant aux consignes de sécurité;
- relampage des éclairages de secours;
- remplacement des ampoules, lampes, tubes néon des luminaires des bureaux, patios, wc et couloirs et des lampes sur pied dans les bureaux;
- évacuation de mobilier encombrant les couloirs et évacuation des encombrants via Bruxelles-Propreté;
- évacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel);
- gestion des boîtes de secours;
- gestion des stocks de papiers, des consommables et suivi des pannes des photocopieurs-imprimantes;
- vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu;
- fixations de câbles et goulottes de sol et/ou murales dans les bureaux (prévention des risques de chute);
- réparations sanitaires;

- mises à jour et affichage des listes de secouristes et des Équipiers de première intervention (ÉPI);
- systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation;
- vérification des marquages de contrôle des extincteurs;
- mise à jour de l'identification des locaux;
- mise en peinture de locaux;
- aménagements des salles de réunion en fonction des différentes demandes.

- Micro-implantation des agents

Suite aux nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agents ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité de places est également mis à jour.

- Évacuation incendie - Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. Le secteur Gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces exercices. Un rapport est rédigé et un débriefing est réalisé avec les ÉPI.

- Performance énergétique des bâtiments

Chaque année le secteur Gestion des bâtiments s'occupe d'obtenir, via une société spécialisée, un rapport de Performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

- Défibrillateur

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais et Meiboom.

Chaque année, le service technique coopère pour la mise en place du matériel événementiel pour des activités, telles que la foire des ludothèques (Jeu t'aime) et la fête de l'IRIS.

### **Budget secteur Gestion des bâtiments**

Crédit décret : 993 000 EUR + 58 000 EUR (Auberges de jeunesse)

Crédit règlement : 184.000 EUR

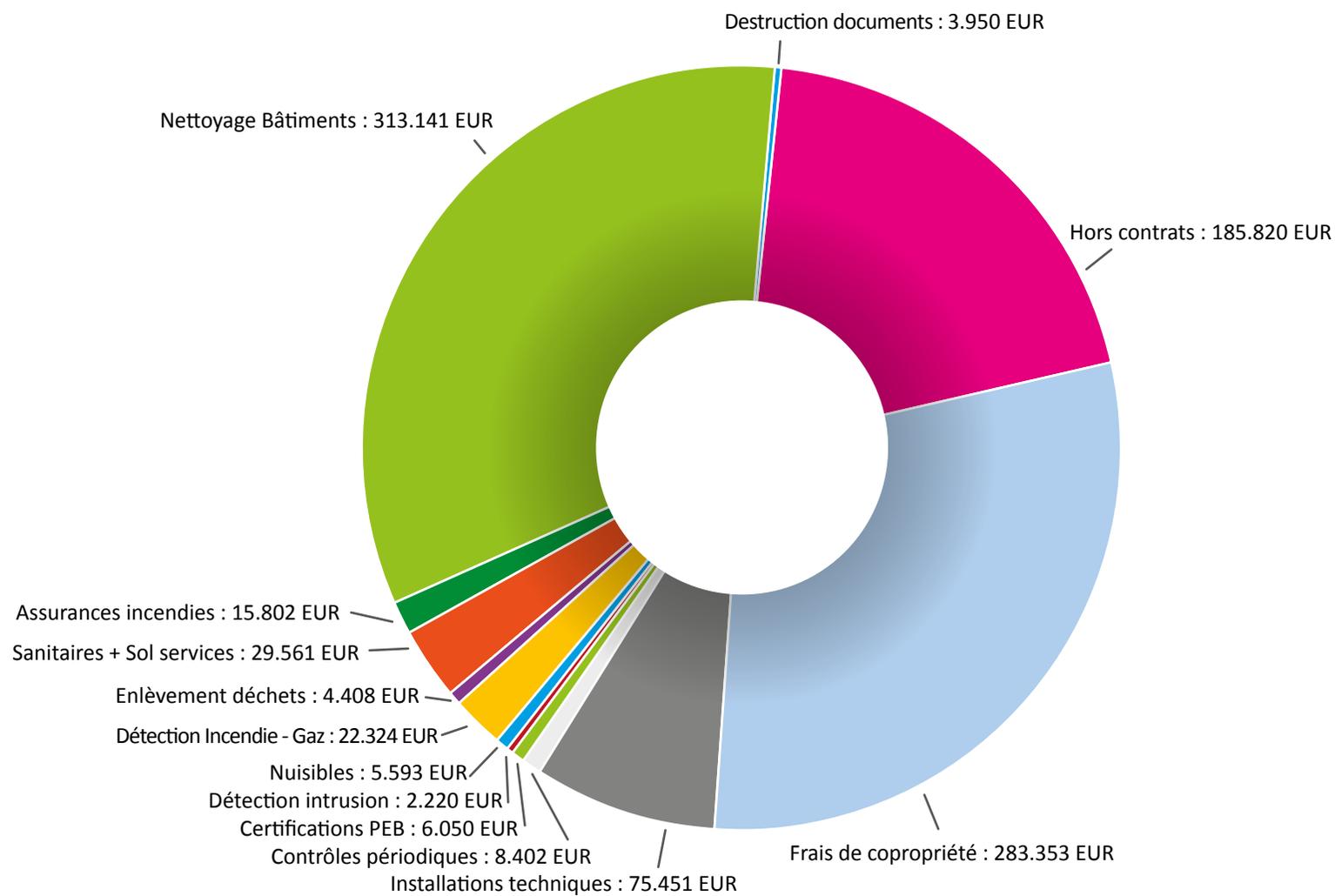
### **Répartition des dépenses des frais de gestion de bâtiments administratifs par poste**

Le tableau à la page suivante reprend la répartition de l'ensemble des dépenses pour l'ensemble des bâtiments.

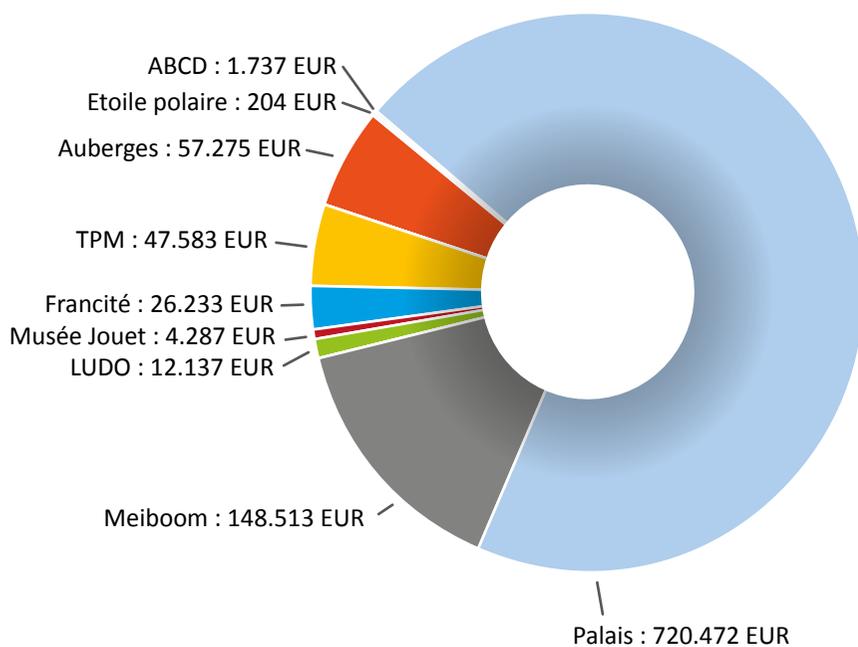
Les deux catégories les plus importantes sont les frais de copropriété rue des Palais (283.353 EUR) et les prestations de nettoyage des sites Palais - Meiboom et Ludothèques (313.141 EUR).

Les dépenses hors contrat (185.820 EUR) concernent l'ensemble des frais de réparations et entretiens.

## Dépenses des frais de gestion des bâtiments administratifs par poste



## Principales dépenses 2020 par bâtiment :



## Marchés publics en cours

- Nettoyage Palais - Meiboom - Ludothèques : prolongation pour une période de 1 an.
- Achat de mobilier de bureau.
- Distributeurs de boissons chaudes (Mise à disposition gratuite de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, soupe) - distributeurs de snacks et boissons froides (payants)).
- Fontaines à eau.
- Location et entretien de photocopieurs-imprimantes.

## Marchés publics 2020

- Palais : Remplacement des spots dans les WC par des éclairages LED et détecteurs de mouvements.
- Palais : contrat de maintenance des nouveaux UPS\* pour une période de 5 ans.
- Achat de mobilier de bureau.

\* UPS : Il s'agit d'un onduleur destiné à protéger le matériel informatique (principalement) des variations de tension dans le système d'alimentation.

## Activités diverses

- Palais :
  - remplacement armoire de climatisation du local informatique;
  - remplacement des spots sas d'entrée;
  - remplacement module de commande de la chaudière;
  - mise en peinture des halls ascenseurs.
- Meiboom :
  - analyse de risques des ascenseurs;
  - renouvellement du mobilier de la bibliothèque.
- Musée du Jouet : remplacement des caméras intrusion.
- Théâtre des Martyrs : remplacement des exutoires de fumée.
- Francité : travaux de menuiserie.

## COCOF - Label «Entreprise Éco-dynamique»

- La gestion des bâtiments participe activement au projet de labellisation de la COCOF comme «Entreprise Éco-dynamique». Il s'agit essentiellement de :
  - inciter les agents aux bonnes pratiques environnementales : «action stop gobelets» dans les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau - remplacement des gobelets par des tasses et des verres;
  - vérifier l'utilisation de produits écologiques avec labels certifiés pour le nettoyage;

- vérifier la bonne pratique de tri des déchets (papiers / verres / tout venant);
- remplacer des robinets PMR;
- rappeler l'existence des coins de recyclage des batteries et piles usagées ainsi que les consommables des photocopieurs et imprimantes;
- insérer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés (ex : remplacer des blocs de secours par des éclairages LED) - obligations de systèmes de mise en veille sur les photocopieurs et les distributeurs de boissons chaudes, etc.).

# SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la cellule Marchés publics et de l'autre, la cellule Economat.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

L'année 2020 a été l'occasion de démarrer plusieurs chantiers conséquents au sein du service Achats et plus spécifiquement de la cellule **Marchés publics**.

Le premier chantier concerne l'implémentation et le test en situation réelle des procédures définies par le consultant DESIGN ENJEU. Cela a permis d'avoir un regard clair sur ce qui fonctionnait et ce qu'il fallait adapter. En corollaire à ceci, la rédaction de documents type à l'utilisation aussi bien interne qu'externe au service Achats a permis de cadrer les actions menées et de permettre aux services clients de s'y retrouver.

Un deuxième chantier est celui de la communication aux 30 services de la COCOF d'un PowerPoint reprenant les missions du service Achats, sa manière de fonctionner, ainsi qu'un rappel de la législation concernant les marchés publics de moins de 30.000 € qui sont gérés par les services eux-mêmes. En parallèle, le guide des bonnes pratiques a été adapté aux spécificités de la COCOF.

Un troisième chantiers a été de démarrer la construction d'une application ALFRESCO en partenariat avec le CIRB afin d'avoir un workflow de rédaction et de validation des documents de marchés publics, ainsi que d'avoir un cadastre de tous les marchés publics passés au sein de la COCOF, y compris ceux sur simple facture acceptée.

Conjointement à l'équipement IT du service Achats, les procédures de recrutement ont également débuté car la situation de sous-effectif est criante par rapport au nombre total de marchés publics à gérer au sein de la COCOF. A ce titre et à côté de plus petits marchés publics, plusieurs gros marchés ont été initiés comme celui de la banque, des vêtements de travail, de nettoyage, des contrats d'entretien des installations et de fournitures de mobilier.

Ces deux derniers chantiers de travail ont malheureusement connu un frein dû au contexte sanitaire si particulier de l'année 2020.

L'objectif principal est de respecter la législation sur les marchés publics (obligation de mise en concurrence) et de mutualiser les achats en vue d'une meilleure gestion des deniers publics.

De son côté, la cellule **Économat** a bien entendu dû faire face à l'approvisionnement de matériel Covid-19 dans l'urgence, puis de manière plus organisée afin de protéger au maximum les agents du service public. Ceci rentre dans la partie comptabilité extraordinaire qui permet des dépenses bien ciblées.

Outre les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, les appareils distributeurs de café, le matériel d'économat, le secteur Économat s'occupe également du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

De plus, le secteur Économat s'occupe de lancer des marchés publics de faible montant par rapport à ses achats de fournitures diverses hors marchés actuels. L'adhésion à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement traduit une préoccupation pour la mutualisation des achats (les entités PMS, PSE, site rue de Stalle et imprimerie du CERIA ont été intégrés), ainsi qu'une composante environnementale et durable des fournitures de plus en plus présente en vue de l'obtention de notre première étoile du label Entreprise Éco-dynamique.

---

## Perspectives 2021

---

Au cours de l'année 2021, le service Achats va poursuivre sa mise en place au niveau des procédures et des documents-types.

Le recrutement de nouveaux agents permettra également d'accélérer le nombre de marchés publics passés par an.

Enfin, une attention particulière sera portée sur la mutualisation des marchés publics entre les différents sites de la COCOF.

# CELLULE TRANSITION

Énergie, mobilité, jardins didactiques, déchets sont autant de domaines au centre des actions de la cellule Transition, visibles souvent concrètement sur les sites concernés et particulièrement mis en lumière lors de la semaine de la Transition qui a eu lieu à la mi-septembre.

Très concrètement également, la cellule Transition a coordonné l'appel à projets «Associations en Transition» à l'initiative de la Ministre-Présidente, permettant finalement à une vingtaine d'associations bruxelloises (retenues parmi 80 candidatures) de développer des projets socio-environnementaux locaux en 2020-2021.

Le télétravail quasi généralisé de 2020 pour raisons sanitaires n'aura pas eu raison de l'avancée des projets internes.

---

## Réalisations et faits marquants 2020

---

### Énergie

Parmi les objectifs de baisse des consommations d'énergie, citons par exemple pour l'aspect chauffage les importants chantiers qui se sont poursuivis en 2020 au sein de plusieurs bâtiments du campus du CERIA (isolation des façades et remplacement progressif des châssis); l'amélioration des installations électriques, avec des travaux réalisés sur l'ensemble des sites en vue notamment d'introduire l'éclairage par détection de mouvement et également de généraliser l'éclairage LED.

La faible occupation des locaux du site Palais a permis une action majeure de baisse de la consommation en chauffage par la diminution drastique des températures des bureaux non occupés. Les économies réalisées pourront être observées dans les mois à venir.

Sur base d'une analyse du potentiel photovoltaïque du campus du CERIA réalisée en cohérence avec la capacité de verdurisation de ces toitures et avec l'aide des facilitateurs énergie de la Région, des projets d'étude dans ces domaines émergent, pour être poursuivis dans l'année qui suivra.

En fin d'année, la phase d'identification du Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE) s'est achevée, permettant d'entamer la phase de programmation, d'une durée de 18 mois, ayant pour objectif d'établir des plans d'actions pour les 35 bâtiments concernés, soit tout de même 135.000 m<sup>2</sup> à passer au peigne fin de la consommation énergétique.

### Mobilité

Les agents ont pu suivre l'évolution des projets, des approches à travers la reprise de La Dynamo, lettre d'information mensuelle de la mobilité mais aussi de différentes activités, la principale ayant été l'utilisation du vélo pour les déplacements intersites lors de la semaine Transition : Palais-CERIA-Redouté-Bon Air. Les 50 participants ont ainsi parcouru jusqu'à 35 km sur des vélos à assistance électrique loués pour l'occasion. Des vélos de service (aussi électriques) sont disponibles depuis fin septembre et rencontrent un succès certain (Palais, Meiboom, CERIA), permettant non seulement de les pérenniser, mais surtout d'envisager

un renforcement de l'offre. La concrétisation d'un investissement dans les infrastructures vélos permettra d'augmenter l'offre d'abris vélos au CERIA (100 emplacements supplémentaires).

Le renouvellement du parc de véhicules devenus obsolètes pour respecter les normes d'émission de la LEZ (Zone basse émission) bruxelloise tient compte de la rationalisation des usages en vue de réduire non seulement les émissions mais aussi l'empreinte énergétique. Des véhicules déclassés non remplacés, l'arrivée de véhicules électriques : un camion électrique au service technique du CERIA, un vélo «tracteur» à assistance électrique + remorque aux jardins pédagogiques, un vélo-cargo triporteur à assistance électrique (en commande) à l'Économat (CERIA), un scooter électrique en commande (Palais).

Les obligations Plans déplacement Entreprise & Scolaire (PDE & PDS) ont été postposées à 2021.

Notons que l'importante étude Masterplan Canal visant à revitaliser et requalifier la zone Canal de la Région bruxelloise nous concerne à travers les aspects paysages et mobilité dans et autour du campus du CERIA-COOVI. Menée tout au long de l'année, elle aboutira à un rapport final disponible début 2021 qui orientera l'usage futur des espaces, favorisant les espaces naturels et les lieux de rencontre pour les piétons et les cyclistes en rationalisant les espaces dévolus aux véhicules automobiles.

## Déchets

Loin de se limiter à ce seul aspect, le dossier pour l'obtention du label Entreprise Éco-dynamique (LEED) pour le site Palais est finalisé. En première évaluation, l'obtention d'une étoile semble désormais proche. L'audit (retardé) est programmé en février 2021. Le groupe «Zéro déchet» a profité de la Semaine européenne Zéro Déchet (Semaine européenne de réduction

des déchets, fin novembre) pour illustrer, à travers des ateliers «à distance» concernant le compostage, la réalisation de produits ménagers, l'habitude de gestes «durables» comme le recyclage, comment nous pouvons concourir individuellement et collectivement à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement. La mise en route de la Ressourcerie sur le site Palais (local «papeterie» en libre accès regroupant du matériel non utilisé de seconde main en parfait état de fonctionnement), le test de poubelles sélectives mais aussi la généralisation du tri dans les établissements du CERIA et sur d'autres sites sont autant d'initiatives pérennes de réduction de déchets. Sur le plan informatique, et de manière plus indirecte, l'adoption d'une police de caractère «Spranq eco sans» basse consommation d'encre pour les documents à imprimer est venue compléter récemment cet arsenal.

## Espaces verts

Le campus du CERIA héberge depuis septembre 2019 les jardins didactiques. Depuis janvier 2020, l'équipe a été renforcée par une enseignante en section pédagogique de la Haute Ecole Lucia de Brouckère.

Les jardins accueillent principalement un public issu des différents établissements de la COCOF. Malgré les contraintes sanitaires, de nombreuses activités ont été menées à bien.

Au sein de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, les sections pédagogique, agronomique et diététique sont particulièrement impliquées dans le cadre de cours, de visites et de stages. Des enseignants réalisent également des projets de recherche par l'«écolab» situé au bâtiment 10 attenant aux jardins. En 2020, des relevés de biodiversité ont notamment été réalisés.

Dans le secondaire, les classes d'observation des instituts Charles Gheude et Alexandre Herlin sont venues à plusieurs reprises durant l'année.

Depuis la rentrée scolaire, les groupes sont venus préparer le sol, les élèves reviendront planter au printemps et récolter en été.

A l'institut Emile Gryzon, les élèves de la section aide familiale ont participé à une journée d'introduction au cours de laquelle ils ont aménagé un bac de plantes aromatiques. En septembre, le potager a permis l'organisation d'une activité de team building pour une cinquantaine d'enseignants.

Une cinquantaine d'agents COCOF des différents sites ont également découvert l'espace durant les journées de la Transition en septembre.

Démarré en 2020, le compostage des épluchures des écoles hôtelières, projet phare des jardins, trouvera son rythme de croisière en 2021. Après une initiation des 1<sup>ère</sup> année hôtellerie de Roger Lambion et 3<sup>e</sup> professionnelle d'Emile Gryzon, une phase de test a été lancée à la rentrée. Les épluchures triées par les élèves et collectées dans des bacs spécifiques sont acheminées des cuisines jusqu'au jardin par un attelage vélo électrique + remorque transpalette.

L'eau de pluie stockée permet désormais un arrosage raisonné des plantations grâce à l'installation récente d'un système goutte à goutte. Le site très humide a idéalement accueilli une nouvelle plantation de saules. Les plantations de fruitiers se sont poursuivies : le verger initié en 2019 a été complété par des arbustes à petits fruits.

D'autres aménagements sont d'ores et déjà prévus comme des plantations de haies en lien avec les objectifs de lutte contre les changements climatiques de notre administration : une plantation de tilleuls sera réalisée entre la chaussée de Mons et le bâtiment 10. Des haies seront plantées au pied des arbres pour créer des habitats naturels favorisant la biodiversité.

Un projet de toiture végétale est à l'étude.

Le terrain de la rue des Colombophiles sera aménagé en un espace d'agroforesterie en partenariat avec les enseignants de l'Ecolab. Le choix des plantations sera réalisé sur base des relevés de biodiversité réalisés par des étudiants. Les aménagements sont prévus en automne 2021.

La prairie en fauche tardive du jardin et les plantations de prairie fleurie derrière le bâtiment 18 ont permis l'obtention du label «Réseau Nature» de Natagora pour le CERIA.

---

## Perspectives 2021

---

L'année 2020 nous a permis de poursuivre les projets initiés, d'aller bien au-delà des obligations administratives, d'activer des réseaux internes d'agents volontaires pour porter des actions afin d'ancrer résolument notre administration dans la relève du défi de la Transition environnementale et de la Durabilité.

2021 devrait permettre de renforcer cet ancrage dans les aspects mobilité (PDE-PDS, initiatives de promotion du vélo, parc de véhicule électrifié), énergie (plans d'actions, panneaux photovoltaïques), espaces verts (haies sur le campus du CERIA), déchets (Zéro déchet au CERIA) et plus globalement notre «éco-dynamisme» (le site Meiboom, nouvelle étape pour une labellisation Entreprise Éco-dynamique).

Tout comme les semences des jardins pédagogiques, les fruits seront récoltés à court terme (économie sur les factures énergétiques p.ex.), à moyen terme (bien-être au travail, santé) mais surtout à long terme, à l'échelle des générations futures par des jeunes qui bénéficient de notre enseignement.



À la sortie de l'hiver, des tilleuls ont été plantés entre la chaussée de Mons et le bâtiment 10. À leurs pieds, de l'aubépine a été planté. Cette haie vive offre gîte et couvert à la biodiversité et s'inscrit dans le réseau nature de Natagora. Ces plantations joueront également un rôle de tampon avec la chaussée de Mons. Ce projet a été mené par le service « Environnement et entretien des espaces extérieurs ».



Le terrain des colombophiles est situé à deux pas du campus du CERIA. Il va voir naître un projet d'agroforesterie sous la supervision des enseignants d'agronomie de la Haute Ecole Lucia de Brouckère. L'objectif est d'y planter des arbres et arbustes comestibles tels que des cerisiers, mûriers ou noisetiers pour en faire une forêt nourricière. Des études seront également menées sur le rôle des espaces verts en termes de séquestration de carbone dans le sol.

# CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

## SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

### Administration

[contact@spfb.brussels](mailto:contact@spfb.brussels) - 02/800.80.00

### Service social

[servicesocial@spfb.brussels](mailto:servicesocial@spfb.brussels) - 02/800.81.66

## SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

### SIPP

[sipp@spfb.brussels](mailto:sipp@spfb.brussels) - 02/800.86.42

### CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

02/800.86.90

### PMS 1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

02/800.86.00

### PSE

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles - 02/800.86.27

### Institut Lallemand

Rue du Meiboom, 16 - 1000 Bruxelles

[sec.lallemand@spfb.edu.brussels](mailto:sec.lallemand@spfb.edu.brussels) - 02/513.60.93

## SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

### Institut Emile Gryzon

[sec.gryzon@spfb.edu.brussels](mailto:sec.gryzon@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.00

### Institut Roger Lambion

[sec.lambion@spfb.edu.brussels](mailto:sec.lambion@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.10

### Institut Guilbert

[sec.guilbert@spfb.edu.brussels](mailto:sec.guilbert@spfb.edu.brussels) - 02/526.75.40

---

### **ESAC - Ecole supérieure des Arts du Cirque**

[sec.esac@spfb.edu.brussels](mailto:sec.esac@spfb.edu.brussels) - 02/526.79.00

---

### **HELDB - Haute École Lucia De Brouckère**

[secretariat.helddb@cnldb.be](mailto:secretariat.helddb@cnldb.be) - 02/526.79.00

---

### **CETA (Centre de Technologies avancées) - Bâtiment 10**

[ajonas@spfb.edu.brussels](mailto:ajonas@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.64

---

### **LABIRIS - Service de Recherche**

[acounson@spfb.brussels](mailto:acounson@spfb.brussels) - 02/526.72.92

---

### **Auditorium Jacques Brel**

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

---

### **Bibliothèque**

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

---

### **Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)**

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles

02/523.11.65

---

### **Service de Prêt de Matériel audiovisuel Campus du CERIA**

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles

[infocdpdma@ccf.brussels](mailto:infocdpdma@ccf.brussels) - 02/242.61.22

---

## **AUTRES SITES**

---

### **Internat Autonome CERIA**

Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles

[sec.internat@spfb.edu.brussels](mailto:sec.internat@spfb.edu.brussels) - 02/412.58.02

---

### **Institut Redouté-Peiffer**

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles

[sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels](mailto:sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels) - 02/526.75.00

---

### **Institut Alexandre Herlin**

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe

[sec.herlin@spfb.edu.brussels](mailto:sec.herlin@spfb.edu.brussels) - 02/465.59.60

---

### **Institut Charles Gheude**

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles

[sec.gheude@spfb.edu.brussels](mailto:sec.gheude@spfb.edu.brussels) - 02/512.41.94

---

### **Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)**

Rue de la Croix, 40 - 1050 Bruxelles

[secretariat@ispb-bruxelles.org](mailto:secretariat@ispb-bruxelles.org) - 02/644.57.47

---

### **CEFA du CERIA**

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles - 02/800.82.06

---

# ABRÉVIATIONS



## A

AB : Allocation de base  
ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail  
ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française  
ACS : Agent contractuel subventionné  
Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale.  
AF : Accueil familial  
ALC : Annoncer la Couleur  
Alfresco : Système de gestion de contenu Software  
ANM : Accord non marchand  
ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur  
ATL : Accueil Temps Libre  
AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité

## B

BET : Bien-être au travail  
BF : Bruxelles Formation  
BIFFF : Brussels International Film Fantastic and Fantaisy  
BRIFF : Brussels International Film Festival

## C

CAB : Centre d'Appui bruxellois  
CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative  
CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques  
CAP : Contrat d'adaptation professionnelle  
CAPAES : Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur

CASG : Centre d'action sociale globale  
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle  
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique  
CCP : Certificat de compétence professionnelle  
CE : Crédit d'engagement  
CEASE : Compagnies in Europe Associated to End Gender-Based Violence  
CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance  
CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques  
CESS : Certificat d'Enseignement secondaire supérieur  
CF : Centre financier  
CF : Communauté française  
CFAF : Centre de formation d'aides familiaux  
CFC : Cadre francophone des certifications  
CH : Centre d'hébergement  
CHA : Centre d'hébergement pour adultes  
CHE : Centre d'hébergement pour enfants  
CJ : Centre de jour  
CJA : Centre de jour pour adultes  
CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés  
CJE : Centre de jour pour enfants  
CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés  
CL : Crédit de liquidation  
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire  
CNS : Comité National de Sécurité  
COCOBA : Comité de concertation de base  
COCOF : Commission communautaire française  
COCOM : Commission communautaire commune  
CoEn : Coordination et encadrement  
COHEZIO : Service Externe de prévention et de protection au travail  
COOVI : Pendant flamand de CERIA  
COPROFOR : Commission de profil de formation

CPAS : Centre public d'action sociale  
CPF : Centre de planning familial  
CPMS : Centre psycho-médico-social  
CPS : Centre de Prévention du suicide  
CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale  
CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes  
CREDASC : Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté  
CSC : Comité supérieur de concertation  
CVDC : Centre de validation des compétences

## D

DA : Direction d'administration  
DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle  
DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées, également dénommée Service PHARE  
DARH : Direction d'administration des Ressources humaines  
DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants  
DEQ : Démarche d'évaluation qualitative  
DEP : Descente d'eau pluviale  
DOA : Degré d'observation autonome

## E

ECM : Éducation à la citoyenneté mondiale  
EPI : Équipier de première Intervention  
ESAC : École supérieure des arts du cirque  
ETA : Entreprise de travail adapté

ETP : Équivalent temps plein  
EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

## F

FÉBISP : Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion  
FEBRAP : Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté  
FEDITO : Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes  
FLE : Française Langue étrangère  
FSE : Fonds social européen  
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

## G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois  
GT : Groupe de travail  
GT/IKW : Groupe de travail inter-cabinets «Task force on Mental Health care»

## H

HELDB : Haute École Lucia de Brouckère

## I

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME  
IHP : Initiative d'habitation protégée  
INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité

Iriscaire : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes, l'Aide familiale et les Allocations familiales

IRP : Institut Redouté-Peiffer

ISELP : Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique

ISPB : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale

ISP : Insertion socio-professionnelle

IST : Infection sexuellement transmissible

## L

LBSM : Ligue bruxelloise pour la santé mentale

LEED : Label Entreprise Eco-Dynamique

## M

MA : Maison d'accueil

MCFC : Maison de la Commission française de la Culture

MDLF : Maison de la Francité

MM : Maison médicale

Muntpunt : Bibliothèque - Maison de l'information - Point de rencontre et lieu d'étude

## N

NEETS : Not in Education, Employment or Training

NM : Non marchand

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

## O

OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle

OITS : Organisation internationale du tourisme social

OMS : Organisation mondiale de la Santé

ONE : Office de la naissance et de l'enfance

## P

PH-AH : Personnes handicapées - Accueil et hébergement

PH-AI : Personnes handicapées - Aide à l'intégration

PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH

PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française

PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique

PMB : Logiciel libre et open source sous licence CeCILL, développé en continu par l'entreprise PMB Services

PO : Pouvoir organisateur

PROM : Fonction de promotion et de sélection

PSE : Promotion de la Santé à l'Ecole

## R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation

RAT : Réseau d'Aide aux Toxicomanes

RBC : Région de Bruxelles-Capitale

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RH : Ressources humaines

RW : Région wallonne

## S

SA : Service d'accompagnement  
SACA : Service à comptabilité autonome  
SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes  
SAD : Service d'aide à domicile  
SAES : Service d'appui aux établissements scolaires  
SAF : Service d'accueil familial  
SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle  
SAH : Service d'accueil et d'hébergement  
SAI : Service d'aides à l'Intégration  
Sampas : Service d'accompagnement Mobile - Promotion de l'accès aux soins  
SAP : System, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung. Il s'agit du logiciel de gestion de la COCOF. Il est qualifié de prologiciel, car il peut englober de multiples aspects de la gestion d'entreprise (comptabilité, budget, achat, RH...)  
SAPC : Service Administration du personnel et des carrières  
SAT : Service actif en toxicomanie  
Sciensano : Institut scientifique fédéral belge de santé publique  
SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration  
SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)  
SFMQ : Service francophone des métiers et des qualifications  
SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes  
SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites  
SIID : Service Initiatives, Information et Documentation  
SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail  
SIRH : Système intégré de gestion des ressources humaines  
SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie  
SLI : Service de loisirs inclusifs  
SM : Santé mentale

SPFF : Service public fédéral des Finances  
SPI : Service Prestations Individuelles  
SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats  
SPOC : Single point of contact (point de contact)  
SPW : Service public de Wallonie  
SRH : Service Ressources humaines  
SSAUS : Service de soutien aux activités d'utilité sociale  
SSM : Service de Santé mentale  
Steunpunt Vrijwilligerswerk Brussels : Centre de soutien au travail bénévole

## T

TFE : Travail de fin d'études

## U

UAA : Unité d'acquis d'apprentissage  
ULB : Université Libre de Bruxelles  
UNIA : Centre interfédéral pour l'égalité des chances  
UPS : Uninterruptible Power Supply (Alimentation sans interruption ou ASI)

## V

VDC : Validation des Compétences  
VG : Vlaamse Gemeenschap (Communauté flamande)

# RÉALISATION DE L'OUVRAGE

«Le rapport d'activités 2020 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois»

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

## **Comité d'accompagnement :**

Catherine Ansiau, Nathalie Lambert, Mylène Laurant, Matthieu Lethé, Juan Emilio Martinez, Sébastien Noël et Pascale Pensis.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

**Coordination :** Marlène Christoyannis

**Photographie :** Adobe Stock

**Mise en page, graphisme et impression :** [www.tango-grafix.be](http://www.tango-grafix.be)

**Dépôt légal :** D/2021/2239/1

**Éditeur responsable :** Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

# ANNEXE

## Administratrice générale

- Service du Secrétariat général
- Service de l'Inspection
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.)
- Service Juridique
- Service du Contrôle interne
- Direction d'administration des Ressources humaines
  - Cellule du développement des compétences professionnelles
  - Cellule de gestion documentaire et informatique
  - Service de l'Administration du personnel et des carrières
  - Service des Ressources humaines
- Direction d'administration des Affaires budgétaires et patrimoniales
  - Service budget, comptabilité et trésorerie
  - Service Patrimoine, infrastructures et gestion des bâtiments
  - Service des achats
- Direction d'administration des Affaires culturelles et du Sport
  - Service des Affaires culturelles générales
  - Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport
- Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
  - Cellule prospective
  - Cellule grande dépendance
  - Cellule comptabilité
  - Etoile polaire
  - Service des Prestations individuelles
  - Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration
  - Service de l'Accueil et de l'Hébergement
  - Service initiatives, information et documentation

- Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
  - Cellule stratégique
  - Service de l'Enseignement
  - Service d'appui aux établissements scolaires
  - Service de recherches (LABIRIS)
  - Service de la Formation professionnelle
  - Service du Transport scolaire
  - Service de gestion et d'entretien des sites
- Direction d'administration des Affaires sociales et de la Santé
  - Service de la Santé
  - Service des Affaires sociales
  - Service de la Cohésion sociale

Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018



**Francophones**  
**Bruxelles**

**Commission communautaire française**

Rue des Palais, 42

1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

[www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)

